



DOCUMENT D'OBJECTIFS DE LA « VALLEE DE L'AUTIZE »

Site NATURA 2000 N°41/ FR5400443

Volume 2 Diagnostic écologique et socio-économique



Mars 2007



CERA-Environnement
Centre d'Etudes et de Recherche Appliquée en Environnement
Virollet- Zoodyssée- 79360 VILLIERS-EN-BOIS
Tél 05 49 09 79 75 Fax 05 49 09 76 52
cera.env@wanadoo.fr www.cera-environnement.com

Sommaire

INTRODUCTION	3
Directive Habitats et réseau Natura 2000	4
Contenu du Document d'Objectifs de la Vallée de l'Autize	5
PRESENTATION GENERALE	6
. Localisation géographique et périmètre d'étude.....	6
. Caractéristiques du site.....	6
. Paysage et occupation du sol	12
DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE	14
<i>Rappels sur les critères d'intégration du site au réseau NATURA 2000.....</i>	<i>14</i>
<i>Habitats et espèces végétales</i>	<i>15</i>
. <i>Evaluation écologique du site</i>	<i>82</i>
DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE	85
CONCLUSION : ENJEUX ET OBJECTIFS DU DOCOB	119
Interactions entre les activités socio-économiques et le patrimoine écologique.....	120
BIBLIOGRAPHIE	122

INTRODUCTION

Directive Habitats et réseau NATURA 2000

**Contenu du Document d'Objectifs de la
Vallée de l'Autize**

DIRECTIVE HABITATS ET RESEAU NATURA 2000

Inspirée de la Convention de Berne dont on pourrait considérer qu'elle est l'application communautaire, la *Directive Habitats* a pour objectif de *contribuer à assurer la biodiversité par la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage* (Art.2.1) dans les Etats membres.

Elle contribue à *l'objectif général de développement durable* (préambule), ceci *en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales* (préambule).

De plus, *le maintien de cette biodiversité peut (...) requérir le maintien, voire l'encouragement, d'activités humaines* (préambule), de ce fait la directive n'envisage en aucun cas la création de sanctuaires de nature où l'homme serait exclu.

Afin d'*assurer le maintien ou (...) le rétablissement, dans un état de conservation favorable, des types d'habitats* (Art.3.1) concernés par les Annexes I et II de la directive, *un réseau écologique européen cohérent de zones spéciales de conservation, dénommé NATURA 2000, est constitué* (Art.3.1).

Pour les Zones Spéciales de Conservation, les Etats membres établissent les mesures de conservation nécessaires impliquant, le cas échéant, des plans de gestion appropriés (Art.6.1). La version française de ce plan de gestion est appelée **Document d'Objectifs**. Ce document est élaboré en privilégiant l'approche locale, le partenariat étroit avec les acteurs locaux.

Parallèlement à la définition des mesures de gestion, la Directive Habitats prévoit que *tout plan ou projet non directement lié ou nécessaire à la gestion du site mais susceptible d'affecter ce site de manière significative (...) fera l'objet d'une évaluation appropriée de ces incidences sur le site* (Art.6.3).

Pour réaliser la gestion des sites abritant des types d'habitats et/ou des espèces prioritaires, la directive prévoit la mise en place d'un *cofinancement* (Art.8.1) Europe-Etat.

Les Etats membres assurent la surveillance de l'état de conservation des espèces et habitats naturels (Art.11.). Le Document d'Objectifs prévoit un suivi écologique régulier (habitats et espèces) et un suivi des mesures de gestion sur le site.

CONTENU DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DE LA VALLEE DE L'AUTIZE

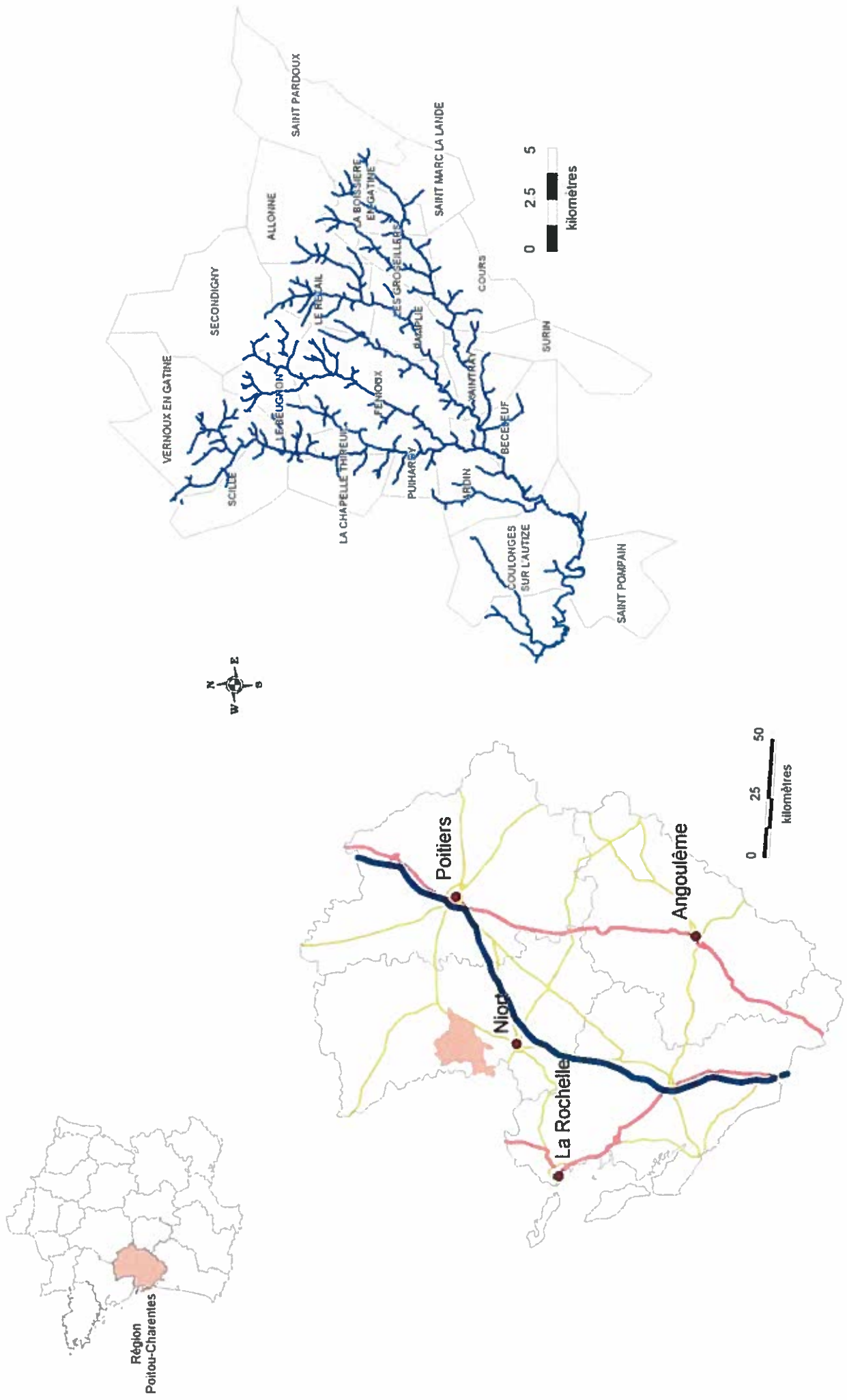
Le Document d'Objectifs se présente en trois parties :

- Un volume de synthèse intitulé *Document d'Objectifs de la vallée de l'Autize : volume de synthèse* dans lequel sont présentés les objectifs de gestion et le plan d'actions, élaborés en concertation avec les partenaires. Les diagnostics biologiques et socio-économiques sont présentés de façon synthétique sous forme de fiches et de cartes thématiques.

- Un second volume appelé *Document d'Objectifs de la vallée de l'Autize : le diagnostic biologique et socio-économique* intègre les diagnostics biologiques et socio-économiques détaillés issus du travail amont d'inventaire. Il constitue la référence scientifique et technique qui a servi pour le suivi de la mise en œuvre du Document d'Objectifs.

- Une annexe intitulée *Document d'Objectifs de la vallée de l'Autize : le recueil des éléments administratifs et techniques* qui rassemble tous les documents administratifs, techniques et de communication réalisés au cours de la rédaction du Document d'Objectifs (comptes-rendus de réunions, articles de presse, documents de travail, ...).

Carte 1 : Localisation de la vallée de l'Autize



PRESENTATION GENERALE

LOCALISATION GEOGRAPHIQUE ET PERIMETRE D'ETUDE

Le bassin versant de l'Autize se situe à cheval sur le Sud-ouest du département des Deux-Sèvres (région Poitou-Charentes) et le Sud-est du département de la Vendée (région des Pays de la Loire). Il marque une zone de transition entre les collines de Gâtine (190 m), prolongement extrême du Massif armoricain, et la vaste plaine du Marais poitevin (<10 m), ancien Golfe des Pictons comblé par les alluvions, en passant par la plaine de Niort / Fontenay-le-Comte. D'une superficie totale de 300 km², l'essentiel se situe en Deux-Sèvres, où il recouvre les territoires de 24 communes pour une surface de 230 km². L'Autize est un affluent de la Sèvre Niortaise, qu'elle rejoint en rive droite à Bazoin et Maillé, après s'être séparée en deux bras (Canal de la jeune et de la vieille Autize). Son bassin versant est donc inclus dans celui de la Sèvre et se rattache à ce titre au SAGE de cette rivière, qui inclue aussi celui du Marais Poitevin (n°22, Agence de l'Eau Loire Bretagne).

Le site Natura 2000 de la vallée de l'Autize tel que défini et mis à l'étude par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable comprend la majeure partie de ce réseau hydrographique sur une largeur de 10 m de part et d'autre des cours d'eau (périmètre initial du pSIC), et déborde légèrement en aval en Vendée. D'une superficie indicative de 228 hectares et d'une longueur linéaire totale de 114 km (130 km comptabilisés par HydroConcept* en 2000), il recoupe les territoires de 21 communes des Deux-Sèvres et d'une commune vendéenne (St-Hilaire des Loges) (voir Carte N°8).

** le linéaire comptabilisé dépend du nombre d'écoulements considérés comme affluents ainsi que du caractère permanent ou temporaire attribué.*

CARACTERISTIQUES DU SITE

CONTEXTE GEOLOGIQUE ET PEDOLOGIQUE

Le Bassin versant de l'Autize recoupe trois grands ensembles géologiques principaux :

- En amont, les collines sur lesquelles les cours d'eau prennent leur source sont constituées de roches métamorphisées, essentiellement des schistes, qui se rattachent au socle primaire du massif armoricain. Quelques unités plus petites de la même époque s'observent plus localement, comme les grauwakes et pélites de l'unité de Roc Cervelle, ou les grès et silstones de l'unité de Puyhardy. Sur ces roches généralement dures, les sols qui se sont mis en place sont peu épais (20-40 cm), assez pauvres et plutôt argileux, avec une réserve utile de 50 à 60 mm. Ces caractéristiques expliquent largement la prévalence de l'élevage sur cette partie amont, mais aussi, d'un point de vue hydrologique, la concentration de sources et les vitesses d'écoulement importantes (caractère torrentiel). Les fonds de vallée, lorsqu'ils sont suffisamment larges, peuvent se couvrir de plaquages d'alluvions du quaternaire, qui ont donné lieu à la formation de sols plus épais (> 90 cm) et plus poreux, incluant des lits de sables et graviers et des dépôts de surface plus fins (limons).

- Dans sa partie moyenne, c'est-à-dire à partir de la zone de confluence principale, le bassin repose sur des calcaires marneux du tertiaire. Ces roches plus basiques et friables ont donné lieu à la formation de sols plus profonds et plus riches, mis en valeur par une agriculture surtout céréalière.

Le caractère drainant de ces roches explique aussi que les circulations d'eau en surface sont très limitées et qu'au contraire des nappes d'eau souterraines se soient formées à une certaine profondeur (nappe infra-Toarcienne). Dans cette partie, l'Autize prend un cours beaucoup plus large et lent, et entretient des relations avec une nappe de surface.

- Dans sa partie aval, le bassin de l'Autize rejoint la dépression du Marais poitevin, formée d'alluvions quaternaires d'origine marine et/ou fluviale, parfois surmontées de formations tourbeuses. C'est le domaine des prairies humides (Venise verte) ou des cultures drainées (marais desséché).

Le site Natura 2000 de la vallée de l'Autize, quant à lui, ne recoupe que les 2 premiers ensembles.

CONTEXTE CLIMATIQUE

Il est difficile de définir le climat-type du bassin de l'Autize car celui-ci, bien que se rattachant à un climat général de type tempéré océanique, se modifie graduellement du sud-ouest au nord-est. Entre les stations du Marais poitevin en aval et celle de Secondigny en amont, en passant par celle de Surin en zone moyenne, la plupart des paramètres montrent une évolution significative :

Températures

Localisation	T _c °C	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Tot
Aval (Marais poitevin)	Min	2,1	2,1	3,5	5,2	9,2	11,5	13,6	13,3	11,2	8,8	4,7	3,2	7,4
	Max	8,2	10,3	13,8	16,0	20,6	23,3	26,5	26,7	23,0	18,1	12,1	9,3	17,3
	Moy	5,2	6,2	8,6	10,6	14,9	17,4	20,0	20,0	17,1	13,5	8,4	6,3	12,4
Moyen (Surin)	Min	1,0	1,9	2,8	4,9	8,0	11,0	12,7	12,7	10,9	7,8	3,6	1,4	6,6
	Max	7,7	9,6	12,1	15,1	18,8	22,8	25,5	24,8	22,0	17,4	11,3	8,0	16,2
	Moy	4,4	5,8	7,5	10,0	13,4	16,9	19,1	18,8	16,5	12,6	7,5	4,7	11,4
Amont (Secondigny)	Min	1,5	1,6	2,8	3,9	7,2	10,0	11,7	11,8	8,9	6,6	3,4	2,1	5,9
	Max	7,1	8,8	11,9	14,8	19,0	22,4	25,4	25,0	22,3	17,0	11,0	8,3	16,0
	Moy	4,3	5,2	7,3	9,3	13,1	16,2	18,6	18,4	15,6	11,8	7,2	5,2	11,0

On peut constater que la température moyenne annuelle perd 1,4°C entre l'aval et l'amont, écart que l'on retrouve aussi dans les températures minimales et maximales moyennes (-1,5 et -1,3°C respectivement). Les écarts thermiques journaliers (env. 10° C) sont en moyenne assez faibles mais plus marqués toute l'année vers l'amont, où les températures remontent moins vite au printemps et chutent plus vite en automne. Si les chutes de neige sont rares (5 à 6 jours/an), les brouillards sont en revanche très fréquents (50 à 55 jours/an) et renforcent le caractère humide du climat local. Globalement, ce climat reste tempéré, avec des hivers qu'on peut qualifier de doux et des étés tempérés.

Précipitations

Localisation	Pmm	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Tot
Aval (marais poitevin)	Moy	84,0	69,3	55,9	64,7	70,7	50,1	40,7	45,2	64,6	86,7	90,6	91,2	813,9
Moyen (Surin)	Moy	105	90	80	59	75	57	51	69	60	79	111	112	948,0
Amont (Secondigny)	Moy	129,1	104,0	80,5	78,9	77,3	57,7	60,6	51,6	85,0	107,4	113,2	126,6	1071,9

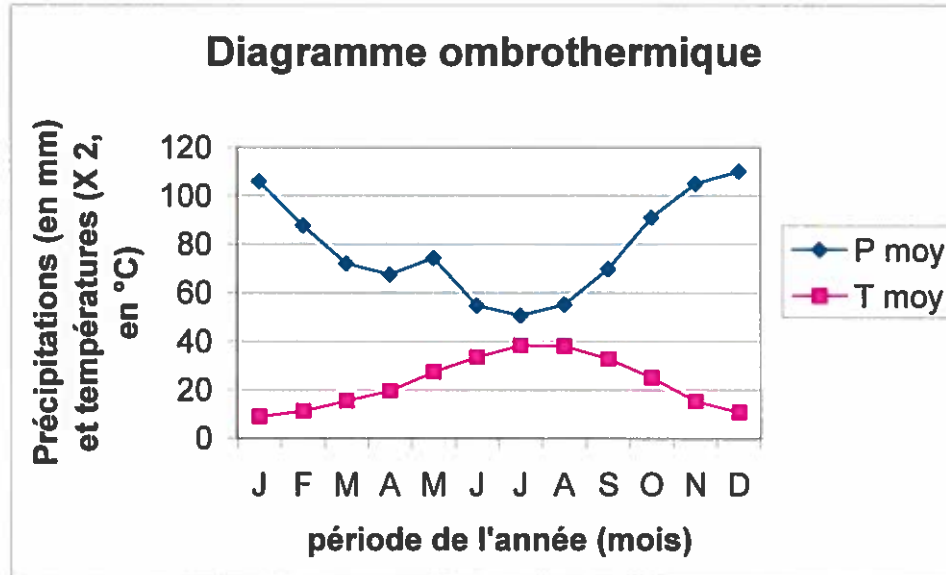
On peut remarquer que les précipitations sont nettement plus importantes sur la partie haute, qui affiche un écart positif de 258mm sur l'année, soit + 21,5mm en moyenne/mois (+ 30%). Ceci s'explique en grande partie par une combinaison de vents humides provenant de l'ouest et d'un relief nettement plus marqué en amont. Les masses d'air marin, chargées d'eau traversent sans encombre les plaines du Marais poitevin et de Vendée, et rencontrent leurs premiers obstacles sur les collines de Gâtine, où elles s'accumulent et finissent par précipiter. Le climat est globalement plutôt arrosé, en particulier sur la partie haute du site, qui mérite bien son nom de château d'eau des Deux-Sèvres. Les précipitations sont réparties de façon inégale sur l'année, avec une période particulièrement arrosée en hiver (novembre-janvier) et nettement plus sèche en été (août). Un deuxième pic plus modeste s'observe en mai sur la partie aval et en juillet sur la partie amont, où les inter-saisons sont nettement plus humides.

Ensoleillement

Il existe peu de points de mesure de l'insolation dans le département, mais ils permettent toutefois de discerner des différences locales, avec une diminution de l'ensoleillement du Sud au Nord, depuis Niort (2000h/an) jusqu'à Bressuire (1847h/an). Le bassin de l'Autize se situant entre les deux, on peut raisonnablement penser que l'ensoleillement y prend une valeur intermédiaire.

Bilan hydrique

La résultante des principaux facteurs climatiques peut s'appréhender au travers de la notion de bilan hydrique. Ce bilan permet de distinguer des périodes sèches ($P < 2T$), subsèches ($P < 3T$), équilibrées ou humides.



Sur le site, lorsqu'on fait la moyenne entre les valeurs de température et de pluviométrie enregistrées à l'amont, au centre et à l'aval, on ne distingue aucune période sèche. Tout au plus peut-on noter une courte période sub-sèche en juillet et août. Pour évaluer la situation au niveau des sols et de la végétation, on doit intégrer un facteur supplémentaire, l'évapotranspiration potentielle. Celle-ci a été calculée pour le secteur de Niort et permet de déterminer une période de déficit hydrique d'avril à septembre (293mm), pendant laquelle la réserve en eau utile pour les plantes n'est pas reconstituée.

CONTEXTE HYDRAULIQUE

Les sources

En hiver 2001-2002, un inventaire a permis de recenser 85 sources sur huit cours d'eau de la tête de bassin versant (50 km, carte N°2) :

Autize : 14
Brusson : 8
La Fontaine au loup : 6
Le Gâtineau : 17
La Miochette : 8
Le Moulin Blanc : 5
La Roche Hudon : 14
Le Saumort : 12

Toute une série de paramètres stationnels ont été relevés à cette occasion : occupation du sol, topographie, état des berges, végétation aquatique, influences anthropiques. L'eau de ces sources a fait l'objet d'analyses physico-chimiques (8 paramètres : voir *Qualité d'eau*) et biologiques (espèces bioindicatrices).

La majorité de ces sources semble en bon état mais il faut signaler une fréquence assez élevée de sources affectées par la présence de plans d'eau (mares et étangs : 32 %) et par le piétinement du bétail (25%). Quelques-autres sont situées proches d'habitations (> 50 m : 7%), ont été canalisées (5%) ou sont pompées (3,5%). Nous ne disposons pas de mesures de débit pour ces sources, mais la plupart ont un régime irrégulier lié aux précipitations.

Le réseau hydrographique

Le réseau hydrographique du bassin supérieur de l'Autize se compose des cours d'eau suivants :

Nom	Position				Rive (D/G)	Longueur (km)	Pente (‰)
	1	2	3	4			
Autize (l')	X				/	33,0	2,3
Bataillère (la)		X			G	1,5	
Chancelée (la)		X			G	4,2	
Doré (le)		X			D	7,0	5,93
Guillet (le)		X			G	2,2	
Longecou (R ^{su} de)		X			D	1,5	
Miochette (la)		X			D	16,0	5,82
Moulin Blanc (le)		X			D	4,5	
Pontreau (le)		X			D	2,5	
Roche Hudon (R ^{su} de la)		X			D	7,0	
Saumort (le)		X			D	18,0	5,78
Tourteron (R ^{su} de)		X			D	1,1	
Brusson (R ^{su} de)			X		D	6,2	9,71
Fenioux (le)			X		D	12,0	7,45
Fontenioux (le)			X		D	3,0	
Gâtineau (le)			X		D	5,0	
Fontaine au loup (R ^{su} de la)				X	D	2,5	
Plessis (R ^{su} du)				X	D	3,0	
Rouerie (R ^{su} de la)				X	D	1,0	
	1	11	4	3		131,2	

Dans sa partie deux-sèvrine, le Bassin versant de l'Autize comporte 19 cours d'eau totalisant un linéaire de plus de 130 kms. L'organisation de son réseau hydrographique est très dissymétrique puisque l'Autize reçoit ses affluents principalement en rive droite (84%), seuls 3 affluents de petite taille drainant sa rive gauche. Ce réseau est surtout riche en affluents secondaires (env. 60%) mais se ramifie assez peu au-delà : plutôt qu'un chevelu de cours d'eau, on a davantage une structure en peigne. La plupart des affluents sont des cours d'eau de faible étendue (< 5km), à l'exception du Saumort (18km), de la Miochette (16km) et du Fenioux (12km). La plupart coulent dans des vallées assez profondes voire encaissées, et présentent des pentes conséquentes (6 à 10^{/000}).

Le fonctionnement hydrologique

Le fonctionnement hydrologique du bassin de l'Autize est assez classique pour la région, avec un cours d'eau principal alimenté par un chevelu assez peu ramifié d'affluents, eux-mêmes alimentés par une multitude de petites sources sommitales.

Sur la partie haute du bassin versant, la faible épaisseur des sols sur le socle primaire et leur caractère peu perméable conditionne un fonctionnement dominé par le ruissellement, avec un stockage très faible et peu durable dans le sol. Le régime des sources et cours d'eau est donc fortement lié à la pluviométrie : les débits peuvent être très variables et les cours d'eau peuvent prendre tantôt l'allure de torrents impétueux, encore amplifiée par les fortes pentes, tantôt celle de petits ruisseaux tranquilles (débit = 0,11 à 0,64m³/s sur amont bassin en février 1997), pouvant même s'assécher localement lorsque les précipitations ne compensent plus l'évapotranspiration. Dans la partie basse en revanche, les très faibles pentes induisent des vitesses d'écoulement plus lentes et les sols plus drainants permettent une infiltration qui alimente des nappes. Celles-ci peuvent alors contribuer à réalimenter le cours d'eau lorsque les apports de surface sont insuffisants.

Ce fonctionnement naturel est aujourd'hui largement modifié par les aménagements et pratiques humaines (voir chapitre *Facteurs influençant la qualité écologique du site*). Parmi ceux-ci, citons la multiplication des retenues collinaires sur la partie haute (413 plans d'eau recensés sur le BV), les prélèvements d'eau pour l'irrigation (2-10m³/h) ou la consommation humaine (2 captages totalisant 590m³/j), l'extension des surfaces cultivées et la création de vannages (40 recensés dont 25 infranchissables par les poissons).

La qualité de l'eau

La qualité d'un cours d'eau peut s'appréhender à l'aide de plusieurs critères, basés soit sur des paramètres physico-chimiques, soit sur des paramètres biologiques. Sur le bassin versant de l'Autize, on dispose d'une batterie assez complète de ces critères :

• Critères biologiques :

D'un point de vue piscicole, les cours d'eau du bassin de l'Autize se partagent entre deux catégories :

- ***des ruisseaux de 1^{ère} catégorie piscicole*** en amont de la confluence Autize / Saumort : c'est le cas de l'Autize amont et ses affluents la Miochette et le Brusson, mais aussi du Saumort et de son affluent le Fenioux. Sur ces 2 derniers, la reproduction naturelle de la truite fario est avérée. Sur ces cours d'eau, les espèces dominantes sont les salmonidés (truite fario et arc-en-ciel) et les

cyprinidés d'eaux vives (goujon, vairon, chevesne), auxquels se rajoutent la loche et souvent l'anguille. Ces espèces permettent de rattacher ce type de cours d'eau aux niveaux B5-B6 de la zone à Ombre.

- *des ruisseaux de 2^{ème} catégorie piscicole* en aval de la confluence Autize / Saumort : c'est le cas de l'Autize aval et du ruisseau du Doré. Sur ces cours d'eau, les espèces dominantes sont les cyprinidés d'eaux calmes comme le gardon, la tanche, la carpe et l'ablette. Ces espèces caractérisent le niveau B7 de la zone à Barbeau.

Quelques *Indices Biologiques* basés sur l'analyse de la faune d'invertébrés benthiques ont été réalisés sur des cours d'eau de ce bassin versant. En été 1995, des prélèvements sur le Saumort révèlent plusieurs espèces indicatrices d'excellente qualité (Bouhet, 1995). Au printemps 1997, 3 stations IBGN sur la Miochette ont donné des notes de 14, 15 et 15/20 (Riaud, 1997). En Hiver 2001, 2 stations sur l'Autize amont ont donné une valeur d'Indice Biologique simple de 15/20.

• *Critères physico-chimiques :*

Au niveau des sources, le travail réalisé en hiver 2001-2002 apporte des éléments nouveaux sur la qualité des eaux d'alimentation des cours d'eau :

- Le pH des eaux affiche des valeurs assez variables (de 4,73 à 8,18), mais la plupart des prélèvements indiquent des eaux faiblement acides (6,5), ce qui est tout à fait concordant avec la nature des roches sous-jacentes et des sols.

PH < 6	6 < PH < 7	PH > 7
20	40	25

- La température des eaux de source varie en cette saison de 4 à 13 °C, avec une valeur moyenne de 7,8°C. Ce sont donc des eaux plutôt fraîches.

T < 6°C	6 < T°C < 10	T > 10 °C
20	40	21

- L'oxygénation présente des valeurs très étalées, s'échelonnant de 1,5 à 12mg/l. En moyenne, elle se situe autour de 7,1mg/l, ce qui permet de qualifier ces eaux de bien oxygénées.

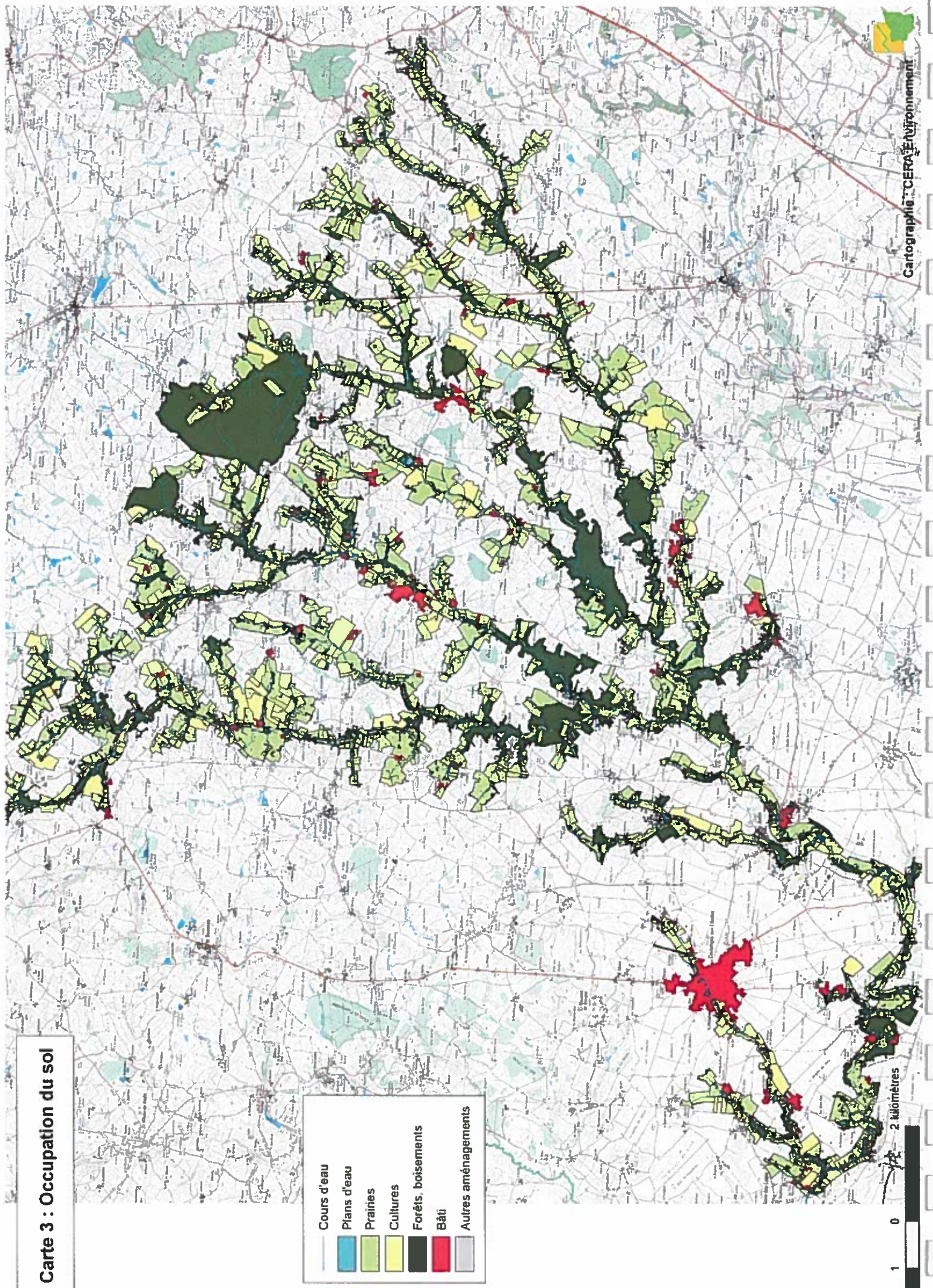
O2 < 5	5 < O2 < 8	O2 > 8
13	30	42

- Des nitrates ont pu être détectés dans 6 prélèvements (seulement 7% des cas) avec de faibles taux (< 25 mg/l). Les sources sont donc rarement et faiblement enrichies en nitrates, ce qui est conforme à ce que l'on trouve en cette saison en contexte prairial.

- La turbidité de ces eaux de source est faible à nulle dans 93% des cas. On a donc des eaux claires et peu chargées en particules en cette saison.

Sur les *cours d'eau*, seul l'Autize comporte une station permanente de suivi de la qualité de l'eau, au Pont de Chairé à Saint Hilaire des Loges en Vendée, en dehors du périmètre. Ce point fait l'objet d'un suivi régulier (12 campagnes/an) par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Ce suivi est intégré dans un réseau piloté par l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise depuis 2001. Ailleurs, les suivis sont plus ponctuels.

Carte 3 : Occupation du sol



- Cours d'eau
- Plans d'eau
- Prairies
- Cultures
- Forêts, boisements
- Bâti
- Autres aménagements

2 1 0 2 kilomètres

Sur la station du Pont de Chairé, les principales caractéristiques et évolutions enregistrées sur la période 2000-2002 sont les suivantes, d'après les critères du SEQ'EAU (qualité pour les usages humains) :

- qualité excellente (bleu): pour les paramètres de pH (7,0 à 7,8) et de conductivité, puis de température (5 à 21°C) et de NH₄ (1 seul dépassement sur 32 relevés),
- qualité bonne (vert): pour les matières en suspension, qui se sont améliorées depuis 2000, mais aussi pour les phosphates et le phosphore total,
- qualité moyenne (jaune) : pour les coliformes fécaux, qui sont même passés au rouge en juillet 2002, traduisant une mauvaise épuration des rejets domestiques,
- qualité médiocre (orange) : c'est le point noir du cours d'eau, qui dépasse en permanence les seuils en nitrates depuis au moins début 2000, sans amélioration ni aggravation notable depuis. Ceci est surtout le signe d'une activité agricole utilisant des engrais azotés en excès,
- qualité très mauvaise (rouge) : ce seuil n'a été atteint que par 2 paramètres, les coliformes fécaux et les ions NO₂ en été 2002.

Ailleurs, les suivis sont moins réguliers. L'Autize et le Saumort étaient classés en catégorie 1B en 1981. Ces deux cours d'eau sont passés en catégorie 2 à partir de 1989 pour le premier et 1993 pour le second. A partir de cette période, tous les cours d'eau suivis (Miochette, Brusson, Fenioux et Doré) sont aussi passés dans cette catégorie, le paramètre déclassant pour tous étant les nitrates. Une portion de la Miochette située en aval de la laiterie de Pamplie est même passée en catégorie 3. L'objectif du SAGE de la Sèvre niortaise est de revenir à un niveau 1B partout.

PAYSAGE ET OCCUPATION DU SOL

Le Bassin versant de l'Autize recoupe 4 **grandes unités paysagères** identifiées dans l'Atlas régional des Paysages de Poitou-Charentes (voir site Internet *Observatoire Régional de l'Environnement*) :

103- La Plaine de Niort

Il s'agit d'une vaste unité de plaine ouverte, dominée par les cultures céréalières, qui s'étale de la plaine de Niort-Brioux au sud-est à la plaine de Fontenay le Comte au nord-ouest. La population y est faible et concentrée dans des petits bourgs. Sur le site, cette unité se retrouve dans la partie avale, entre la limite départementale et la confluence Autize /Saumort, sur les communes de St-Pompain, Coulonges-sur-l'Autize, Ardin et Béceleuf.

304- Entre plaine et Gâtine

Cette unité regroupe un secteur vallonné qui, comme son nom l'indique, se trouve en situation intermédiaire entre la plaine (de Niort) et les hauteurs de Gâtine. Cette unité recoupe la plus grande partie du bassin versant de l'Autize, à l'exception des vallées elles-mêmes. Le paysage est marqué par un relief modéré en forme de collines, dont l'altitude progresse régulièrement en direction du nord-ouest. C'est le domaine du bocage, c'est-à-dire d'une mosaïque de parcelles surtout occupées par des prairies, séparées par un maillage de haies. L'habitat humain y est très dispersé et les boisements assez conséquents (Bois de Roussillon, de Pichenin, de l'Enfer, de la Croix).

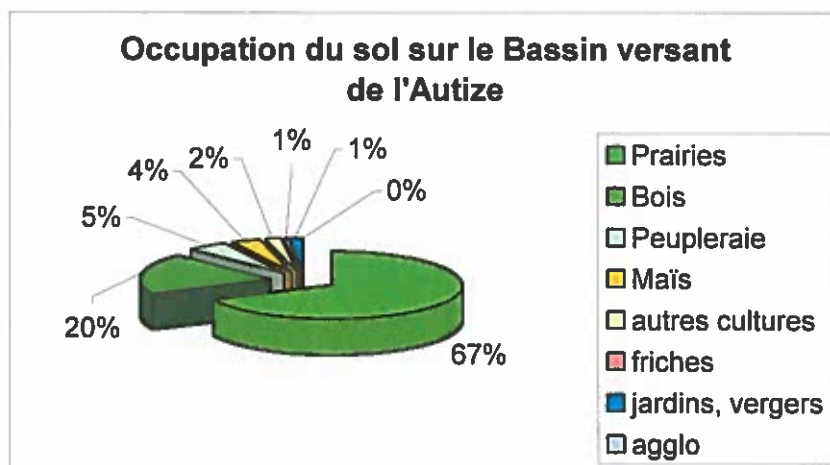
706- Les vallées de l'Autize, de la Sèvre Niortaise et leurs affluents

Cette unité regroupe l'ensemble des vallées du bassin versant de la Sèvre niortaise, qui constituent le principal réseau hydrographique du Sud Deux-Sèvres, et celui qui alimente l'axe central du Marais poitevin. Ces vallées sont pour la plupart en contexte de plaine et le plus souvent sur calcaire. La Vallée de l'Autize s'y rattache sans problèmes dans sa partie avale, mais sa partie haute et ses affluents ressemblent davantage aux vallées de Gâtine, même si certains affluents de la Sèvre s'en rapprochent par leur caractère torrentiel (Puits d'Enfer, Magnerolles). Cette particularité illustre bien la position intermédiaire de ce bassin. Les bourgs de Pamplie et de Fenioux, construits à proximité immédiate de l'eau, se rattachent à cette unité.

301- La Gâtine de Parthenay

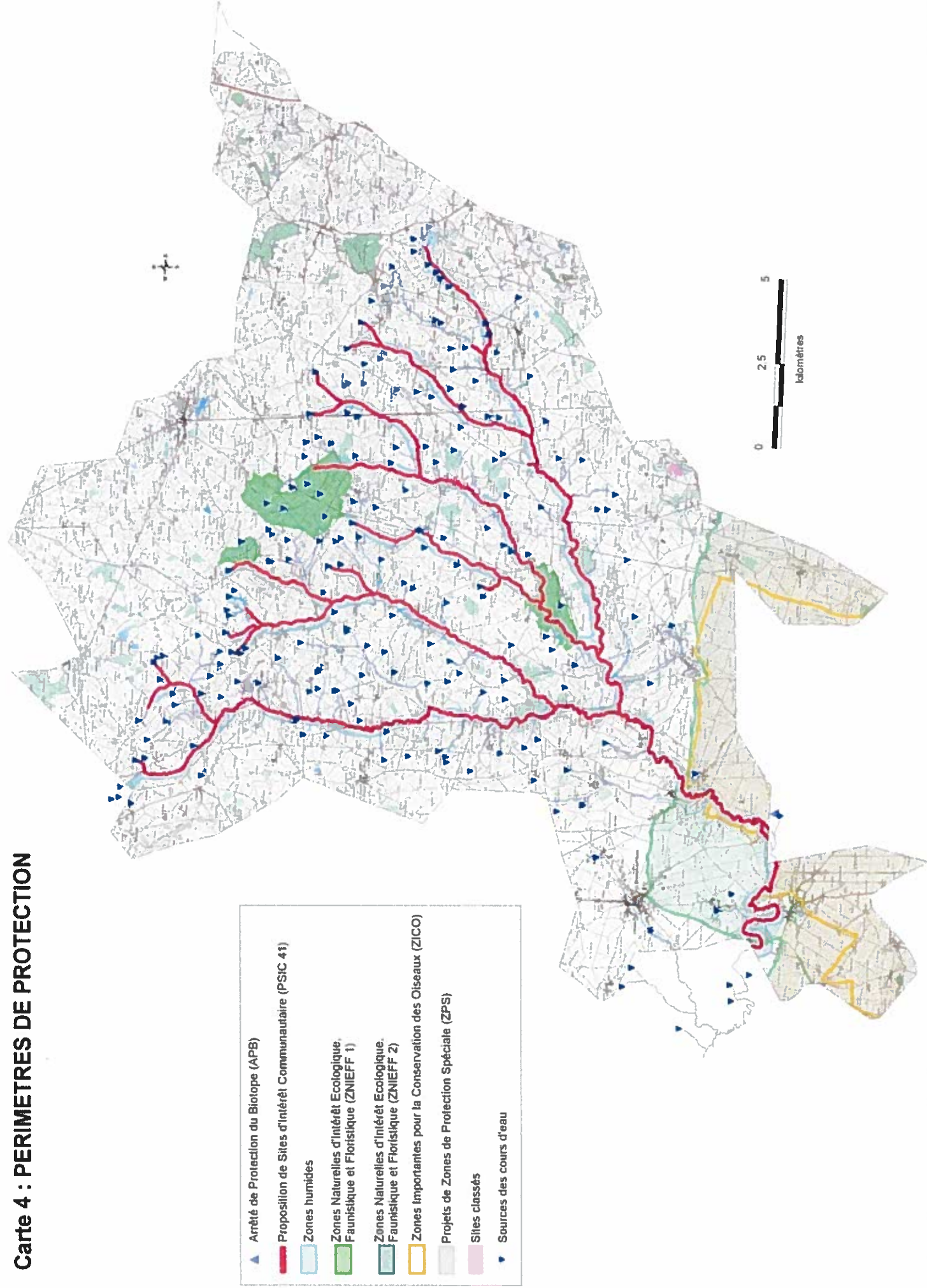
Cette vaste unité du centre du département est constituée d'un bocage plus ouvert, un peu vallonné, à habitat dispersé, où les cultures sont bien présentes. Le site recoupe cette unité sur sa partie la plus haute, dans le secteur de Secondigny, le Beugnon, où on trouve aussi des boisements étendus (Forêt de Secondigny, bois de la Boucherie).

L'occupation des sols sur le bassin versant de l'Autize est très largement dominée par les prairies (permanentes ou temporaires), qui sont la composante essentielle de ce paysage de bocages. Les boisements sont particulièrement bien représentés sur ce bassin, sur plateau ou fond de vallée, bien plus que sur la moyenne du département.



Cet assolement varie selon les sous-bassins, avec davantage de maïs (10%) et de vergers (3%) sur la Miochette, ou de bois (30%) sur le Saumort par exemple.

Carte 4 : PERIMETRES DE PROTECTION



DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

RAPPELS SUR LES CRITERES D'INTEGRATION DU SITE AU RESEAU NATURA 2000

Le site de la « Vallée de l'Autize » dans les Deux-Sèvres est un site de rivière qui comporte la partie supérieure du bassin versant de l'Autize, représentant un linéaire d'environ 113 km de cours d'eau et incluant une bande terrestre de 10 m de part et d'autre. Il a été proposé pour intégrer le réseau NATURA 2000 du fait de la présence significative d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire (Directive Habitats et Oiseaux).

Habitats de l'Annexe 1 de la Directive Habitats

- ✓ Végétation flottante de renoncule des rivières planitaires mésotrophes (3260)
- ✓ Grotte Naturelle (code 65)
- ✓ *Forêts alluviales à aulne et frêne (code 44.3) habitat prioritaire*

Espèces de l'Annexe 2 de la Directive Habitats

- ✓ Ecrevisse à pattes blanches (Crustacés)
- ✓ Lamproie de Planer (« Poissons »)
- ✓ Loutre d'Europe (Mammifères)
- ✓ Grand Rhinolophe (Mammifères)
- ✓ Petit Rhinolophe (Mammifères)

Espèces de l'Annexe 4 de la Directive Habitats

- ✓ Vespertilion de Daubenton (Mammifères)
- ✓ Vespertilion à moustaches (Mammifères)
- ✓ Oreillard gris (Mammifères)

Espèces de l'Annexe 1 de la Directive Oiseaux

- ✓ Martin pêcheur (Oiseaux)

Ce patrimoine d'intérêt communautaire se distingue par la prédominance d'habitats et espèces aquatiques (6) et la forte représentation d'espèces de chiroptères (5).

HABITATS ET ESPECES VEGETALES

Méthodologie

Phase d'inventaire

Une analyse préalable par photographies aériennes a permis de préciser l'occupation du sol sur le périmètre du Site. Cette étape a été réalisée par le bureau d'étude GEOSCAN.

Une première reconnaissance de terrain effectuée sur l'ensemble du périmètre NATURA 2000 par le CERA-Environnement (hiver-printemps 2002) a ensuite permis d'identifier les grands types de formations végétales rivulaires, le long de l'Autize et de ses affluents, et d'y préciser l'occupation du sol.

La campagne de terrain spécifique au volet « habitats/flore » a été menée sur une période de 3 mois, d'avril à juin 2002 et comporte au total 5 passages. Elle a été spécifiquement consacrée à l'inventaire et à la cartographie des secteurs à fort enjeu patrimonial, susceptibles d'abriter des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. La prospection a donc été ciblée principalement sur les ZNIEFF incluses ou au contact du périmètre NATURA 2000 (voir Carte N°5).

Les secteurs prospectés en détail sont :

- Le *Bois de Pichenin* (ZNIEFF de type I, n°0664),
- Le *Bois de la Boucherie*, (ZNIEFF de type II, n°095),
- La *Forêt domaniale de Secondigny* (ZNIEFF de type I, n°101),
- La *Mare de la Girardière* (ZNIEFF de type I, n°457),
- Le lieu-dit « *le Roc Cervelle* ».

La ZNIEFF n°457, décrite par BARON en 1985, hébergeait alors *Damasonium alisma* (l'étoile d'eau), plante protégée sur le plan national. Cette ZNIEFF a fait l'objet d'une réactualisation en 2000, réalisée par TERRISSE. L'étoile d'eau avait disparu en raison de la recolonisation de la quasi-totalité de la mare par une saulaie à *Salix atrocinerea*, ce que nous avons pu vérifier au printemps 2002. De ce fait, cette ZNIEFF a fait l'objet d'une suppression officielle par le CSRPN et n'existe donc plus aujourd'hui (TERRISSE, comm. pers. 2002).

La prospection est censée se limiter à une bande de 10m de part et d'autre de la rive du cours d'eau et concerne donc principalement les milieux rivulaires, sauf sur les secteurs en ZNIEFF.

Les relevés reposent sur l'utilisation de la méthode phytosociologique sigmatiste¹. Ils sont complétés par une approche de la dynamique végétale (dynamique spontanée ou liée à la gestion) et par une évaluation de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire (incidence des activités humaines).

Traitement et analyse des données

Les relevés floristiques ont permis de dégager les principaux habitats naturels sur la base de la méthode phytosociologique, qui est actuellement en pleine évolution. Malgré les imperfections de cette méthode, nous avons établi une correspondance entre les groupements phytosociologiques

¹ Phytosociologie : étude des tendances naturelles que manifestent des individus d'espèces végétales différentes à cohabiter dans une communauté végétale ou, au contraire, à s'exclure. La méthode « sigmatiste » (du grec sigma) repose sur la comparaison statistique des compositions floristiques globales d'échantillons de végétation homogènes.

identifiés sur le terrain et les nomenclatures européennes des habitats (*Corine Biotopes, 1997 ; Manuel d'interprétation des habitats de l'Union européenne – Version Eur 15, 1996*). Nous avons tenté d'attribuer à chaque groupement le code Corine Biotopes ainsi que le code NATURA 2000, typologie européenne de référence pour les habitats d'intérêt communautaire. Cette caractérisation des habitats sera utilement enrichie par le *Guide régional des groupements végétaux* réalisé par Y. Baron.

L'état de conservation des différents habitats a été évalué selon les critères suivants (Anonyme, 2001) :

ETAT DE CONSERVATION

ETAT DE CONSERVATION (voir critères de dégradation ci-après)		
0	Inconnu	-
1	Bon	Tous les types de dégradation sont de niveau 0
2	Moyen	Un type de dégradation de niveau 1
3	Mauvais	Au moins 2 types de dégradation de niveau 1
4	Très mauvais	Un ou plusieurs types de dégradation de niveau 2

CRITERES DE DEGRADATION OBSERVES SUR LE TERRAIN

DEGRADATION	FORTE	MOYENNE A FAIBLE	NULLE	INCONNUE
HYPERTROPHISATION présence d'espèces nitrophiles, indicatrices de l'eutrophisation forcée des milieux Facteurs divers : cultures intensives, surpâturage	2 Recouvrement des espèces nitrophiles > 20%	1 Recouvrement des espèces nitrophiles 5 % > < 20 %	0	3
SURFREQUENTATION Mise à nu du substrat suite à une surfréquentation des milieux : piétinement, circulation	2 Destruction du tapis végétal > 20%	1 Destruction du tapis végétal 5 % > < 20 %	0	3
EROSION Erosion du substrat naturelle ou provoquée par une surfréquentation	2 Erosion marquée	1 Début d'érosion	0	3
EMBROUSSAILLEMENT Présence d'espèces indicatrices de l'embroussaillement des milieux	2 Recouvrement arbustif > 20%	1 Recouvrement arbustif 5 % > < 20 %	0	3
REMBLAIS Artificialisation du substrat, accompagnée souvent par le développement d'espèces nitrophiles	2 Surface > 20%	1 Surface 5 % > < 20 %	0	3
AMENAGEMENTS Présence d'aménagements divers : parkings, aire de repos, de pique-nique...	2 Influence forte sur le milieu	1 Influence faible sur le milieu	0	3
SUREXPLOITATION Dégradation des milieux suite à une exploitation agricole ou forestière intensive ou inadaptée	2 Menant à la destruction de l'habitat	1 portant atteinte à l'état de l'habitat	0	3

Limites de l'étude

Il ne faut pas perdre de vue que le travail effectué dans le cadre de ce DOCOB n'a pas vocation à se substituer à une étude écologique et floristique exhaustive des habitats et espèces végétales de ce secteur géographique très vaste. La finalité ici est d'utiliser le diagnostic des habitats comme un outil de mise en œuvre de mesures de gestion les mieux adaptées au maintien ou à la restauration d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire.

Remerciements : Jean Terrisse, écologue et botaniste de la LPO
Yves Baron, botaniste et ancien Maître de Conférence à l'Université de Poitiers

HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE







- **Végétation flottante de renoncules des rivières planitiaires mésotrophes**
- **Landes humides à tourbeuses (septentrionales) à Erica tetralix**
- **Landes sèches relicutelles**
- **Végétation chasmophytique des pentes rocheuses, siliceuses**
- **Mégaphorbiaies riveraines, méso-eutrophes, hydrophiles d'ourlets planitiaires & lisières forestières nitrophiles, hygroclines**
- **Forêts alluviales résiduelles- habitat prioritaire**

Remarque : un habitat de grotte naturelle (code corine 65) était signalé initialement sur le formulaire descriptif. Cet habitat correspond en fait à la grotte de la Dent à Ardin, qui n'est pas dans le périmètre du site et n'est pas d'origine naturelle. Ces critères ont conduit logiquement à son retrait du descriptif des habitats du site Natura 2000.





Carte 5 : Cartographie des habitats

Légende

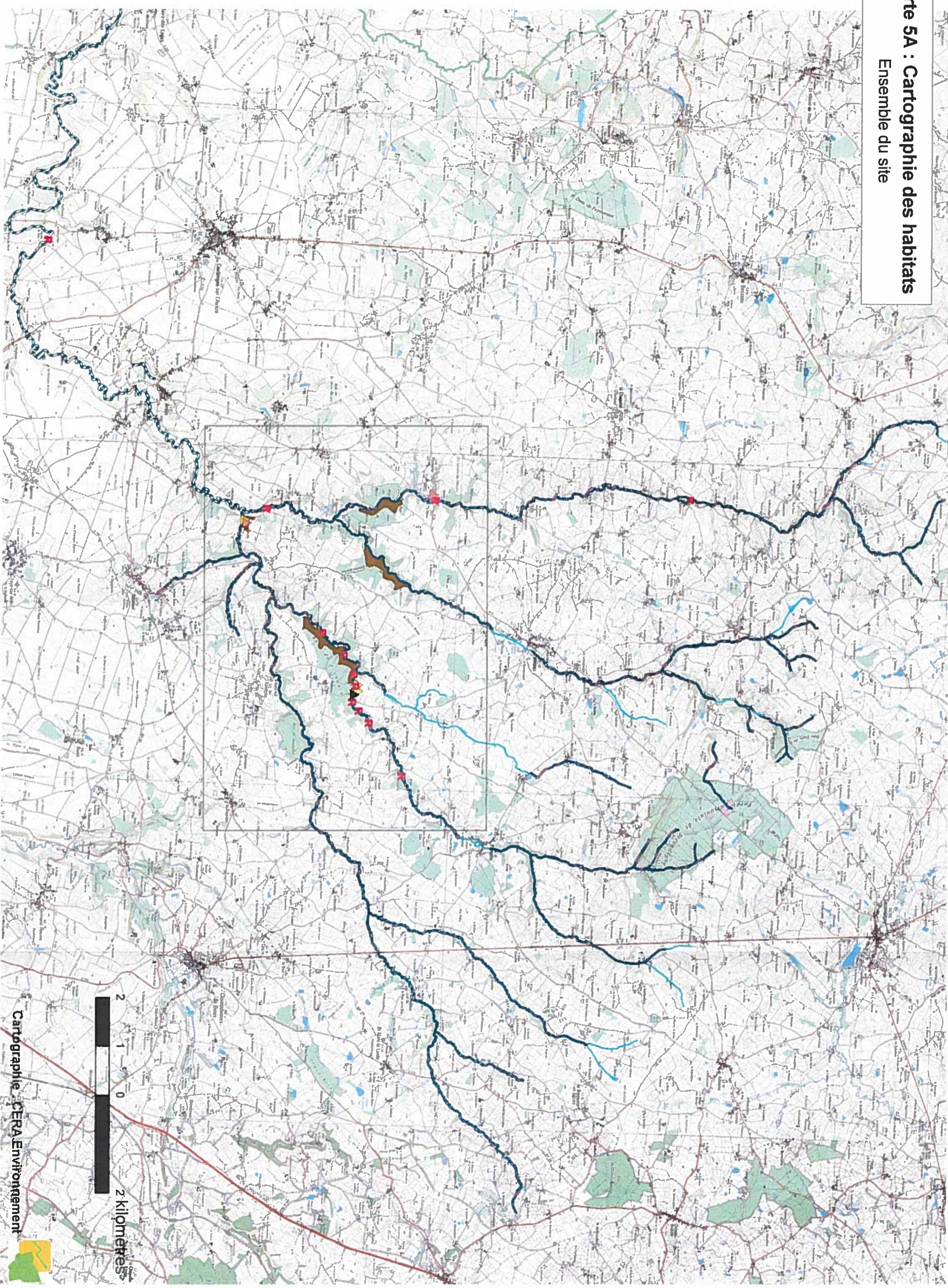
Habitats d'intérêt communautaire

- R** 3260/24.43 - Végétation flottante de renoncules des rivières planitiaires mésotrophes
-  4010/31.11 - Landes humides à tourbeuses atlantiques (septentrionales) à *Erica tetralix* (en mélange avec des plantations de feuillus)
-  4030/31.23 - Landes sèches relictuelles
-  6430 - Mégaphorbiaies eutrophes dont :
6431A/37.1 - Mégaphorbiaies méso-eutrophes
6431B/37.7 - Lisières nitrophiles d'ourlets planitiaires
-  8220/62.2x62.4 - Végétation des pentes rocheuses (sous-types silicoles)
-   91E0/44.3 - Forêts alluviales résiduelles dont :
91E0/44.31 - Aulnaies-frênaies à Laïches des petits ruisseaux
91E0/44.332B - Aulnaies-frênaies à hautes herbes

Autres habitats

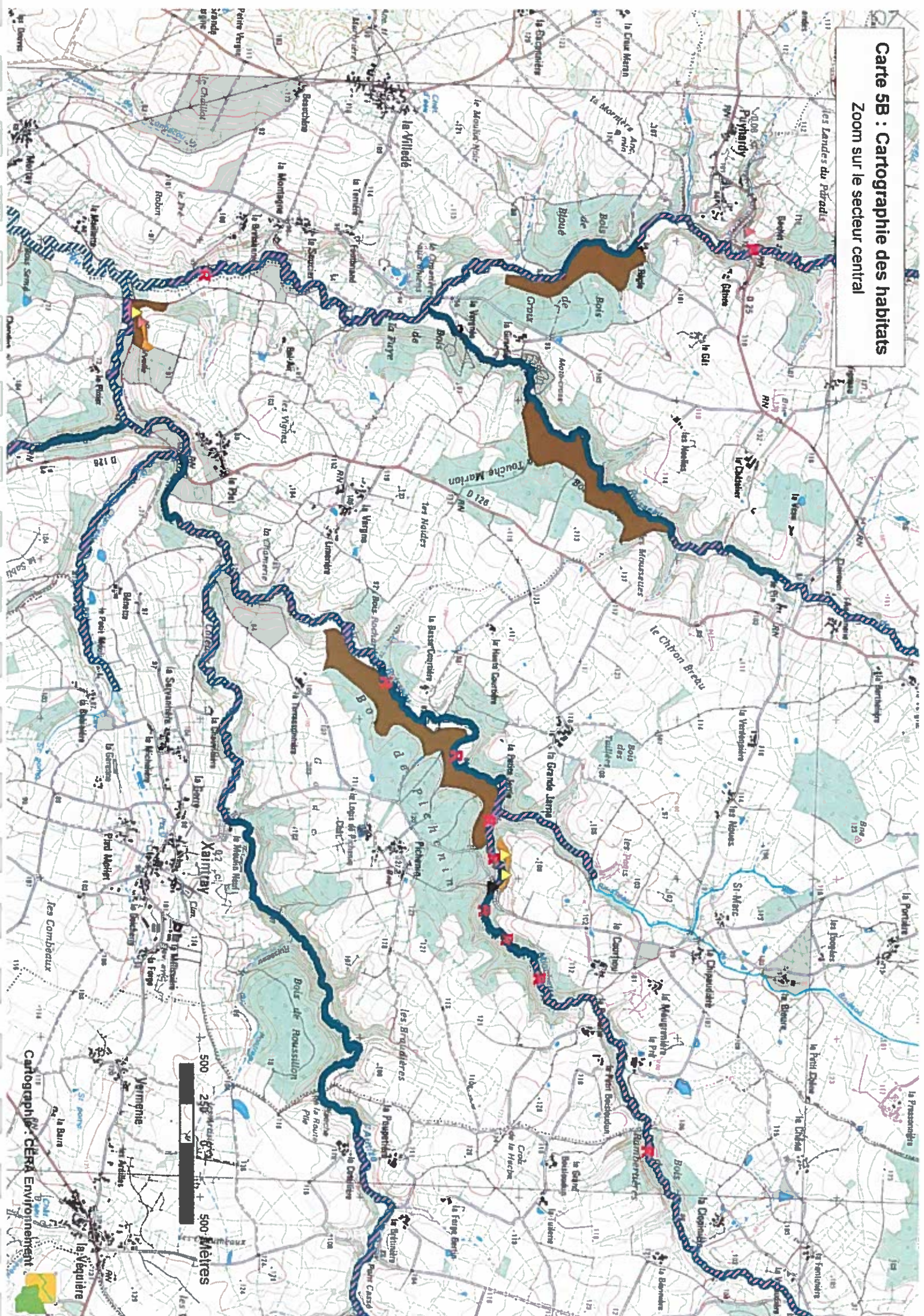
-  Cours d'eau
-  83.321 - Plantations de peupliers avec une strate herbacée inférieure à Mégaphorbiaie ou à Cariçaie
-  41.24 - Chênaies-charmaies subatlantiques neutro-acidiphiles
-  31.8 - Fourrés et stades de recolonisation de la forêt mésophile

Carte 5A : Cartographie des habitats
Ensemble du site



Carte 5B : Cartographie des habitats

Zoom sur le secteur central



Végétation flottante de renoncules des rivières planitiaires mésotrophes

Code Natura 2000
3260

Alliance du *Ranunculion aquatilis*

annexe 1 de la Directive Habitats
Code Corine biotopes : 24.43

Espèces caractéristiques

Ranunculus penicillatus ssp *pseudofluitans*
Ranunculus peliatus
Fontinalis antipyretica (bryophyte aquatique)
Algues filamenteuses



PRESENTATION

Description

Végétation flottante ou submergée, de renoncules ou de bryophytes aquatiques, caractérisant les rivières mésotrophes, à écoulement modéré à lotique. Cette végétation se fixe sur roches siliceuses (schistes, grès) et colonise surtout les lits caillouteux ou graveleux des rivières. Elle se rencontre dans des secteurs éclairés ou semi-éclairés, notamment à la faveur de trouées dans la ripisylve et sur des sections du cours d'eau, à écoulement rapide voire turbulent. Ce groupement est dominé physionomiquement par la Renoncule en pinceau (*Ranunculus pseudofluitans*) qui forme des peuplements monospécifiques. De caractère héliophile, elle disparaît si la ripisylve devient trop recouvrante. Cette végétation rhéophile affectionne les eaux limpides, neutres voire acides.

Répartition géographique

Cet habitat a été observé sur de nombreuses sections du linéaire du site, à la faveur de trouées dans la ripisylve. Cet habitat est particulièrement représenté sur la rivière de la Miochette au niveau du Bois de Pichenin et sur l'Autize, à l'aval des chaussées de moulin. En outre, il est potentiellement présent sur d'autres cours d'eau. Il était signalé sur le formulaire initial sous le nom de « herbiers aquatiques flottants des rivières courantes de plaine » code corine 24.4.

Etat de conservation de l'habitat : Moyen

Valeur patrimoniale

Espèces phanérogamiques assez communes mais en forte régression (renonculacées, characées). Zones préférentielles de reproduction de la Truite fario (*Salmo trutta fario*) (pour les communautés amont). Importance des phénomènes de dénitrification et d'épuration dans les « champs d'inondation fonctionnels ».

Dynamique de la végétation

⇒ spontanée

D'une année sur l'autre, l'habitat est assez stable car régulé par le cycle hydrologique annuel. En revanche, le cycle saisonnier est très marqué, déterminé par celui des renoncules.

En conditions éclairées, l'absence d'entretien physique du milieu peut se traduire par un envahissement par des héliophytes (Rubaniers, Laïches et Roseaux). Le contexte forestier (bois de Pichenin) peut induire la création d'embâcles et la régression, voire la disparition de l'habitat.

⇒ liée à la gestion

L'évolution de cet habitat est largement tributaire des pratiques de restauration et d'entretien de la ripisylve et du lit du cours d'eau (restauration de l'écoulement) pour les zones amont, et des divers travaux d'hydraulique agricole, pour la potabilisation des eaux ou pour l'hydro-électricité dans les zones médianes et avalées. Les dégradations majeures correspondent à une altération de la qualité physique des cours d'eau ainsi qu'aux phénomènes de pollution. La gestion de cet habitat est indissociable de celle du bassin versant :

- Entretien physique du milieu

De façon générale, le « nettoyage des rivières » (travaux d'entretien et de restauration) favorise la forme héliophile des groupements. Un fort éclaircissement peut donc entraîner de forts recouvrements des renoncules, voire leur prolifération. Des proliférations algales traduisent souvent une remise à disposition de phosphore dans le système après curage ou après déboisement des berges (nettoyage).

- Modifications du lit et des écoulements

Lorsqu'il y a des moulins le long du linéaire, des unités inter-barrages sont créées, qui diversifient les faciès et les communautés macrophytiques au sein du cours d'eau, avec des zones rapides au niveau du déversoir, des radiers à l'aval de la digue, et des profonds à l'amont. Un apport sédimentaire important a plusieurs conséquences : une régression des espèces les plus sensibles (bryophytes aquatiques) et une exondation des herbiers de Phanérogames, déterminant un cycle de piégeage-relargage de sédiments, avec les pollutions mécaniques induites. En outre, les apports de sédiments ainsi que les pompages accélèrent la colonisation du lit par les héliophytes (roselières) et les plantes de berges.

- Altérations de la qualité de l'eau

L'eutrophisation provoquée des eaux entraîne le passage aux groupements eutrophes et la disparition des espèces les plus sensibles (*Scapania undulata* ...).

GESTION

Menaces potentielles

- ⇒ Recouvrement excessif du lit de la rivière par la ripisylve (diminution de l'éclaircissement direct)
- ⇒ Facteurs de ralentissement de l'écoulement (étiage prononcé, encombres, ouvrages hydrauliques)
- ⇒ Dégradation de la qualité de l'eau : eutrophisation (enrichissement en orthophosphates ou ammonium)
- ⇒ Turbidité excessive de l'eau (apport de sédiments liés à la dégradation des berges ou prolifération excessive d'hydrophytes ou d'héliophytes entraînant un piégeage des sédiments)

Objectifs de conservation/Prescription de gestion

- Gestion qualitative (polluants, excès de matière en suspension) et quantitative (débit suffisant) de l'eau sur les bassins versants
 - Si nécessaire, restaurer l'écoulement et dégager les embâcles en densité excessive
 - Proscrire les connexions des étangs au cours d'eau
- Assurer un entretien minimal du cours d'eau avec un éclaircissement suffisant pour le maintien des macrophytes mais réguler la lumière incidente par boisement minimal des berges
- Localement, restaurer et stabiliser les berges. Eviter leur érosion
- Faucardage ponctuel, en hiver, des renoncules à l'aval des barrages, qui peuvent être favorisées par un apport d'eau plus froide et souvent chargée en nutriments
- Entretien mécanique pour les proliférations d'espèces introduites, avec enlèvement du matériel faucardé et surveillance pour éliminer les redémarrages de boutures

Partenaires concernés

CSP

Landes humides à tourbeuses (septentrionales) à *Erica tetralix*

Code Natura 2000
4010

Alliance de l'*Ericion tetralicis*
Association du *Sphagno compacti-Ericetum tetralicis*

annexe I de la Directive Habitats
Code Corine biotopes : 31.11

Espèces caractéristiques

Agrostis canina, *Calluna vulgaris*, *Carex vesicaria*, *Cirsium palustre*, *Danthonia decumbens*, *Deschampsia flexuosa*, *Erica tetralix*, *Juncus acutiflorus*, *Juncus conglomeratus*, *Juncus effusus*, *Molinia caerulea*, *Polygala serpyllifolia*, *Potentilla erecta*, *Salix atrocinerea* (a), *Scutellaria minor*, *Sphagnum gr. palustre* (sphaigne), *Veronica officinalis*,
Ptéridophytes : *Blechnum spicant*, *Osmunda regalis*



Cet habitat se différencie des landes humides atlantiques méridionales par l'absence d'*Erica ciliaris* qui caractérise les régions plus océaniques ou méridionales. Ce sont les conditions stationnelles (fraîcheur liée à l'altitude de 230 m avec atténuation du caractère océanique) de la forêt domaniale de Secondigny qui expliquent l'absence de cette espèce dans cet habitat de lande. C'est pourquoi, nous rattacherons ce type de lande à l'habitat 4010 – **Landes humides septentrionales à *Erica tetralix***. Cet habitat est d'ailleurs signalé en Poitou si l'on se réfère au cahier d'habitats NATURA 2000.

PRESENTATION

Description

Ce type d'habitat correspond à une lande humide à paratourbeuse relictuelle subatlantique qui se rencontre localement sur des sites de sources et de ruisselets à la faveur de la présence de layons en lisière de boisements pionniers de la forêt domaniale de Secondigny. Cette lande s'installe sur substrat oligotrophe acide et humide (une bonne partie de l'année). Le sol est de type podzolosol hydromorphe (à horizons rédoxiques ou réductiques selon la topographie stationnelle). La présence de sphaignes témoigne d'une faible activité turfigène, ce qui explique la présence d'un horizon de surface paratourbeux (hydromor). Cet habitat présente l'aspect d'une lande basse (0,2 à 0,5 m) qui associe les chaméphytes (éricacées) et les sphaignes. La Molinie bleue, relativement abondante, imprime à ce milieu une physionomie herbeuse.

Répartition géographique de l'habitat

Cet habitat est très localisé. En effet, il n'a été répertorié qu'en forêt domaniale de Secondigny sur des sites de sources et de ruisselets.

Etat de conservation : Moyen

Valeur patrimoniale

La grande majorité des landes humides correspondent à des formations dites « secondaires », de substitution qui remplace la forêt initiale. L'abandon des pratiques traditionnelles (fauche, pacage) ainsi que sa destruction directe (drainage, plantation de résineux) ont entraîné la régression et la raréfaction de ces formations, ce qui explique la nécessité de les sauvegarder. La présence de ptéridophytes relativement rares comme *Osmunda regalis* ou *Blechnum spicant*, renforce l'intérêt patrimonial de l'habitat. Des espèces patrimoniales peuvent y trouver refuge comme le busard Saint-Martin.

Dynamique de la végétation

⇒ spontanée

Il s'agit de landes secondaires (régressives) résultant de défrichements ponctuels. Ces opérations de défrichement se traduisent par des coupes forestières et des layons colonisés par les éricacées (la lande). Les landes humides âgées contiennent une plus forte proportion de callune et de bruyère cendrée qui voient leur contribution spécifique augmenter à mesure du vieillissement de la formation, alors que les espèces plus hygrophiles (notamment *Erica tetralix* et les sphaignes) régressent. Cet habitat, en l'absence d'entretien, subit une dynamique progressive de colonisation par les ligneux. Elles évoluent alors, lentement, vers des fourrés préforestiers de bourdaine et/ou de saules (*Frangula alnus*), puis vers des boisements pionniers de type saulaie-bétulaie (*Salix atrocinerea*, *Betula ssp*). Le stade ultime (climacique) correspond à l'installation d'une forêt acidiphile du *Quercion robori-petreae*.

⇒ liée à la gestion

La fauche régulière ou le pâturage, ainsi que les feux courants naturels ou provoqués, peuvent bloquer cette évolution progressive et maintenir l'habitat dans un état de conservation favorable. Des phénomènes naturels d'évolution régressive peuvent apparaître par dénudation du sol par le passage de mammifères (les sangliers notamment), entraînant une ouverture du tapis végétal et la régénération de faciès pionniers (présence d'espèces carnivores, à haute valeur patrimoniale comme *Drosera ssp*, *Pinguicula lusitanica*...)

GESTION

Menaces potentielles

- ⇒ Fermeture du milieu par embroussaillage et recolonisation forestière (boisement spontané ou plantations)
- ⇒ Eutrophisation forcée du milieu
- ⇒ Assèchement lié au drainage pour l'enrésinement et/ ou la populiculture

Objectifs de conservation/Prescription de gestion

La conservation de cet habitat consiste en :

- la préservation et l'entretien des landes maintenues dans un bon état de conservation (landes basses humides) en proscrivant toute modification du milieu (boisement, travail du sol, épandage d'intrants, creusement de plan d'eau) et du régime hydrique (drainage). Entretien réalisé de préférence par fauchage tardif (mi-août à mars), avec un rythme de retour tous les 5-8 ans, pratiqué par rotation (créer une hétérogénéité structurale de la végétation sur le site en divisant le site en plusieurs parcelles fauchées chaque année), de manière centrifuge et lentement (pour laisser à la faune la possibilité de fuir). Préserver des zones de refuge pour la faune, notamment invertébrée, sous la forme de bandes ou de placettes non fauchées. La matière végétale devra être exportée pour garantir le maintien de l'oligotrophie du milieu. Sur les sites au sol portant, la fauche peut s'effectuer à l'aide de matériel agricole conventionnel. Sur les sites peu portants (sol engorgé), privilégier un matériel automoteur peu agressif au sol (léger et/ou pneumatiques adaptés) et limiter le nombre de passages en utilisant par exemple une ensileuse à fléaux permettant de faucher et de récupérer la matière végétale en un seul passage. Le pâturage peut être envisagé en complément de la fauche, de manière très extensive (risques de déstructuration de l'habitat), par rotation et/ou parcours sur de courtes périodes, pour diversifier les micro-habitats ou lorsque la fauche n'est techniquement pas envisageable (portance).
- la restauration des landes dégradées (fort développement de la callune, des arbustes), par des travaux de débroussaillage (passage d'un gyrobroyeur ou d'un broyeur frontal si la végétation est très difficile en veillant à évacuer le broyat), éventuellement d'abattage sur les landes boisées (couper les ligneux au ras du sol et rogner les souches pour éviter les rejets), et des travaux de restauration hydrique sur les sites drainés. Le pâturage peut être conseillé pendant les phases de restauration. Le brûlis dirigé n'est pas recommandé en raison du traumatisme occasionné à la faune, des risques de combustion profonde et de la technicité requise.
- l'étrépage pourra être combiné aux précédentes techniques pour régénérer l'habitat en favorisant le développement des stades pionniers de la végétation des landes humides.

Partenaires concernés

ONF

Landes sèches relictuelles

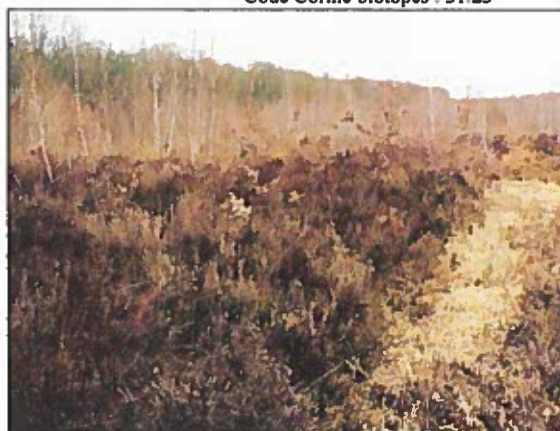
Code Natura 2000
4030

Alliance de l'*Ulici-Ericion cinereae*

annexe I de la Directive Habitats
Code Corine biotopes : 31.23

Espèces caractéristiques

Aira praecox, *Agrotis tenuis*, *Anthoxantum odoratum*, *Cytisus scoparius*, *Erica cinerea*, *Teucrium scorodonia*, *Ulex europaeus*, *Quercus robur* (a), *Ulex minor* (non inventorié mais potentiellement présent)
Mousses et lichens : *Bryum capillare*, *Tortula sp...*



PRESENTATION

Description

Ce type d'habitat correspond à une lande sèche relictuelle, mi-haute (0,5 m à 1 m) qui colonise les affleurements rocheux ou les quelques coteaux gréseux qui jalonnent la vallée de l'Autize. Cette lande se développe sur un sol rudimentaire, siliceux (grès et grauwacke), acide, sableux et très pauvre en nutriments. Le groupement est caractérisé par la présence de phanérophtes et d'éricacées. Il est largement dominé par l'ajonc d'Europe associé à la présence ponctuelle de touffes de bruyère cendrée. La prépondérance de l'ajonc d'Europe témoigne du caractère « évolué » et relictuel de la lande. La strate bryolichénique est importante dans les vides laissés par la bruyère (*Hypnum gr. cupressiforme*, *Bryum capillare*, *Cladonia ssp....*)

Répartition géographique de l'habitat

Cet habitat n'est pas compris dans le site NATURA 2000 sensu stricto mais est contigu au projet de périmètre (distance de 100 à 200 m par rapport au lit de la rivière). Son statut européen justifierait son intégration au périmètre actuel du site n°41 « Vallée de l'Autize ».

⇒ *Le Roc Cervelle*, *Le Bois de Pichenin*, *Forêt domaniale de Secondigny*

Etat de conservation : Moyen

Valeur patrimoniale

La grande majorité des landes sèches (excepté certaines landes littorales) correspondent à des formations dites « secondaires ». L'abandon des pratiques traditionnelles (fauche, pacage) a entraîné la régression et la raréfaction de ces habitats originaux et marginaux, excellents bio-indicateurs édaphiques et climatiques. Habitat refuge pour de nombreuses espèces de bryophytes et de lichens

Dynamique de la végétation

⇒ *spontanée*

Cet habitat de lande s'inscrit au sein de la série dynamique silicole. En l'absence d'entretien, la lande subit une dynamique d'embroussaillage et de reboisement. Son état actuel montre, par vieillissement, une évolution vers un fourré à ajonc d'Europe et à genêt à balais qui traduit un stade préforestier et entraîne la régression des éricacées héliophiles. L'installation de chênes bas au sein de la fruticée marque la transition vers un boisement de type chênaie sèche silicole et acidiphile à *Quercus petraea* et/ou *Quercus robur*, correspondant au stade climacique. Suite aux contraintes stationnelles (sol rudimentaire, déficit hydrique marqué), la chênaie se présente souvent sous forme d'un boisement bas et ouvert (chênes à port rabougri) qui constitue son climax édaphique.

⇒ liée à la gestion

Le maintien de pratiques traditionnelles (fauche, pâturage) permet la conservation des landes, formations « secondaires », de substitution de la forêt initiale résultant de l'action humaine (défrichage). Une eutrophisation forcée peut entraîner une dégradation du groupement initial et l'évolution vers une fruticée plus ou moins nitrophile à *Prunus spinosa*, *Rubus ulmifolius* et *Ulex europaeus* (fixateur de l'azote du sol).

GESTION

Menaces potentielles

- ⇒ Fermeture naturelle du milieu par embroussaillement et recolonisation forestière
- ⇒ Eutrophisation du milieu (enrichissement du sol en nutriments azotés)
- ⇒ Extension de l'ajonc d'Europe et d'espèces nitrophiles

Objectifs de conservation/Prescription de gestion

Le respect d'une formation en mosaïque de strates de hauteurs et d'âges différents nécessite de conjuguer trois types de pratiques :

- le pâturage extensif pour un entretien régulier
- une fauche ou un gyrobroyage tous les dix ans avec exportation des produits de fauche, pour régénérer la formation
- l'étrépage et l'écobuage pour rajeunir la formation dans les cas de lande vieillie et envahie de ligneux

L'habitat étant oligotrophe, proscrire toute utilisation d'engrais, fumure organique (lisier, fumier), amendements.

Partenaires concernés

CREN

Végétation chasmophytique des pentes rocheuses, siliceuses

Code Natura 2000
8220

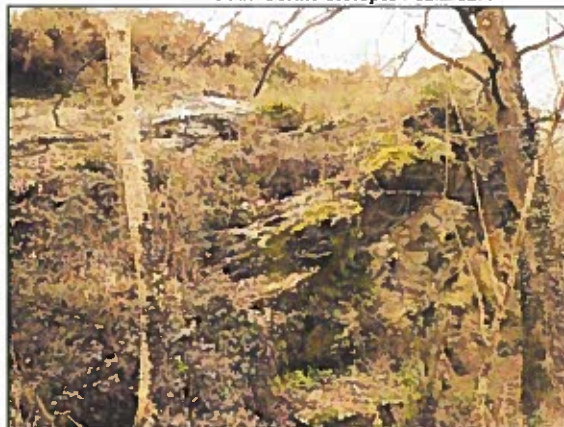
Alliance de l'*Asplenio billotii-Umbilicion rupestris*

annexe I de la Directive Habitats

Code Corine biotopes : 62.2/62.4

Espèces caractéristiques

Strate herbacée (phanérogames) : *Aira praecox*,
Polypodium vulgare, *Digitalis purpurea*, *Umbilicus rupestris*, *Plantago subulata*, *Rumex acetosella*
Strate muscinale et lichénique : *Bryum capillare*,
Diploschistes scruposus, *Parmelia ssp*, *Rhizocarpon geographicum*, *Umbilicaria pustulata*...



PRESENTATION

Description

Ce type d'habitat se rencontre dans les fissures et les fentes des rochers, et sur les parois verticales et subverticales des falaises siliceuses continentales. Ce groupement correspond à une végétation pionnière qui colonise les substrats siliceux (grès) et repose sur des sols très minces (lithosols acides) des fissures où s'accumule l'humus. Cet habitat associe une végétation de chasmophytes, de lithophytes et une végétation bryolichénique. La strate bryolichénique généralement dense et variée se développe sur les dalles rocheuses. Selon l'exposition et la situation, l'habitat peut s'enrichir en espèces thermophiles et héliophiles.

Répartition géographique

Cet habitat n'est pas compris dans le site NATURA 2000 *sensu stricto* mais est contigu au projet de périmètre (distance de 100 à 200 m par rapport au lit de la rivière). Son statut européen justifierait son intégration au périmètre actuel du site n°41 « Vallée de l'Autize ».

⇒ *Roc Cervelle et le Bois de Pichenin*

Etat de conservation de l'habitat : Moyen

Valeur patrimoniale

L'intérêt patrimonial de l'habitat est notamment lié à la présence de ptéridophytes, tels que ceux du genre *Asplenium* potentiellement présents sur le site. La présence d'espèces diversifiées de lichens et de mousses renforce cet intérêt.

Dynamique de la végétation

⇒ *spontanée*

En raison de fortes contraintes écologiques (aridité, sol rudimentaire), cet habitat ne présente pas de dynamique particulière. Néanmoins, l'habitat, dans ses variantes thermo-héliophiles, peut être étouffé par une dynamique d'embroussaillage trop forte sur les coteaux, par la fruticée à Ajonc d'Europe et Genêt à balais.

Par évolution progressive et pédogenèse, un sol rudimentaire peut se former et entraîner l'installation d'une pelouse rase pionnière sur les dômes rocheux, habitat lui-aussi d'intérêt communautaire (code Eur 15 : 8230)

GESTION

Menaces potentielles

⇒ Fermeture du milieu par embroussaillage

⇒ Eutrophisation forcée du milieu (enrichissement du sol en nutriments azotés ⇒ forme nitrophile de l'habitat)

Objectifs de conservation/Prescription de gestion

L'habitat étant stable, la non-intervention est à recommander. Ponctuellement, des opérations de débroussaillage, gyrobroyage et élimination des ligneux peuvent être exécuté en bordure de l'habitat pour maintenir les conditions d'éclairément.

Canaliser éventuellement la fréquentation touristique.

Partenaires concernés

CREN

6430- MEGAPHORBIAIES

Deux habitats élémentaires de mégaphorbiaies peuvent être distingués au sein du grand type d'habitat d'intérêt communautaire « 6430 - Mégaphorbiaies eutrophes ».

Ces deux types d'habitats ont été observés ponctuellement sur le périmètre du site, mais elles sont présentes potentiellement sur l'ensemble du site, surtout dans les zones amont, sous une forme ou une autre sans pouvoir les dissocier avec certitude.

Mégaphorbiaies riveraines, méso-eutrophes, hydrophiles d'ourlets planitiaires

Code Natura 2000
6430-A

annexe 1 de la Directive Habitats
Code Corine biotopes : 37.1

Alliance du *Thalicro flavi-Filipendulion ulmariae*

Espèces caractéristiques

Carex acutiformis, *Carex otrubae*, *Epilobium hirsutum*,
Epilobium tetragonum, *Eupatorium cannabinum*,
Filipendula ulmaria, *Iris pseudacorus*, *Juncus inflexus*,
Lycopus europaeus, *Lysimachia vulgaris*, *Lythrum*
salicaria, *Mentha aquatica*, *Mentha suaveolens*,
Polygonum amphibium, *Polygonum cf. persicaria*,
Symphytum officinalis, *Valeriana officinalis*



PRESENTATION

Description

Ce type d'habitat correspond à des prairies plus ou moins humides dominées par les hautes herbes (de l'ordre de 0,5 à 2 m) et prenant l'aspect d'une mégaphorbiaie. Cet habitat correspond le plus souvent à un ourlet ou lisière hygrophile en bordure d'un boisement ou sous couvert forestier clair. La mégaphorbiaie s'installe sur des sols hydromorphes, avec un engorgement plus ou moins marqué. Les sols sont de type rédoxisol ou réductisol. Le groupement est dominé par les hémicryptophytes qui associent souvent des fleurs à ombelles (Apiacées), des Renonculacées, des Rosacées, accompagnées par des Cypéracées.

Répartition géographique

Observé localement. Habitat présent potentiellement sur tout le site, sur les zones inondables des cours d'eau, sous couvert forestier ou non, notamment en Bois de Pichenin.

Etat de conservation de l'habitat : Moyen

Valeur patrimoniale

Cet habitat offre très souvent une flore banale. On peut y rencontrer cependant des espèces rares à assez rares comme *Euphorbia palustris*, *Fritillaria meleagris*.

La situation en écotone en fait des milieux refuges pour certaines espèces faunistiques ou une "voie de circulation" privilégiée (corridor). Ils participent à des mosaïques d'habitats intéressantes, par les niches particulières offertes à diverses espèces.

Dynamique de la végétation

⇒ spontanée

Cet habitat est généralement stabilisé en lisière forestière ou le long des pénétrantes (dessertes, sentiers forestiers). L'habitat peut également dériver de coupes forestières ou de chablis au niveau de forêt riveraine, l'éclaircissement favorisant la régénération et l'extension du cortège de la mégaphorbiaie. Cependant, elle constitue souvent un groupement de transition qui s'inscrit dans une dynamique de reconquête forestière selon le schéma suivant :

Mégaphorbiaies → Magnocariçales → Boisements pionniers (saulaie) → Aulnaies-frênaies

En vieillissant, la mégaphorbiaie s'enrichit de Cypéracées et conduit à la reconstitution d'un boisement humide de type (aulnaie)-frênaie à hautes herbes (alliance de l'*Alnion glutinoso-incanae*) précédée souvent d'un boisement arbustif pionnier de type saulaie.

En cas d'une couverture trop dense par le boisement, la mégaphorbiaie du *Filipendulion* peut évoluer par endroits vers des lisières à caractère plus sciophile relevant de l'alliance de l'*Aegopodion podragariae* (cf *infra*).

En cas d'eutrophisation forcée (enrichissement en nutriments azotés) du milieu, consécutif à des eaux hypereutrophes des cours d'eau ou à des apports de pente (lessivage des nitrates), le groupement peut glisser vers des mégaphorbiaies hypereutrophes relevant de l'alliance du *Calystegion sepium* avec *Calystegia sepium*, *Urtica dioica*, *Bidens tripartita*, *Eupatorium cannabinum*, *Lythrum salicaria*

⇒ liée à la gestion

Dans des forêts (sur)exploitées (coupes forestières, ouverture de clairières), certains de ces habitats se répandent dans les espaces ainsi éclairés. La libération brutale d'azote (lié à l'éclaircissement) peut favoriser des espèces nitrophiles relevant du *Calystegion sepium*.

GESTION

Menaces potentielles

- ⇒ Fermeture du boisement : recouvrement important par la strate arborescente entraînant une diminution de l'éclaircissement direct sur la mégaphorbiaie.
- ⇒ Eutrophisation forcée (apport de nitrates) entraînant un glissement vers la mégaphorbiaie nitrophile du *Calystegion sepium*.

Objectifs de conservation/Prescription de gestion

- Habitats naturels, les cortèges floristiques sont modifiés par la mise en œuvre d'activités pastorales, une forte eutrophisation des eaux ou des travaux hydrauliques. Compte tenu de la dynamique naturelle de l'habitat vers une fruticée puis une forêt riveraine, sa conservation en l'état nécessiterait quelques interventions espacées de plusieurs années par gyrobroyage, coupes de saules ou d'autres arbustes. Cependant, du fait d'une place transitoire dans la dynamique, il est illusoire de vouloir maintenir l'habitat en l'état. Nous préconisons donc de laisser faire la dynamique naturelle au profit de forêts riveraines. L'habitat subsiste alors en lisière forestière, dans les clairières et les coupes forestières pratiquées, à partir du potentiel de semences des lisières.
- Dans le cas de plantation de peupliers, il convient d'espacer les plants et de ne pas faire appel au drainage, au travail du sol et à l'utilisation de produits chimiques.
- Veiller aux risques d'eutrophisation des eaux de la rivière et aux travaux hydrauliques risquant de réduire le lit majeur.
- Lutter efficacement contre les espèces envahissantes

Partenaires concernés

CRPF, CSP

Lisières forestières nitrophiles, hygroclines

Code Natura 2000
6430-B

Alliance de *Aegopodium podagrariae*, *Calystegion sepium*

annexe 1 de la Directive Habitats
Code Corine biotopes : 37.71/37.72



PRESENTATION

Description

Ce type d'habitat correspond à des franges ou lisières herbacées (mégaphorbiaies) localisées le long des cours d'eau et en bordure des forêts et à la faveur de clairières, de sentiers et de dessertes. Cet habitat se présente sous l'aspect d'ourlets riverains, composés de communautés d'herbacées et de lianes hémihéliophiles à hémisciaphiles et nitro-hygrophiles. Cet habitat s'observe sur des sols plus ou moins hydromorphes, rarement touchés par des crues apportant des alluvions et riches en azote. L'azote est un facteur essentiel dans le déterminisme de ces communautés ; certaines espèces sont communes aux végétations des coupes et chablis.

Répartition géographique

Observé localement. Habitat présent potentiellement sur tout le site, le long des cours d'eau du site, notamment en Bois de Pichenin

Espèces caractéristiques

37.71 – Voiles des cours d'eau (alliance du *Calystegion sepium*) : *Alliaria petiolata*, *Barbarea vulgaris*, *Calystegia sepium*, *Cruciata laevipes*, *Epilobium hirsutum*, *Epilobium parviflorum*, *Eupatorium cannabinum*, *Galium aparine*, *Galium palustre*, *Iris pseudacorus*, *Lamium album*, *Lamium maculatum*, *Lythrum salicaria*, *Myosoton aquaticum*, *Polygonum hydropiper*, *Phalaris arundinacea*, *Scrophularia umbrosa*, *Stachys palustris*, *Stachys sylvatica*, *Symphytum officinale*, *Urtica dioica*

Espèces caractéristiques

37.72 – Franges des bords boisés ombragés (alliance de *Aegopodium podagrariae*) : *Aegopodium podagraria*, *Cardamine impatiens*, *Cirsium palustre*, *Cruciata laevipes*, *Galium aparine*, *Geranium robertianum*, *Geranium robertianum ssp purpureum*, *Geum urbanum*, *Glechoma hederacea*, *Heracleum sphondylium*, *Lapsana communis*, *Poa nemoralis*, *Scrophularia nodosa*, *Silene dioica*, *Veronica chamaedrys*

Etat de conservation de l'habitat : Bon

Valeur patrimoniale

Cet habitat offre très souvent une flore banale. On peut y rencontrer cependant des espèces rares à assez rares comme *Campanula latifolia*, *Cardamine flexuosa*.

La situation en écotone en fait des milieux refuges pour certaines espèces ou une "voie de circulation" privilégiée (corridor). Ils participent à des mosaïques d'habitats intéressantes, de ce fait, par les niches particulières offertes à diverses espèces.

Dynamique de la végétation

⇒ spontanée

Cet habitat est généralement stabilisé en lisière forestière ou le long des pénétrantes (dessertes, sentiers forestiers). Son extension peut être favorisée par des chablis. Cependant, il subit souvent une dynamique de reconquête forestière par l'invasion de ligneux arbustifs (cornouiller, noisetier, saule) aboutissant à la reconstitution d'une forêt humide (chênaies, chênaies-frênaies...). La mégaphorbiaie disparaît ou évolue vers des ourlets sciaphiles (*Allarion petiolatae*). Il n'est pas possible, compte tenu de la diversité des conditions stationnelles forestières concernées de donner ici les divers schémas dynamiques ; ils répondent cependant tous au grand schéma classique :

Lisière → fruticée → phase pionnière forestière → phase de maturité forestière

⇒ *liée à la gestion*

Dans des forêts (sur)exploitées (coupe forestières, ouverture de carrières), ces habitats ont tendance à se répandre dans les espaces ainsi éclairés où la libération d'azote est marquée².

GESTION

Menaces potentielles

- ⇒ Fermeture du boisement : recouvrement important par la strate arborescente entraînant une diminution de l'éclairement direct sur la mégaphorbiaie
- ⇒ Dépôts de bois
- ⇒ Intensification de l'agriculture (traitements chimiques et mécaniques, labours en marge)

Objectifs de conservation/Prescription de gestion

La gestion est rarement nécessaire (fauchage permettant d'éviter la dynamique ligneuse ou débroussaillage hivernal).

En cas de culture intensive, on préservera en bordure de champ et de forêt une bande en prairie afin de limiter les effets des produits chimiques en lisières forestières.

Partenaires concernés

CRPF, CSP

² La pénétration de la lumière entraîne l'accélération de l'activité biologique dans le sol, ce qui génère une production d'azote favorable au développement d'un cortège nitrophile de mégaphorbiaie.

Forêts alluviales résiduelles *

Code Natura 2000
91E0

Alliance de l'*Alno-Padion*

Sous-alliance de l'*Alnenion glutinoso-incanae*

annexe I de la Directive Habitats, Prioritaire

Code Corine biotopes : 44.31/44.332B

Espèces caractéristiques

Strate arborescente : *Alnus glutinosa*, *Fraxinus excelsior*,
Quercus robur

Strate arbustive : *Corylus avellana*, *Carpinus betulus*

Strate herbacée : *Athyrium filix-femina*, *Chrysosplenium
oppositifolium*, *Carex pendula*, *Carex remota*, *Hypericum
androsaemum*, *Lysimachia nemorum*, *Melica uniflora*,
Ornithogalum pyraneicum



PRESENTATION

Description

Ce type d'habitat correspond à des boisements ripicoles des vallées et vallons forestiers qui occupent principalement les sections amont des rivières, ruisseaux et ruisselets du site. Ces boisements hygrophiles et denses se développent sur des sols de type hydromorphe (engorgement plus ou moins marqué en relation avec la présence d'une nappe permanente). Cet habitat présente l'aspect d'une ripisylve, autrement dit une galerie ou corridor boisé rivulaire associé à une végétation de haute herbes, longeant des ruisseaux et des ruisselets. La strate arborescente est largement dominée par le frêne commun associé à l'aulne glutineux et quelques chênes pédonculés. La strate arbustive est très diversifiée. La strate herbacée regroupe un cortège floristique diversifié en fonction de la morphologie du cours d'eau et du type d'écoulement (lotique ou lentique), qui relève des habitats de mégaphorbiaies (code Eur 15, 6430) ou autres roselières (Code Corine, 53.1).

On distingue 2 types d'habitats élémentaires selon la typologie du cours d'eau (faciès d'écoulement, morphologie, largeur...) et la composition floristique de la strate herbacée du sous-bois :

• Aulnaies-frênaies à Laïches des petits ruisseaux (code Corine 44.31)

Association du *Carici remotae- Fraxinetum*, *Carici pendulae-Alnetum*

Caractères stationnels

Boisements riverains humides à *Fraxinus excelsior* dominant et *Alnus glutinosa*, des sites de sources et des cours d'eau étroits à écoulement lentique à modéré (ruisseaux et ruisselets) des régions atlantiques et subatlantiques.

Physionomie, structure

Le boisement présente l'aspect de galeries étroites, linéaires largement dominées par le frêne commun dans les parties hautes, accompagné par l'aulne dans les parties basses. Le chêne pédonculé apparaît rarement, par individus dispersés, sur les banquettes supérieures. Le tapis herbacé est riche en laïches.

Cet habitat présente deux faciès :

- frênaie-aulnaie à *Carex remota* (laïche espacée)
- frênaie-aulnaie à *Carex pendula* (laïche pendante)

Localisation

L'habitat « frênaie-aulnaie à *Carex remota* » est bien représenté sur l'ensemble du linéaire hydrographique du site, notamment sur les sections amont, correspondant aux zones de ruisseaux, ruisselets et de sources. L'habitat « frênaie-aulnaie à *Carex pendula* » semble localisé sur le linéaire du site et a été contacté notamment au niveau de la Forêt domaniale de Secondigny (aval du Moulin du Bois).

- **(Aulnaies)-Frênaies à hautes herbes (code Corine 44.332B)**
Association du *Filipendulo ulmariae-Alnetum*

Physionomie

Boisements riverains d'aulne glutineux et de frêne commun sur des sols hydromorphes alluvionnaires (terrasses ou levées alluviales) ou paratourbeux voire tourbeux des cours inférieurs des rivières des régions atlantiques ou subatlantiques. Le tapis herbacé est constitué par un recouvrement continu d'espèces de mégaphorbiaies auxquelles s'ajoutent souvent des grandes Laïches.

Localisation

L'habitat est bien représenté, notamment sur les sections aval du site correspondant aux principaux axes d'écoulement (rivière de l'Autize et du Saumont).

Espèces caractéristiques

Strate arborescente : *Alnus glutinosa*, *Fraxinus excelsior*,
Quercus robur

Strate arbustive : *Corylus avellana*, *Carpinus betulus*,
Salix atrocinerea, *Viburnus opulus*

Strate herbacée¹ : *Angelica sylvestris*, *Calystegia sepium*,
Carex acutiformis, *Carex riparia*, *Cirsium oleraceum*,
Epilobium hirsutum, *Equisetum telmateia*, *Eupatorium cannabinum*, *Filipendula ulmaria*, *Glechoma hederacea*,
Humulus lupulus, *Iris pseudacorus*, *Solanum dulcamara*,
Symphytum officinale, *Urtica dioica*, *Valeriana dioica*

Répartition géographique

L'habitat « *Forêts alluviales résiduelles* » est présent sur tout le linéaire de cours d'eau du site NATURA.

Etat de conservation de l'habitat : Bon

Valeur patrimoniale

Le boisement riverain humide de type aulnaie-frênaie est en forte régression par destruction directe par l'homme (surexploitation forestière, enrésinement, populiculture, pollution ou assèchement de petites rivières). Cet habitat qui joue un rôle fondamental dans la fixation des berges et sur le plan paysager, se présente souvent à l'état relictuel, justifiant sa sauvegarde au niveau communautaire. La présence en sous-bois d'un cortège floristique diversifié incluant la Dorine à feuilles opposées (*Chrysosplenium oppositifolium*), taxon menacé en région Poitou-Charentes et présentant 2 stations en Deux-Sèvres³, et la laïche penchée (*Carex pendula*), en raréfaction, renforce la valeur biologique et écologique intrinsèque de l'habitat.

Dynamique de la végétation

⇒ *spontanée*

En l'absence de perturbation, cet habitat est relativement stable. Par dynamique progressive, il peut succéder à une formation de type mégaphorbiaie (*Aegopodion podragariae*, *Calystegion sepium*, *Filipendulion*). Un stade transitoire à boisement arbustif pionnier de type saulaie (alliance du *Salicion cinereae*) peut précéder l'installation de l'aulnaie-frênaie. L'aulne est l'essence pionnière, subsistant seul dans les stations les plus humides. Le frêne assure la maturation sur les banquettes supérieures, dominant très largement l'aulne. Le chêne pédonculé intervient plus rarement, à partir du potentiel de semences représenté par la Chênaie pédonculée-frênaie voisine.

⇒ *liée à la gestion*

Dans des forêts surexploitées (coupe forestières, ouverture de carrières) ou non entretenues, on peut assister à une régression de l'habitat.

GESTION

Menaces potentielles

³ Lahondère Ch & al., 1998. Liste Rouge de la flore menacée en Poitou-Charentes. SBCO, n° 29

- ⇒ Dégradation de la qualité de l'eau
- ⇒ Assèchement, étiage prononcé provoquant des stress hydriques
- ⇒ Défrichement
- ⇒ Substitution par des plantations de peupliers (populiculture)
- ⇒ Rectification, «curage» du cours d'eau
- ⇒ Maladies, parasitisme (phytophthora sur l'aulne)
- ⇒ Non entretien de la ripisylve

Objectifs de conservation/Prescription de gestion

- Préservation du cours d'eau et de sa dynamique
- Transformations fortement déconseillées. Maintien d'une vocation feuillue, avec respect du cortège spontané.
- Pas de drainage
- Adéquation entre interventions (type d'engins et fréquence d'utilisation) et les caractéristiques des sols :
 - Utiliser des matériels adaptés aux sols mouilleux pour effectuer les opérations prévues
 - Eviter de traverser les cours d'eau ou prévoir préalablement leur aménagement (buses, billons, ponts démontables)
 - Dans le cas de sol trop sensible, utiliser des câbles-treuil pour le débardage
- Proscrire l'usage de produits agropharmaceutiques à proximité des zones d'écoulements
- Ne pas laisser de rémanents préjudiciables au cours d'eau ni dans les zones inondables
- Maintenir d'autres essences feuillues en mélange (érable, chêne) pour leur participation au bon équilibre du peuplement (régénération, résistance aux parasites)
- Eclaircir par le haut de manière à mettre en valeur les arbres dominants et maintenir un sous-étage
- Assurer un minimum d'entretien obligatoire (art. 114 et L. 232-1 du Code rural) : coupe des arbres de berge dangereux car menaçant de tomber (risques d'embâcles et de réduction de la capacité d'écoulement), et assurer le dosage de la lumière en bordure de rivière (importance de l'éclaircissement : productivité primaire, biocénoses animales).
- En l'absence de risque de création d'embâcles, conserver certains arbres vieux ou morts pour leur intérêt pour la faune

Partenaires concernés

CRPF

AUTRES HABITATS NON D'INTERET COMMUNAUTAIRE

31.8– Fourrés et stades de recolonisation de la forêt mésophile

Répartition de l'habitat

Habitat présent sur tout le site et notamment au Roc Cervelle, au Bois de Pichenin.

Au sein de cet ensemble, on distingue les 2 habitats suivants :

31.84- Fourré xérophile à Genêts sur sol lessivé

Alliance du *Sarothamnion scoparii* = *Cytision scoparii*

Définition et écologie

Le terme de « lande à Genêts » utilisé dans le référentiel *Code CORINE* (1997) nous paraît inapproprié au sens où nous préférons réserver le terme de lande aux végétations à éricacées *sensu stricto*. En raison de l'absence d'éricacées, le terme de fourré pour qualifier la formation à genêt à balais nous semble plus pertinent. Cet habitat colonise les sols lessivés en conditions mésotrophes sur les versants au sommet des coteaux (Roc Cervelle). Ce type de fourré est dominé par le genêt à balais, secondairement l'ajonc d'Europe, accompagnés de quelques bosquets de chêne pédonculés ou sessiles, et la transgression d'espèces silvatiques. Cette formation haute (1 à 1,5 m) forme un fourré préforestier annonçant la reconquête de la chênaie.

Espèces caractéristiques

Crataegus monogyna (a), *Cytisus scoparius*, *Hyacinthoides non scripta*, *Rubus gr. fruticosus*, *Senecio vulgaris*, *Teucrium scorodonia*, *Ulex europaeus*

Dynamique de la végétation

Cet habitat est qualifié de « fourré préforestier » car il correspond, sur le plan dynamique, à un stade de recolonisation de la chênaie neutro-acidiphile (*Quercion robori - petraeae*), marqué notamment par la présence de *Quercus robur* au port rabougri et la pénétration d'espèces silvatiques (*Hyacinthoides non scripta*, *Stellaria holostea*, *Rubia peregrina*...). Cet habitat peut succéder, par dynamique progressive, à une lande évoluée à éricacées. Par enrichissement du milieu ou dans des conditions trophiques plus élevées, le genêt à balais peut régresser au profit de l'ajonc d'Europe avec lequel il est souvent en mélange.

31.85- Fourré dense à *Ulex europaeus*

Alliance de l'*Ullicion europaei*-*Cytision scoparii*

Définition et écologie

Fruticées subatlantiques mono- à paucispécifiques dominées par *Ulex europaeus* accompagné d'épineux (*Crataegus monogyna*, *Prunus spinosa*...) ou de *Cytisus scoparius*. Elles constituent des fourrés armés, parfois denses et impénétrables.

Espèces caractéristiques

Agrostis tenuis, *Teucrium scorodonia*, *Cytisus scoparius*, *Rubus fruticosus*, *Ulex europaeus* (dominant)

Dynamique de la végétation, tendances évolutives

Le fourré préforestier à ajonc d'Europe peut succéder sur le plan dynamique à une lande « vieillie » à éricacées ou encore à une formation à genêt à balais. Il constitue le premier stade de la dynamique forestière, précédant l'installation de la chênaie neutro-acidiphile (Alliance du *Quercion robori - petraeae*).

41.24–Chênaie-charmaie subatlantique neutro-acidophile

Alliance du *Quercion robori-petraeae*

Définition et écologie

Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques sur les pentes et aux abords de l'Autize et de ses affluents. Les sols de type brunisols possèdent une bonne réserve en eau et peuvent présenter en profondeur une certaine hydromorphie. Le boisement présente l'aspect d'une futaie à chêne pédonculé et un taillis arbustif à charme ou noisetier. En bas de pente, où le gradient d'humidité augmente, le charme peut régresser

au profit du frêne. La strate arbustive associe essentiellement le charme et le noisetier. La strate herbacée est très variée et dominée par la stellaire holostée, la jacinthe des bois et l'ortie jaune.

Répartition de l'habitat

Cet habitat semble peu étendu sur le linéaire du site et a été contacté sur au moins 2 points : Bois de Pichenin sur le versant exposé à l'ouest et Bois de la Boucherie.

Espèces caractéristiques

Strate arborescente : *Quercus robur* (dominant), *Carpinus betulus*, *Castanea sativa*, *Fagus sylvatica*, *Fraxinus excelsior*, *Quercus petraea*
Strate arbustive : *Carpinus betulus* et *Corylus avellana* (dominants), *Acer campestre*, *Crataegus monogyna*, *Euonymus europaeus*, *Frangula alnus*, *Ilex aquilifolium*, *Lonicera periclymenum*, *Prunus avium*, *Rosa arvensis*, *Tilia cordata*

Espèces caractéristiques

Strate herbacée : *Adoxa moschatellina*, *Carex sylvatica*, *Circaea lutetiana*, *Deschampsia flexuosa*, *Doronicum plantagineum*, *Euphorbia amygdaloides*, *Euphorbia hyberna*, *Festuca heterophylla*, *Geum urbanum*, *Holcus mollis*, *Lamium galeobdolon*, *Luzula campestris*, *Luzula forsteri*, *Luzula sylvatica*, *Ranunculus ficaria*, *Sanicula europaea*
Ptérédiphytes : *Athyrium filix-femina*, *Dryopteris carthusiana*, *Polystichum setiferum*, *Dryopteris affinis*, *Dryopteris dilatata*

Dynamique de la végétation, tendances évolutives

En l'absence de perturbation, cet habitat est relativement stable sur le plan dynamique. Après abandon des pratiques ayant conduit à la reconstitution de la chênaie pédonculée à charme, le boisement est relativement stable sur le plan dynamique, la chênaie-charmaie correspondant à un climax édaphique.

L'extension du charme est favorisée par le régime de taillis. Sur sols plus riches et humides, on passe à des chênaies-frênaies.

Valeur patrimoniale

Le caractère patrimonial de l'habitat tient à la présence d'un cortège floristique remarquable avec plusieurs taxons menacés à l'échelle régionale : *Carex depauperata* (Pichenin seulement), *Doronicum plantagineum*, *Euphorbia hyberna*, *Helleborus viridis ssp occidentalis*, *Luzula sylvatica*, *Oxalis acetosella*, *Polystichum aculeatum*, *Veronica montana*.

41.5 –Chênaie neutro-acidiphile atlantique collinéenne

Alliance du *Quercion robori-petraeae*

Définition et écologie

Ce type d'habitat correspond à une chênaie acidiphile, mésophile, atlantique, qui se rencontre principalement en forêt domaniale de Secondigny, vouée essentiellement à l'enrésinement. Elle colonise des substrats acides (quartzites, grès) sur des sols de type luvisols ou podzolosols hydromorphes. La strate arborescente est largement dominée par le chêne pédonculé et/ ou le chêne sessile, accompagné par le châtaignier et quelques hêtres. La strate arbustive associe le châtaignier, le noisetier, le charme et le houx.

Répartition de l'habitat

Forêt domaniale de Secondigny, bois de la Boucherie

Espèces caractéristiques

Strate arborescente : *Quercus robur* et *Quercus petraea*, *Quercus X rosacea* (hybride), *Castanea sativa*, *Fagus sylvatica*
Strate arbustive : *Castanea sativa*, *Corylus avellana*, *Carpinus betulus*, *Ilex aquilifolium*, *Ruscus aculeatus*, *Mespilus germanica*, *Viburnum opulus*

Espèces caractéristiques

Strate herbacée : *Allium ursinum*, *Angelica sylvestris*, *Anemone nemorosa*, *Deschampsia caespitosa*, *Deschampsia flexuosa*, *Euphorbia amygdaloides*, *Hyacinthoides non scripta*, *Hypericum pulchrum*, *Juncus conglomeratus*, *Lamium galeobdolon*, *Luzula sylvatica*, *Luzula forsteri*, *Lysimachia nemorum*, *Oxalis acetosella*, *Viola reichenbachia*...
Ptérédiphytes : *Blechnum spicant*, *Polystichum aculeatum*, *Polystichum setiferum*

Dynamique de la végétation, tendances évolutives

La chênaie acidiphile correspond souvent à une formation de substitution de la hêtraie atlantique acidiphile (*Luzulo-Fagenion*) dont elle dérive par gestion sylvicole. Aux vues des conditions stationnelles spécifiques (fraîcheur, humidité atmosphérique et précipitations élevées) qui règnent en Forêt domaniale de Secondigny, il est probable que le boisement actuel de type chênaie s'inscrive potentiellement dans la série de la hêtraie acidiphile atlantique, à laquelle on pourrait assister à l'installation, en cas d'arrêt de la gestion sylvicole.

La mise en place de la gestion à objectif de production (bois de feu...) a entraîné le développement de taillis de chataignier-charmaie-sous-futaie de chêne pédonculé avantagé par les mises en lumière fréquentes par rapport au chêne sessile.

- Sylvofaciès très dégradés à Bouleaux et espèces de lande.
- Dégradations par enrésinement : plantations fréquentes de Sapins de Douglas, de Pin laricio, Pin de weymouth, d'Épicéa...

Valeur patrimoniale

Bien que cet habitat ne soit pas d'intérêt communautaire, son cortège floristique herbacé relève de l'association du *Luzulo-Quercetum* et abrite des espèces menacées à l'échelle régionale comme *Luzula sylvatica*, *Lysimachia nemorum*, *Polystichum aculeatum*, ou rares comme *Blechnum spicant*, *Oxalis acetosella*.

44.92 – Saulaies ou saussaies marécageuses

Alliance du *Salicion cinereae*

Définition et écologie

Formations à Saules dominants avec *Salix atrocinerea* qui colonisent les bordures des eaux stagnantes ou courantes, en voie d'atterrissement. Ce boisement arbustif est souvent accompagné d'une flore relevant des mégaphorbiaies eutrophes (*Calystegion sepium*) ou des groupements pionniers sur vases, riches en éléments nutritifs (azotés) du *Bidention tripartitae*.

Cortège floristique

(TERRISSE J., comme pers., 2002)

Strate arbustive : *Salix atrocinerea*, *Frangula alnus*

Strate herbacée : *Alisma plantago-aquatica*,
Calystegia sepium, *Carex remota*, *Galium palustre*,
Juncus effusus, *Lotus uliginosus*, *Lycopus europaeus*,
Lythrum salicaria, *Mentha aquatica*, *Mentha*
suaevolens, *Ulex europaeus*

Dynamique de la végétation, tendances évolutives

Boisement pionnier des zones d'atterrissement qui traduit une dynamique progressive de fermeture par les ligneux. Ce boisement succède généralement à des formations hygrophiles herbacées (mégaphorbiaies, cariçaies, groupements pionniers sur alluvions) et précède l'installation d'une aulnaie-frênaie.

Valeur patrimoniale

Aucune valeur écologique notable. La Saulaie a colonisé l'ancienne mare (site de la Girardière, ancienne ZNIEFF n°457) et s'est substituée à un groupement pionnier sur alluvions du *Bidention* qui abritait l'étoile d'eau (*Damasonium alisma*), espèce protégée sur le plan national et actuellement disparue sur ce site.

53. 1 – Végétation de grands héliophytes (roselières) sur alluvions minérales

Alliance du *Phramition communis*

Définition et écologie

Ce type d'habitat correspond à une roselière typique avec grands héliophytes, habituellement pauvre en espèces, pouvant croître dans les eaux stagnantes ou à écoulement lent, de profondeur fluctuante. Généralement, elle constitue une formation rivulaire le long des cours d'eau de la vallée de l'Autize, sur sols hydromorphes (réductisols),

Cortège floristique

On distingue différents faciès de roselières :

- 53.11- Phragmitaie à *Phragmites australis*
- 53.15- Glycériaie (roselière à *Glyceria maxima*)
- 53.16- Phalaridaie à *Phalaris arundinacea*
- 53.145- Communauté à *Butomus umbellatus*, espèce en raréfaction dans les zones humides

Autres espèces présentes : *Althea officinalis*, *Cardamine pratensis*, *Carex ssp* (*C. acutiformis*, *C. riparia*, *C. elata*, *C. vesicaria*...) *Eleocharis palustris*, *Iris pseudacorus*, *Lysimachia vulgaris* *Typha latifolia*

pour peu qu'il n'y ait pas de pratiques de gestion (pâturage, faucardage...).

Répartition de l'habitat

Habitat riverain présent potentiellement sur tout le réseau hydrographique et notamment le long des cours d'eau suivants :

L'Autize, le Saumort, le Fenioux, la Miochette, le Dore, le Brusson

Dynamique de la végétation, tendances évolutives

En fonction des modalités de gestion, ce groupement peut régresser par pâturage ou par faucardage, vers des formations proches des prairies hygrophiles fauchées ou pâturées.

En l'absence d'actions d'entretien (pâturage, faucardage), cet habitat peut évoluer

- par intervention anthropique (populiculture, drainage...), vers une peupleraie ou une peupleraie-frênaie à grandes herbes
- par boisement naturel, vers une (aulnaie)-frênaie humide (alliance de l'*Alnion glutinoso-incanae*). La roselière peut évoluer en sous-bois vers des magnocariçaies (conditions sciaphiles).

Valeur patrimoniale

Bien que cet habitat ne soit pas d'intérêt communautaire, le cortège floristique des roselières peut abriter quelques espèces rares ou menacées à l'échelle régionale : Jonc fleuri (*Butomus umbellatus*), Trèfle d'eau⁴ (*Menyanthes trifoliata*).

83.31 – Plantations de conifères

Plantations de conifères indigènes en mélange avec des résineux exotiques tels que *Picea abies* (épicéa), *Pseudotsuga menziesii* (sapin de Douglas), *Pinus nigra ssp laricio* (pin laricio), *Pinus strobus* (pin de Weymouth)

83.321 – Plantations de peupliers avec une strate herbacée à mégaphorbiaie ou cariçaie

Définition et écologie

Cette formation linéaire du bord des cours d'eau est constituée de plantations de peupliers dont diverses espèces et hybrides, le plus commun étant *Populus nigra*. La strate herbacée est élevée et comporte soit un cortège floristique (cf *supra*) des mégaphorbiaies (habitat 6430) (relevant de l'alliance du *Calystegion sepium* et/ou de l'*Aegopodion podragariae*), soit des roselières (alliance du *Phragmition*) ou des (magnocariçaies (alliance du *Magnocaricion*).

Cortège floristique

Strate arborescente (nombreuses espèces de peupliers) dont : *Populus nigra*, *Populus nigra x deltoides* = *populus x euramericana*
Strate arbustive : *Fraxinus excelsior*
Strate herbacée : se référer aux espèces des mégaphorbiaies, roselières et magnocariçaies déjà décrites

Répartition de l'habitat

Habitat riverain présent potentiellement sur tout le réseau hydrographique.

Dynamique de la végétation, tendances évolutives

Sur le plan dynamique, il s'agit d'un boisement anthropique de substitution des forêts riveraines de type (aulnaie)-frênaie humide (alliance de l'*Alnion glutinoso-incanae*).

Valeur patrimoniale

⁴ Taxon inscrit sur la Liste Rouge de la Flore Menacée en Poitou-Charentes

Cet habitat ne présente pas de valeur écologique et biologique particulière. Son intérêt patrimonial tient essentiellement à la composition de la strate inférieure herbacée dont le cortège relève des formations humides des mégaphorbiaies (Code Eur 15 : 6430) et des roselières.

TABLEAU DE SYNTHÈSE PATRIMONIALE DES HABITATS

Les 6 Habitats d'intérêt communautaire :

Code NATURA 2000	Désignation (Cahiers d'Habitats)	Correspondance phytosociologique
3260	Végétation flottante de renoncules des rivières submontagnardes et planitiaires mésotrophes	<i>Ranunculon aquatilis</i>
4010	Landes humides à tourbeuses atlantiques (septentrionales) à <i>Erica tetralix</i>	<i>Ericion tetralicis</i>
4030 ⁺	Landes sèches relictuelles	<i>Ulici-Ericion cinereae</i>
6430	Mégaphorbiaies eutrophes ⇒ 6430.A- Mégaphorbiaies méso-eutrophes ⇒ 6430.B- Mégaphorbiaies nitrophiles d'ourlets planitiaires	⇒ <i>Thalicro flavi-Filipendulion ulmariae</i> ⇒ <i>Calystegion sepium, Aegopodion podagrariae</i>
91E0	Forêts alluviales résiduelles (habitat prioritaire) ⇒ 44.31- Aulnaies-frênaies à Laïches des petits ruisseaux et des sites de sources ⇒ 44.332B- Aulnaies-(frênaies) à hautes herbes des rivières à eaux lentes	<i>Alno-Padion</i>
8220 ⁺	Végétation chasmophytique des pentes rocheuses	<i>Asplenio billotii-Umbilicion rupestris</i>

⁺ Habitat repéré uniquement en dehors des limites du site à très faible distance

Les 10 Habitats non d'intérêt communautaire :

Code Corine Biotopes	Désignation	Correspondance phytosociologique
31.83	Fruticées des sols pauvres	
31.81	Fruticées subatlantiques nitrophiles à <i>Prunus spinosa</i> et <i>Rubus fruticosus</i>	<i>Pruno-Rubion fruticosi</i>
31.84	Fourré xérophile à Genêts sur sol lessivé	<i>Sarothamnion scoparii</i> = <i>Cytision scoparii</i>
31.85	Fourré à <i>Ulex europaeus</i>	<i>Ulici europaei-Cytision scoparii</i>
41.24	Chênaies-charmaies subatlantiques	<i>Fraxino-Quercion roboris</i> , <i>Carpinion betuli</i>
41.5	Chênaie neutro-acidiphile atlantique collinéenne	<i>Quercion robori-petraeae</i>
44.92	Saulaies ou saussaies marécageuses	<i>Salicion atrocinereae</i>
53.1	Végétation de grands héliophytes (roselières) sur alluvions minérales	<i>Phramition communis</i>
83.31	Plantations de conifères	-
83.321	Plantations de peupliers avec une strate herbacée à mégaphorbiaie ou cariçaie	-

CARTOGRAPHIE

Pour les sites NATURA 2000, l'échelle de restitution cartographique dans les DOCOB est fixée au 1/25 000^{ème}. Pour le site NATURA 2000 N°41 de la « Vallée de l'Autize », qui totalise un linéaire de plus de 110 km de cours d'eau mais sur une largeur de seulement 20 m, il est difficile d'envisager à la fois une identification précise des habitats et une couverture complète de l'espace. Par conséquent, nous avons procédé à un échantillonnage systématique sur chaque cours d'eau et privilégié les sections à enjeux patrimoniaux potentiels. L'information obtenue sur la base de l'échantillonnage a ensuite été extrapolée sur le plan cartographique. Bien évidemment, un risque d'erreur liée à l'extrapolation persiste bien que cette méthode permette de le minimiser. L'objectif est de mettre en évidence les secteurs à fort enjeu sur le plan européen, en matière de préservation et de gestion des habitats. Il ne s'agit pas d'établir une cartographie exhaustive de l'ensemble des habitats (tâches parfois très petites) sur tout le linéaire.

La cartographie des habitats (sous logiciel MapInfo) se limite en théorie à une bande de 10 m de part et d'autre de la rive du cours d'eau (périmètre initial du SIC). La prospection de terrain en 2002 a été menée sur une bande plus large, souvent de l'ordre d'une centaine de mètres ou plus, afin de répertorier les éventuels habitats d'intérêt communautaire qui seraient contigus au périmètre. Ainsi, si des habitats d'intérêt communautaire jouxtent la bande des 10 m, ils apparaissent sur la cartographie du site NATURA 2000. Pour faciliter une lecture globale du site, une échelle au 1/40.000^{ème} est proposée (3 feuillets A3).

Certains habitats fréquents peuvent être présents de façon plus ou moins continue le long des cours d'eau du site, comme les Forêts alluviales résiduelles (code Eur15 91EO). Dans ce cas, nous avons distingué pour la cartographie :

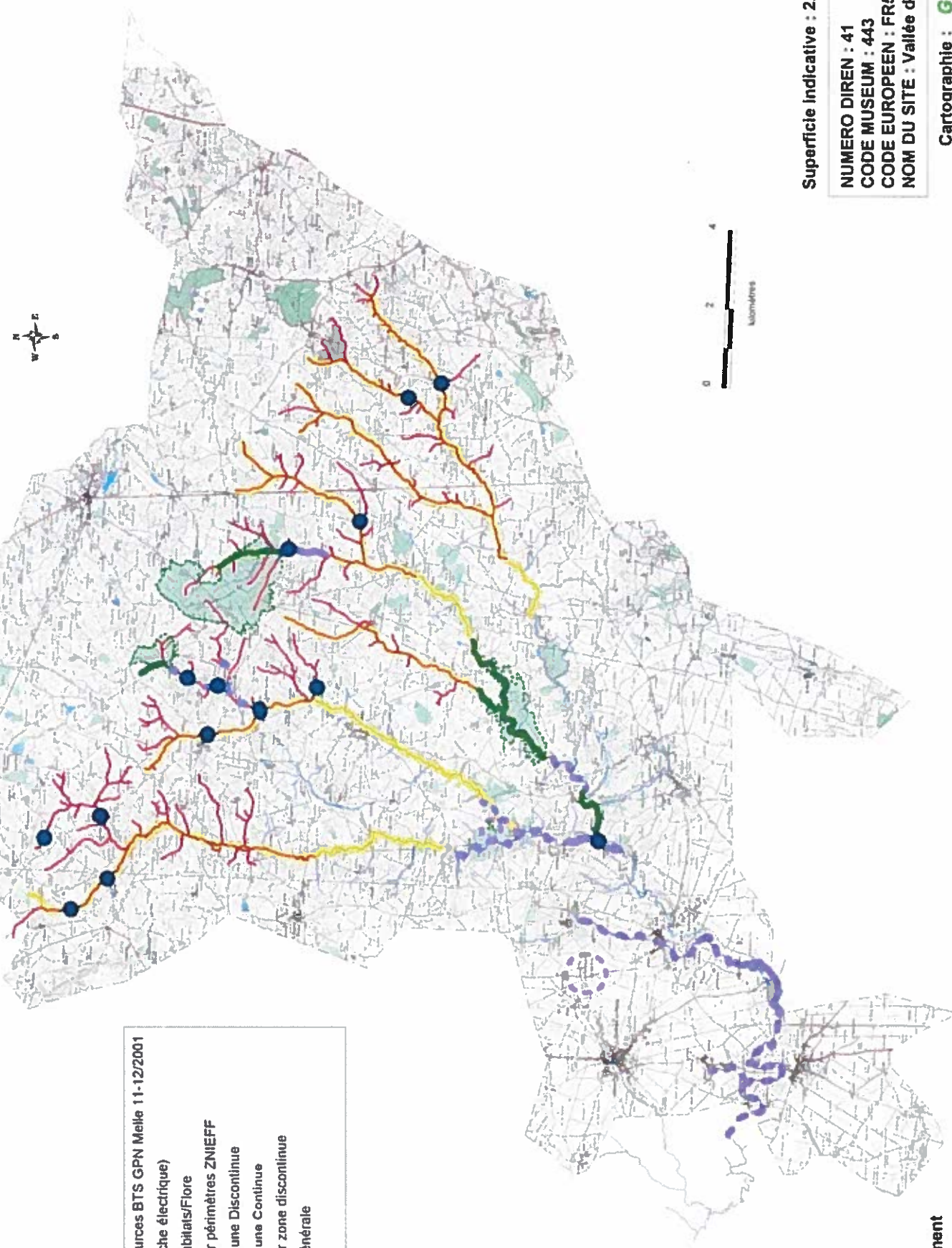
- des secteurs de présence fragmentaire, représentés par un trait épais discontinu
- des secteurs de présence continue, représentés par un trait épais continu

ESPECES VEGETALES

Aucune espèce végétale inscrite en annexe 2 de la Directive Habitats n'a été signalée initialement sur le site et aucune espèce n'a été retrouvée lors des inventaires.

Il ne semble pas, par ailleurs, y avoir d'habitats susceptibles d'en abriter.

Carte 6 : PROSPECTIONS MENEES SUR LE TERRAIN



- Prospection sources BTS GPN Melle 11-12/2001
- Point CSP (pêche électrique)
- - - Prospection Habitats/Flore
- - - Prospection sur périmètres ZNIEFF
- - - Prospection Faune Discontinue
- - - Prospection Faune Continue
- - - Prospection sur zone discontinue
- - - Prospection Générale
- Cours d'eau

Superficie indicative : 228 ha

NUMERO DIREN : 41
 CODE MUSEUM : 443
 CODE EUROPEEN : FR5400443
 NOM DU SITE : Vallée de l'Autize

ESPECES ANIMALES

Méthodologie

Les données concernant les espèces animales du site proviennent de plusieurs sources, variables en précision et qualité.

Sources bibliographiques (ouvrages et écrits publiés)

Le Département des Deux-Sèvres présente une bonne couverture naturaliste, notamment au travers de 3 atlas récents utilisant un même maillage (1 carré = 1 quart de carte IGN au 1/25.000^{ème}). Il s'agit des « Mammifères sauvages des Deux-Sèvres, Atlas 1995-2000 » (Groupe Mammalogique des Deux-Sèvres, 2000), des « Chauves-souris de Poitou-Charentes, Atlas préliminaire » (Poitou-Charentes Nature, 2000) et des « Amphibiens et Reptiles de Poitou-Charentes » (Poitou-Charentes Nature, 2002). Le CERA a d'ailleurs contribué activement à ces 3 ouvrages. Le site de la vallée de l'Autize est concerné principalement par 4 de ces mailles (7 x 10 km).

Ces sources ont permis de recenser la présence sur une ou plusieurs de ces mailles de 34 espèces de mammifères (dont 10 de chiroptères), 5 espèces d'amphibiens et 6 de reptiles. Ces espèces sont potentiellement présentes dans le périmètre même du site avec une probabilité assez forte. Quelques autres (6 mammifères, 4 amphibiens et 2 reptiles), signalées sur des mailles adjacentes, sont possiblement présentes dans le périmètre du site mais avec une probabilité plus faible.

Documents non publiés et enquête

Dans cette catégorie, coexistent des données assez disparates, allant des inventaires réalisés ces dernières années par le Conseil Supérieur de la Pêche (données précises, datées et localisées) à des témoignages de riverains recueillis sur place (données non datées et non localisées). Entre les deux, se trouvent des informations apparaissant dans des documents non publiés (ONF pour forêt de Secondigny, rapports de BTS, étude hydraulique Hydro-concept) ou signalées par des naturalistes, notamment lors du Groupe de travail (Naturalistes Vendéens, Deux-Sèvres Nature Environnement, Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres, gardes de l'ONCFS); ces informations ne sont pas toujours datées et généralement pas localisées précisément, ce qui permet que rarement de les rattacher au périmètre d'étude du site. Les espèces mentionnées sont alors généralement considérées comme potentielles.

Inventaires sur site

Plusieurs passages ont été effectués sur le site à l'occasion de cette étude.

- Des élèves du BTS GPN de Melle ont prospecté environ 35 km de linéaire sur la tête de bassin versant en novembre et décembre 2001 (10 passages). Bien qu'axé sur les sources (dénombrement, localisation, état, qualité d'eau), ce travail a aussi apporté quelques informations sur la végétation terrestre et la faune aquatique (2 stations).
- Une campagne de terrain, effectuée par un stagiaire du CERA, s'est étalée sur 3 mois de janvier à mars 2001. Axée sur l'occupation du sol et l'état des cours d'eau et des berges, elle

a aussi apporté des éléments sur les habitats présents et sur quelques espèces (notamment écrevisse).

- Des inventaires spécialisés ont été menés à la belle saison pour la faune (4 passages) et la flore (4 passages) : ils ont permis de confirmer la présence de la totalité des espèces animales signalées initialement sur le site (écrevisse, lamproie de Planer, loutre, 5 chiroptères, martin-pêcheur), et de détecter la présence de nouvelles espèces (dont 2 chiroptères, 2 oiseaux DO1...).
- Des données fournies par l'association DSNE en 2006 ont été intégrées dans les documents définitifs

Espèce	Présence sur le site			Commentaires
	1	2	3	
<i>Agrion de mercure</i>	X		X	Présent sur zone de sources
<i>Barbastelle</i>	X		X	Connue en hiver
<i>Cordulie à corps fin</i>			X	4 localisations signalées
<i>Ecrevisse à pattes blanche</i>		X	X	6 cours d'eau occupés
<i>Grand capricorne</i>	X			Signalé forêt Secondigny
<i>Grand rhinolophe</i>	X	X	X	Présent sur site d'hibernation
<i>Grand murin</i>			X	Hivernage et transit
<i>Lamproie de Planer</i>		X	X	6 cours d'eau occupés
<i>Loutre d'Europe</i>	X	X	X	Présente en aval
<i>Lucane cerf-volant</i>	X			Signalé forêt Secondigny
<i>Petit rhinolophe</i>	X	X	X	Présent sur site d'hibernation
<i>Rosalie des Alpes</i>	X			Signalée sur ripisylves
<i>Vespertillon à or. échancrées</i>	X		X	Présent sur site d'hibernation
<i>Alyte accoucheur</i>			X	Trouvé en aval du site
<i>Couleuvre d'Esculape</i>	X			A rechercher dans les boisements
<i>Couleuvre verte et jaune</i>	X		X	localisée
<i>Grenouille agile</i>	X		X	commune
<i>Lézard des murailles</i>	X		X	localisé : ponts, voie ferrée
<i>Lézard vert</i>	X		X	Localisé : côteaux, lisières
<i>Muscardin</i>	X			1 donnée avant 1995 sur Béceleuf
<i>Oreillard gris</i>	X	X	X	Trouvé sur gîte de transit
<i>Oreillard roux</i>	X		X	Forêt Le Rétail sur gîte de transit
<i>Pipistrelle commune</i>	X		X	Trouvé sur gîte de transit et en chasse
<i>Rainette arboricole</i>	X			Statut à préciser
<i>Triton marbré</i>	X			A rechercher dans mares forestières
<i>Vespertilion à moustaches</i>	X	X	X	Présent sur site d'hibernation
<i>Vespertilion de daubenton</i>	X	X	X	Présent sur site d'hibernation
<i>Vespertilion de Natterer</i>	X		X	Trouvé sur gîte de transit
<i>Aigrette garzette</i>	X			Aurait niché sur un étang
<i>Busard cendré</i>	X		X	Noté en aval
<i>Busard St-Martin</i>	X		X	Peu commun, nidification à chercher
<i>Cigogne noire</i>	X			Présence ancienne à confirmer
<i>Martin-pêcheur</i>	X	X	X	Présent sur plusieurs cours d'eau
<i>Milan noir</i>	X		X	Commun en été, surtout aval
<i>Oedicnème criard</i>	X		X	Observé en aval
<i>Pic noir</i>	X			Signalé en forêt de Secondigny
TOTAL	31	9	26	

En gras Espèces d'intérêt communautaire (Directive Habitats et Directive Oiseaux)

1 potentielle (signalée dans la zone)

2 signalée initialement sur le site 3 présence actuelle avérée dans le périmètre

ESPECES ANIMALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

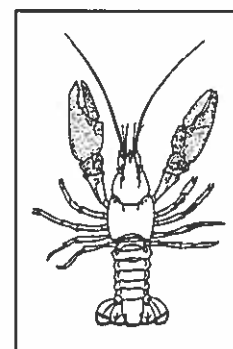
Seules les espèces inscrites à l'Annexe 2 de la Directive Habitats (13) et à l'Annexe 1 de la Directive Oiseaux (8) font l'objet d'une fiche spécifique.

- Ecrevisse à pattes blanches *Austropotamobius pallipes*
- Rosalie des Alpes *Rosalia alpina*
- Grand capricorne *Cerambyx cerdo*
- Lucane cerf-volant *Lucanus cervus*
- Agrion de mercure *Coenagrion mercuriale*
- Cordulie à corps fin *Oxygastra curtisii*
- Lamproie de Planer *Lampetra planeri*
- Loutre d'Europe *Lutra lutra*
- Grand Rhinolophe *Rhinolophus ferrumequinum*
- Petit Rhinolophe *Rhinolophus Hipposideros*
- Barbastelle *Barbastella barbastellus*
- Vespertilion à oreilles échancrées *Myotis emarginatus*
- Grand murin *Myotis myotis*
- Aigrette garzette *Egretta garzetta*
- Busard cendré *Circus pygargus*
- Busard Saint-Martin *Circus cyaneus*
- Cigogne noire *Ciconia nigra*
- Martin-pêcheur *Alcedo atthis*
- Milan noir *Milvus migrans*
- Oedicnème criard *Burhinus oedicnemus*
- Pic noir *Dryocopus martius*

Ecrevisse à pattes blanches *Austropotamobius pallipes*

Directive Habitat

Annexe 2



Classification

Crustacés

Malacostracés

Décapodes

Statut

Protégée en France,

Vulnérable en France et dans le Monde

Répartition

Endémique européenne : Europe de l'Ouest, des Balkans à la Péninsule ibérique et du Sud de l'Angleterre à l'Italie.

Exigences écologiques

Espèce inféodée aux rivières et ruisseaux aux eaux courantes, fraîches et bien oxygénées, plutôt oligotrophes et à substrat pierreux.

Présence et intérêt sur le site

Signalée par le CSP sur 5 et peut-être 6 cours d'eau du site (le Gâtineau, la Rourie, le Fenioux, la Miochette, le Fontenioux et peut-être le Saumort). Confirmée en 2002 au moins sur le Gâtineau et la Rourie (prospections CERA).

Comptent parmi les 36 populations recensées en Deux-Sèvres (1994), dont plusieurs ont disparu depuis (notamment la population-phare du Magnerolles).

Habitats potentiels

Petits cours d'eau de la tête de bassin versant à ripisylve arborée.

Menaces sur le site et tendances

- Espèce très fragile, notamment par rapport à l'aphanomyose transmise par les écrevisses introduites.
- Milieu fragilisé par
 - les aménagements (étangs),
 - l'eutrophisation,
 - le piétinement et
 - les apports de produits chimiques (agriculture, industrie).

Préconisations de gestion

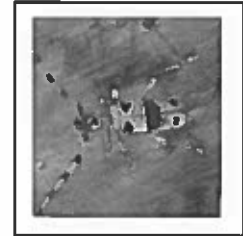
Préserver ou restaurer une qualité d'habitat convenable, limiter les perturbations les plus graves (introduction écrevisses américaines, phytosanitaires).

Rosalie des Alpes *Rosalia alpina*

Directive Habitat

Annexe 2

Espèce prioritaire



Classification

Insectes

Coléoptères

Longicornes

Statut

Protégée en France

Répartition

Du Caucase à l'Europe de l'Ouest, plutôt méridionale

Exigences écologiques

Recherche des arbres âgés car les larves sont xylophages pendant 3-4 ans. Se rencontre surtout dans les boisements ou alignements d'arbres à base de hêtres ou de frênes, voire de peupliers, souvent près de l'eau.

Présence et intérêt sur le site

Connue de certains riverains du site, l'espèce n'a pas été observée lors de nos prospections mais est probablement présente en effectifs modestes dans les zones boisées, les ripisylves et haies bocagères. Sinon, l'espèce est assez commune dans la région et a été observée sur le bassin voisin du Thouet en 2001.

Habitats potentiels

Boisements de feuillus : Forêt de Secondigny, Bois de la Boucherie et de Pichenin, peupleraies. Fréquente aussi les ripisylves et les haies bocagères à frênes.

Menaces sur le site et tendances

Pas de menace identifiée et tendances inconnues.

Préconisations de gestion

Maintien des zones de feuillus et conservation dans ces zones d'arbres âgés et souches (surtout peupliers, frênes).

Grand capricorne *Cerambyx cerdo*

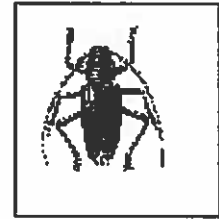
Directive Habitat
Annexe 2

Classification

Insectes

Coléoptères

Longicornes



Statut

Protégé en France

Vulnérable au plan mondial

Répartition

Vaste distribution européenne, plus commun dans l'Ouest

Exigences écologiques

Ce grand coléoptère xylophage est lié à la présence de feuillus âgés, dans lesquels se développent les larves. Présent en zone tempérée avec une fréquence souvent plus marquée dans les chênaies, en massifs ou non.

Présence et intérêt sur le site

Signalée uniquement en forêt de Secondigny (ONF et Naturalistes Vendéens), l'espèce est cependant assez commune dans la région où on la trouve dans les massifs de feuillus et les zones de bocage à haies hautes (chênes).

Habitats potentiels

Surtout massifs étendus où le chêne est bien présent (Secondigny, Boucherie ou Pichenin) mais aussi haies bocagères à arbres âgés.

Menaces sur le site et tendances

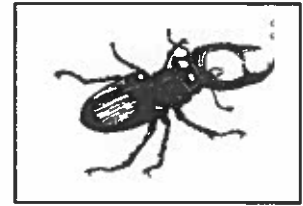
Pas de menaces identifiées et tendances inconnues.

Préconisations de gestion

Maintien des zones de feuillus et conservation dans ces zones de sujets âgés, surtout pour les chênes.

Lucane cerf-volant *Lucanus cervus*

Directive Habitat
Annexe 2



Classification

Insectes

Coléoptères

Lucanidés

Statut

Pas de statut de protection

Répartition

Espèce surtout Ouest-européenne, rare en Europe de l'Est.

Exigences écologiques

Pond ses oeufs dans le bois pourri d'un arbre âgé ou malade, de préférence un chêne, où les larves xylophages vont se développer pendant 5 à 7 ans avant de s'enterrer. Les adultes se nourrissent de sève pendant leur courte vie et effectuent des vols nuptiaux nocturnes en été.

Présence et intérêt sur le site

L'espèce est très commune dans la région voire abondante dans les grands massifs à chêne dominant. Sa présence n'est avérée qu'en Forêt de Secondigny (ONF et Naturalistes Vendéens) par manque de prospection ailleurs.

Habitats potentiels

Surtout les grands massifs de la zone amont (Secondigny, Boucherie ou Pichenin).

Menaces sur le site et tendances

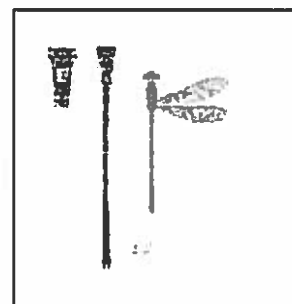
Pas de menace identifiée et tendances inconnues.

Préconisations de gestion

Comme pour le Grand capricorne, maintien de zones de feuillus en forêt et conservation d'arbres âgés ou morts dans ces zones.

Agrion de mercure *Coenagrion mercuriale*

Directive Habitat
Annexe 2



Classification

Insectes

Odonates

Zygoptères

Statut

Protégée en France, considérée comme espèce en Danger

Répartition

Localisée dans le Sud-Ouest de l'Europe et en Afrique du Nord.

Exigences écologiques

Petite libellule inféodée aux eaux courantes ouvertes et bien ensoleillées, de petite dimension, de préférence sur substrat calcaire et avec une végétation flottante abondante.

Présence et intérêt sur le site

Petites populations dispersées sur de petits affluents, tant en aval (DSNE) qu'en amont (CERA). Toujours localisée, l'espèce est encore assez commune dans la région, particulièrement sur les têtes de bassins versants. Elle est notamment présente sur le Bassin voisin du Thouet.

Habitats potentiels

Cours d'eau de faibles dimensions, bien éclairés, souvent dans les secteurs de sources et toujours en contexte prairial.

Menaces sur le site et tendances

Tendances inconnues sur le site mais populations probablement fragiles du fait de leur petite taille et de la faible étendue des milieux favorables.

Préconisations de gestion

Maintien des écoulements de faible dimension et de zones de source ensoleillées, bien végétalisées et permanentes. Accentuer la prospection sur les têtes de bassin de l'Autize et ses affluents.

Cordulie à corps fin *Oxygastra curtisii*

Directive Habitat
Annexe 2



Classification

Insectes

Odonates

Anisoptères

Statut

Annexe II et IV de la Directive Habitats

Espèce protégée en France (livre rouge de la faune menacée de France : vulnérable)

Espèce déterminante de ZNIEFF en région Poitou-Charentes

Répartition

Localisée dans le Sud-Ouest de l'Europe et en Afrique du Nord. En France, l'espèce est essentiellement présente dans l'Ouest et le Sud du pays. Dans la région, l'espèce est largement répartie, dans ces milieux de prédilection.

Exigences écologiques

Libellule inféodée aux habitats lotiques et lenticques bordés d'une abondante végétation aquatique et riveraine. Se développe aussi dans les canaux, lacs et autres milieux stagnants. Les rivières et les fleuves constituent son habitat typique mais on la rencontre parfois dans les eaux stagnantes.

Présence et intérêt sur le site

Seuls des individus mâles territoriaux ont été contactés en aval du site (DSNE). Il n'y a aucune preuve de reproduction sur la vallée même si le potentiel est intéressant (ripisylve).

L'espèce n'est pas encore véritablement menacée à l'échelle de la région. La population potentielle de la vallée de l'Autize représente probablement une part non négligeable de la population départementale qui semble essentiellement se partager entre les quelques vallées importantes du département (Sèvres, Thouet, Autize, ...) et le Marais Poitevin.

Habitats potentiels

Autize et affluents, dans les secteurs présentant les caractéristiques recherchées par l'espèce.

Menaces sur le site et tendances

Dégradation de la qualité de l'eau, destruction de la ripisylve et des formations rivulaires, rectification des berges, ... bref toute atteinte à la qualité de la rivière, son fonctionnement et ses habitats. Tendances inconnues.

Préconisations de gestion

- Maintien de la fonctionnalité hydraulique de la rivière dans les secteurs occupés par l'espèce.
- Conservation de la ripisylve et des formations rivulaires et entretien raisonné
- Maintien ou amélioration de la qualité de l'eau, notamment du point de vue des polluants d'origine agricole ou urbains

Lamproie de Planer *Lampetra planeri*

Directive Habitat
Annexe 2



Classification

Cyclostomes
Pétromyzoniformes
Pétromyzonidés

Statut

Protégée en France

Répartition

Endémique européenne. Cours d'eau rattachés aux bassins versants des fleuves se jetant dans la Baltique, la Manche, l'Atlantique et plus rarement la Méditerranée.

Exigences écologiques

Espèce inféodée au cours supérieur des rivières et ruisseaux, aux eaux courantes, fraîches et bien oxygénées, et à fonds sableux.

Présence et intérêt sur le site

Signalée par le CSP sur 6 cours d'eau du site (Autize, Gâtineau, Miochette, Rourie, Fenioux et Saumort). Confirmée en 2002 sur le Gâtineau (prospections CERA).

L'espèce, plutôt en régression, est encore commune en Deux-Sèvres sur les têtes de bassins versants, notamment sur le site voisin du Thouet.

Habitats potentiels

Petits cours d'eau en tête de bassin versant.

Menaces sur le site et tendances

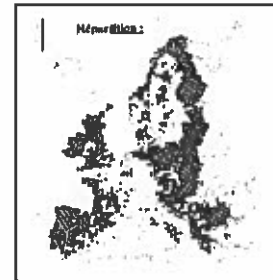
Sur le seul site suivi régulièrement par le CSP (Roc cervelle), les effectifs sont irréguliers et en nette baisse depuis 1996. L'espèce semble craindre surtout l'envasement des fonds par apports de sédiments et l'enrichissement des eaux.

Préconisations de gestion

Préserver ou restaurer une qualité d'habitat convenable, notamment en ce qui concerne la granulométrie des fonds (sable).

Loutre d'Europe *Lutra lutra*

Directive Habitat
Annexe 2



Classification

Mammifères

Carnivores

Mustélidés

Statut

Protégée en France, espèce en Danger

Répartition

Répartition eurasiatique large mais discontinue, relatif isolement des populations d'Europe du Sud Ouest.

Exigences écologiques

Peut occuper tous les milieux aquatiques (côtes marines, lacs et étangs, fleuves et rivières) offrant de l'espace, et pourvus de bonnes ressources piscicoles et de zones de quiétude.

Présence et intérêt sur le site

Présence ancienne (DSNE) mais toujours actuelle sur le site. Des marquages, irréguliers dans le temps, ont été notés à plusieurs reprises dans la zone aval (Pont des Moulières, prospections CERA). L'espèce, bien implantée en aval dans le Marais Poitevin, semble remonter de façon irrégulière sur la portion aval, qui connaît des assecs réguliers. Plus en amont, malgré la plus grande régularité des écoulements, l'espèce semble absente, peut-être du fait de ressources piscicoles insuffisantes.

Habitats potentiels

Surtout le cours de l'Autize en aval d'Ardin. Présence sporadique plus en amont.

Menaces sur le site et tendances

L'espèce semble avoir maintenu une présence faible mais régulière sur le site. La zone aval de celui-ci est probablement utilisée par la population du Marais Poitevin, qui est un des bastions de l'espèce dans l'Ouest.

Préconisations de gestion

Restauration d'un régime hydrologique plus régulier permettant l'utilisation du milieu toute l'année (problème de l'irrigation). La circulation routière ne semble pas être une menace forte sur l'espèce, une seule signalisation d'animal écrasé est à déplorer sur le site. Réalisation d'une étude précise de fréquentation sur l'ensemble de la vallée et ses plans d'eau.

Grand Rhinolophe *Rhinolophus ferrumequinum*

Directive Habitat

Annexe 2

Classification

Mammifères

Chiroptères

Rhinolophidés

Statut

Protégée et Vulnérable en France (UICN)

Répartition

Répartition clairssemée en Europe moyenne et méridionale, manque au Nord.

Exigences écologiques

Espèce chassant de gros insectes dans les paysages semi-ouverts, se reproduisant en colonies de taille modeste dans des combles de bâtiments ou cavités naturelles. Hiberne suspendu au plafond des grottes.

Présence et intérêt sur le site

Présent en hiver dans la grotte de la dent (Ardin) qui constitue le 2^{ème} site départemental pour l'espèce (60 présents le 23/03/2002, CERA). Se reproduit aussi dans le secteur, cité sur 3 des 4 mailles couvrant le site (Groupe mammalogique des Deux-Sèvres, 2000).

Habitats utilisés

Reproduction : combles de bâtiments, grange au Vivier (une quinzaine de femelles).

Hibernation : grotte de la dent à Ardin, four à chaux de Coulonges sur l'Autize

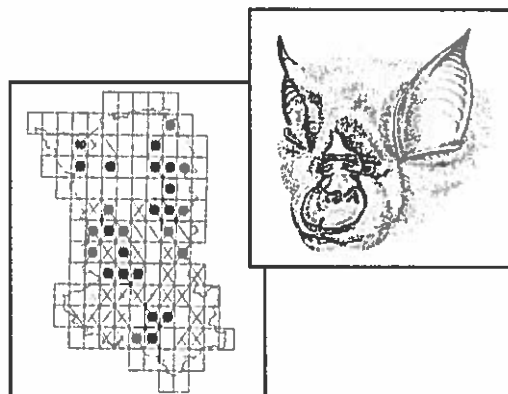
Terrains de chasse : zones bocagères

Menaces sur le site et tendances

Populations considérées comme stables dans la région (Poitou-Charentes Nature, 2000). Effectifs d'hiver stables et site d'hibernation protégé depuis récemment du dérangement par une grille.

Préconisations de gestion

Repérage et protection des gîtes de reproduction (il est préconisé de travailler sur un rayon de 1 km), protection physique (grille) de la grotte.



Petit Rhinolophe *Rhinolophus Hipposideros*

Directive Habitat

Annexe 2

Classification

Mammifères

Chiroptères

Rhinolophidés

Statut

Protégé en France,

Vulnérable en France et dans le Monde (UICN)

Répartition

Occupe une grande partie de l'Europe moyenne de façon hétérogène.

Exigences écologiques

Espèce chassant de petits insectes dans les paysages semi-ouverts, se reproduisant en colonies de petite taille dans des combles de bâtiments très tranquilles. Hiberne suspendu au plafond des grottes, souvent dans de petites cavités, voire des terriers.

Présence et intérêt sur le site

Présent en hiver dans la grotte de la dent (Ardin) en petit nombre (encore 2 le 23/03/2002, CERA). Signalé sur 1 seule des 4 mailles couvrant le site (Groupe mammalogique des Deux-Sèvres, 2000) mais pas comme reproducteur.

Habitats utilisés

Reproduction : combles de bâtiments, combles d'une maison à Xaintray (une dizaine de femelles).

Hibernation : grotte de la dent à Ardin, cave à Rochard et dans le bourg de Xaintray, four à chaux de Coulonges sur l'Autize

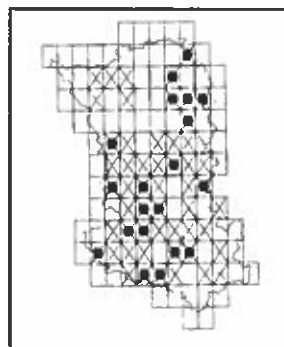
Terrains de chasse : zones bocagères

Menaces sur le site et tendances

La tendance générale au déclin de cette espèce n'est pas visible en Poitou-Charentes (Poitou-Charentes Nature, 2000). Les effectifs hivernaux du site sont faibles et stables.

Préconisations de gestion

Repérage et protection des gîtes de reproduction (il est préconisé de travailler sur un rayon de 1 km), protection physique (grille) de la grotte.



Barbastelle *Barbastella barbastellus*

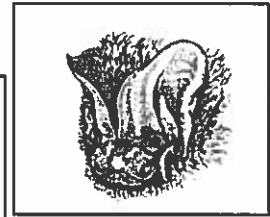
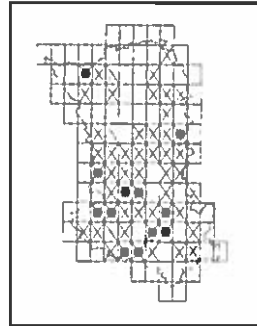
Directive Habitat
Annexe 2

Classification

Mammifères
Chiroptères
Vespertilionidés

Statut

Protégée en France,
Vulnérable en France et dans le Monde (UICN)



Répartition

Occupe une grande partie de l'Europe moyenne, manque largement en Europe méridionale.

Exigences écologiques

Espèce à tendance nettement forestière qui se reproduit en petites colonies dans des cavités d'arbres ou dans des habitations. Chasse assez haut de très petits insectes sur les lisières forestières. Peu sensible au froid.

Présence et intérêt sur le site

Notée en hibernation dans le secteur de Coulonges (four à chaux), soit 1 des 4 mailles recouvrant le site (Groupe mammalogique des Deux-Sèvres, 2000). Présence à confirmer dans le périmètre.

Habitats utilisés

Hibernation : four à chaux de Coulonges sur l'Autize, pont à Ardin
Territoire de chasse : forêt de Secondigny
Boisements et zones à bonne densité de haies

Menaces sur le site et tendances

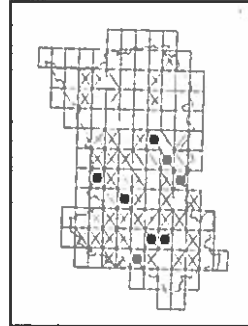
La tendance générale au déclin de cette espèce n'est pas vérifiée en Poitou-Charentes (Poitou-Charentes Nature, 2000). Pas de menace identifiée sur le site.

Préconisations de gestion

Maintien des boisements de feuillus avec arbres âgés (cavités).

Vespertilion à oreilles échanquées *Myotis emarginatus*

Directive Habitat
Annexe 2



Classification

Mammifères
Chiroptères
Vespertilionidés

Statut

Protégé en France,
Vulnérable en France et dans le Monde (UICN)

Répartition

Aire réduite et clairsemée en Europe moyenne.

Exigences écologiques

Espèce recherchant des habitats diversifiés, capturant ses proies aussi bien au sol (prairies) qu'en vol ou sur les branches (haies, bois). Semble affectionner la proximité de l'eau. Se reproduit dans des grottes chaudes ou des bâtiments. Hiberne en cavités (souvent avec rhinolophes).

Présence et intérêt sur le site

Signalé en hiver dans la grotte de la dent (Ardin) (Groupe mammalogique des Deux-Sèvres, 2000). Peu fréquent en Poitou-Charentes et 1 seule colonie connue en Deux-Sèvres.

Habitats utilisés

Zones bocagères et boisements.

Menaces sur le site et tendances

Pas de menace identifiée et tendances inconnues.

Préconisations de gestion

Protection physique (grille) de la grotte.

Grand murin *Myotis myotis*

Directive Habitat

Annexe 2



Classification

Mammifères

Chiroptères

Vespertilionidés

Statut

Protégé en France,

Vulnérable en France et dans le Monde (UICN)

Répartition

De la péninsule ibérique jusqu'en Turquie, ainsi qu'en Afrique du Nord.

Exigences écologiques

Espèce recherchant des habitats diversifiés, capturant ses proies aussi bien au sol (prairies) qu'en vol ou sur les branches (haies, bois). Se reproduit dans des grottes chaudes ou des bâtiments. Hiberne en cavités souterraines.

Présence et intérêt sur le site

Signalé en hiver dans la grotte de la dent (Ardin) et en forêt de Secondigny pour la chasse.

Habitats utilisés

Zones bocagères et boisements.

Territoire de chasse : forêt de Secondigny

Menaces sur le site et tendances

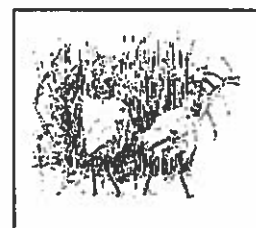
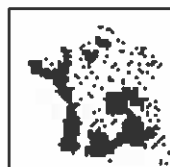
Pas de menace identifiée et tendances inconnues.

Préconisations de gestion

Mise en œuvre de mesures concomitantes de protection au niveau des gîtes, des terrains de chasse et des corridors boisés de déplacement. Protection physique (grille) de la grotte.

Aigrette garzette *Egretta garzetta*

Directive Oiseaux
Annexe 1



Classification

Oiseaux

Ciconiiformes

Ardéidés

Statut

Protégée et à surveiller en France (CMAP 5), non menacée en Europe (non SPEC)

Répartition

Espèce à très vaste répartition mondiale (Europe, Asie, Afrique), l'Aigrette garzette est bien présente autour de la Méditerranée et de la Mer Noire. En France, les 9850 couples nicheurs (1994) se concentrent principalement sur la façade atlantique et le pourtour méditerranéen.

Exigences écologiques

Ce petit héron peu spécialisé fréquente surtout les milieux aquatiques peu profonds, le plus souvent salés, pour capturer ses proies très variées, et recherche des boisements pour nicher.

Présence et intérêt sur le site

Aurait niché pour la première fois récemment sur un étang de la zone amont (Etang de Brusson) dans une colonie de hérons cendrés (source GODS).

Habitats utilisés

Probablement prairies de la basse vallée de l'Autize.

Menaces sur le site et tendances

Espèce nicheuse nouvelle pour le site et peut-être seulement temporaire. L'espèce est en expansion dans l'Ouest.

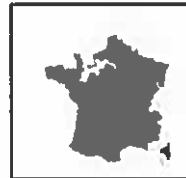
Préconisations de gestion

Protection des colonies de reproduction.

Busard Cendré *Circus pygargus*

Directive Oiseaux

Annexe 1



Classification

Oiseaux

Accipitriformes

Accipitridés

Statut

Protégé et à surveiller (CMAP 5) en France, statut non défavorable en Europe (SPEC 4)

Répartition

Espèce à vaste répartition mondiale (Europe, Asie, Afrique), le Busard cendré présente deux bastions en Europe, avec la Russie et l'ensemble France-Espagne. En France, la population est estimée autour de 2500 à 5000 couples.

Exigences écologiques

Espèce d'origine steppique, ce busard niche aujourd'hui principalement (en France) en milieu cultivé et plus particulièrement dans les céréales, où il se montre souvent colonial. Prédateur spécialisé du campagnol des champs, il en suit les fluctuations d'abondance.

Présence et intérêt sur le site

Non signalé sur la zone au cours de l'enquête rapaces (GODS), ce busard a pourtant été observé en aval du périmètre d'étude (St-Pompain) en mai 2002 (CERA). L'espèce n'est pas rare en Deux-Sèvres, où la population est estimée à 240-300 couples.

Habitats utilisés

Milieus cultivés (céréales).

Menaces sur le site et tendances

L'espèce serait stable dans le département (Rigaud et Granger, 1999). Les menaces pesant habituellement sur l'espèce sont présentes sur le site (moisson précoce, enrésinement).

Préconisations de gestion

Maintien des habitats de reproduction et protection physique des nids.

Busard Saint-Martin *Circus cyaneus*

Directive Oiseaux

Annexe 1



Classification

Oiseaux

Accipitriformes

Accipitridés

Statut

Protégé et à surveiller (CMAP 4) en France,

Vulnérable en Europe (SPEC 3)

Répartition

Espèce à vaste répartition mondiale (Europe, Asie, Afrique), le Busard Saint-Martin est en Europe surtout concentré en Russie et bien présent dans toute la France, qui accueille 2500 à 4000 couples.

Exigences écologiques

Espèce des landes et des friches, volontiers colonial, ce busard s'accommode aussi des milieux cultivés et notamment des céréales. Prédateur moins spécialisé que son cousin cendré, il est présent toute l'année.

Présence et intérêt sur le site

Contacté sur la zone au cours de l'enquête rapaces (GODS), ce busard a aussi été observé dans le périmètre d'étude en mars 2002 (CERA). L'espèce n'est pas rare en Deux-Sèvres, où la population est estimée à 100-150 couples.

Habitats utilisés

Probablement coupes forestières et cultures.

Menaces sur le site et tendances

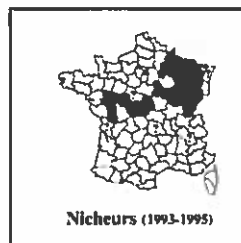
L'espèce serait en augmentation dans le département (Rigaud et Granger 1999). Les menaces pesant habituellement sur l'espèce sont présentes sur le site (moisson précoce, enrésinement).

Préconisations de gestion

Maintien des habitats de reproduction et protection physique des nids.

Cigogne noire *Ciconia nigra*

Directive Oiseaux
Annexe 1



Classification

Oiseaux

Ciconiiformes

Ciconiids

Statut

Protégée et Vulnérable en France (CMAP 3), rare en Europe (SPEC 3)

Répartition

Espèce à distribution eurasiatique, la Cigogne noire est réapparue comme nicheuse en France dans les années 1970. Après l'Est, l'espèce est en expansion dans l'Ouest, se rapprochant de la population ibérique particulièrement florissante.

Exigences écologiques

Espèce à nette tendance forestière, cette cigogne est de ce fait très discrète. Elle niche dans les massifs boisés, de préférence dans des zones avec du relief. Elle se nourrit dans tous types de milieux humides, y compris des cours d'eau forestiers. A besoin d'un vaste territoire (50-150 km²) et recherche la tranquillité.

Présence et intérêt sur le site

Dans les années 1990, l'espèce est apparue sur le site (secteur de Pichenin), où sa reproduction (1^{er} cas dans le 79) a été suspectée à plusieurs reprises (GODS). Un nid abandonné volumineux, en forêt et sur pente, peut-être attribuable à l'espèce, a été trouvé en 2002 à la confluence du Brusson et de la Miochette (CERA). L'espèce aurait été encore observée sur le site en été 2002 en période migratoire (info gardes ONCFS).

Habitats utilisés

Vallées boisées.

Menaces sur le site et tendances

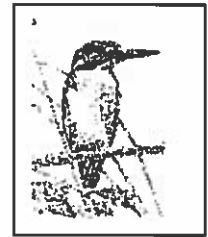
Pas de menaces directes. Espèce semblant avoir disparu du site comme nicheuse.

Préconisations de gestion

Tranquillité des secteurs boisés favorables.

Martin-pêcheur *Alcedo atthis*

Directive Oiseaux
Annexe 1



Classification

Oiseaux
Coraciiformes
Alcedinidés

Statut

Protégé et à surveiller en France (CMAP 5),
En déclin en Europe (SPEC 3, déclin modéré)

Répartition

Espèce à vaste répartition eurasienne, qui occupe toute la France de façon assez homogène sans jamais être abondante (1000 à 10.000 couples nicheurs estimés).

Exigences écologiques

Pêche des poissons de petite taille dans tous types de milieu aquatique aux eaux claires et aux berges pourvues de perchoirs (végétation ligneuse). A besoin de microfalaises de terre ou de sable proches de l'eau pour y creuser son terrier.

Présence et intérêt sur le site

Présence sur le site connue des ornithologues locaux (GODS) et confirmée sur l'Autize et la Miochette au moins en 2002 (CERA). Effectifs nicheurs inconnus mais sans doute réduits à quelques couples. L'espèce est assez commune ailleurs dans le département.

Habitats utilisés

Linéaire de cours d'eau et sans doute étangs.

Menaces sur le site et tendances

Espèce fluctuante dans le département où la population est (sur)estimée à 200-500 couples. Pas de tendance connue sur le site et peu de menaces.

Préconisations de gestion

Maintien de rideaux arborés ou arbustifs le long des cours d'eau, profilage des berges.

Milan noir *Milvus migrans*

Directive Oiseaux

Annexe 1



Classification

Oiseaux

Accipitriformes

Accipitridés

Statut

Protégé et à surveiller en France (CMAP 5),
Vulnérable en Europe (SPEC 3, fort déclin)

Répartition

Espèce migratrice occupant tout le paléarctique, le Milan noir niche dans presque toute la France sauf le Nord-Ouest.

Exigences écologiques

Fréquente de préférence les abords des milieux aquatiques ou humides où il se nourrit d'animaux morts. A colonisé les milieux cultivés où il suit les machines agricoles et les routes. Recherche des zones boisées pour nicher.

Présence et intérêt sur le site

Contacté sur la zone au cours de l'enquête rapaces (GODS), ce milan a aussi été observé dans le périmètre d'étude (aval) en 2002 (CERA). L'espèce n'est pas rare en Deux-Sèvres, où la population est estimée à 100-120 couples.

Habitats utilisés

Boisements pour la nidification (aime les peupleraies) et milieux cultivés pour l'alimentation.

Menaces sur le site et tendances

Population départementale et régionale plutôt en hausse. Tendances inconnues sur le site même et menaces peu présentes.

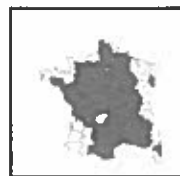
Préconisations de gestion

Mesures de protection autour des aires.

Oedicnème criard *Burhinus oedicnemus*

Directive Oiseaux

Annexe 1



Classification

Oiseaux

Charadriiformes

Burhinidés

Statut

Protégé et en déclin en France (CMAP 3),

Vulnérable en Europe (SPEC 3, fort déclin)

Répartition

Occupant tout le paléarctique, l'oedicnème est présent de façon très hétérogène dans presque toute la France, où sa population est estimée autour de 5-9000 couples.

Exigences écologiques

Originellement espèce des steppes et savanes, l'oedicnème recherche les milieux secs à végétation clairsemée, qu'il trouve en plaines calcaires cultivées, vignes, pelouses sèches où il niche au sol. Discret le jour, il déploie une activité nocturne importante.

Présence et intérêt sur le site

Connu comme nicheur dans la plaine au nord de Niort, il a été contacté sur le site en Mai 2002 sur la partie aval de l'Autize. L'espèce n'est pas rare en Deux-Sèvres, où la population est estimée à 1000-1500 couples, soit une part conséquente de l'effectif national.

Habitats utilisés

Plaines cultivées de la zone avale.

Menaces sur le site et tendances

Population départementale et régionale plutôt stable. Tendances inconnues sur le site même et menaces venant principalement de l'intensification agricole.

Préconisations de gestion

Maintien de cultures tardives et de surfaces en herbe en plaine calcaire, limitation des surfaces irriguées.

Pic noir *Dryocopus martius*

Directive Oiseaux

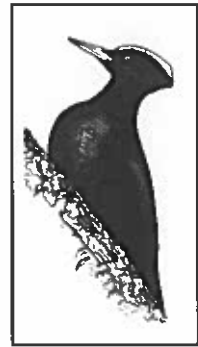
Annexe 1

Classification

Oiseaux

Piciformes

Picidés



Statut

Protégé en France, non menacé en France (non CMAP) ni en Europe (non SPEC)

Répartition

Espèce orientale à vaste répartition européenne, le Pic noir a conquis la plus grande partie de la France sauf l'extrême Ouest au cours des 20 dernières années.

Exigences écologiques

Originellement dans les grandes forêts de type hêtraie-sapinière, il fréquente maintenant tous types de grands massifs pourvu qu'ils soient traités en futaie avec des espèces de grande taille. Se nourrit dans les troncs et écorces, mais aussi au sol. Creuse une loge spacieuse dans les gros fûts.

Présence et intérêt sur le site

La forêt de Secondigny abrite quelques individus à rattacher à la petite population Deux-Sévrienne estimée à 5-10 couples. L'espèce devient encore plus rare vers l'Ouest.

Habitats utilisés

Au moins forêt de Secondigny et probablement autres boisements conséquents du site.

Menaces sur le site et tendances

Tendances et menaces inconnues sur le site.

Préconisations de gestion

Gestion forestière en futaie avec conservation d'arbres de grande taille ou déperissants.

AUTRES ESPECES PATRIMONIALES

ANNEXE 4 DE LA DIRECTIVE HABITATS

15 espèces de l'annexe 4 de la Directive Habitats sont signalées sur le site, dont 10 ont pu être contrôlées lors de nos inventaires en 2002.

Triton marbré

Encore bien représenté dans les 4 départements de la région, ce grand triton est signalé sur 1 des 4 mailles du site et sur 3 mailles adjacentes.

Alyte accoucheur

Présent dans toute la région mais localisé, le crapaud accoucheur n'est pas signalé sur les 4 mailles recouvrant le site mais seulement sur 2 mailles adjacentes plus au Sud. Il a pourtant été noté en aval du site en mars 2002.

Rainette arboricole

Commune surtout dans le Nord du Poitou-Charentes, cette petite grenouille est signalée sur 1 des 4 mailles du site et sur 4 mailles adjacentes.

Grenouille agile

Bien répartie sur l'ensemble de la région, c'est une des grenouilles les plus abondantes, en particulier dans les paysages à dominante prairiale. Signalée sur seulement 1 des 4 mailles du site et sur 7 mailles adjacentes, elle a aussi été observée sur le site en plusieurs points en 2002, avec des preuves de reproduction sur 2 points.

Lézard vert

Présent sur toute la région et en particulier dans le Sud, le lézard vert est signalé sur 1 des 4 mailles du site et sur 6 mailles adjacentes. Il a été noté sur le site en 2002 à plusieurs reprises (voie ferrée, lisière forestière).

Lézard des murailles

Omniprésent mais toujours localisé, ce lézard est signalé sur 2 des 4 mailles du site et sur 9 mailles adjacentes. Il a été noté sur le site en 2002 à plusieurs reprises (voie ferrée, ponts, rochers).

Couleuvre verte et jaune

Présente dans les 4 départements de la région, cette couleuvre devient moins abondante vers le Nord-ouest en approchant de la limite de son aire. Signalée sur 1 des 4 mailles du site et sur 4 mailles adjacentes, elle a aussi été notée en aval du site en 2002 (voie ferrée, carrières).

Couleuvre d'esculape

De répartition irrégulière dans la région, cette couleuvre semble absente au Nord de Niort. Elle est cependant signalée sur 1 des 4 mailles du site et sur 4 mailles adjacentes.

Muscardin

Ce petit rongeur arboricole d'observation difficile était signalé avant 1995 sur une des mailles du site et dans le périmètre (secteur de Rochard, à Béceleuf) (BONNAUD S., comm. pers.). Cette donnée est une des 3 seules obtenues pour les Deux-Sèvres. L'espèce pourrait encore être présente sur le site, notamment dans les taillis riches en noisetiers.

Vespertilion de Daubenton

Le plus répandu des Vespertilion de la région est signalé sur 3 des 4 mailles du site et sur 3 mailles adjacentes. Il a été aussi noté en hibernation dans la grotte de la dent (8 ind.) et sous un pont sur le Gâtineau (5 ind.) en mars 2002.

Vespertilion à moustaches

Le plus petit de nos Vespertillons est présent de manière très hétérogène dans la région et les mentions en Deux-Sèvres sont rares. Il est cependant signalé sur 1 des 4 mailles du site et sur 2 mailles adjacentes et a été noté en hibernation dans la grotte de la dent (1 ind.) en mars 2002.

Vespertilion de Natterer

Peu répandue dans la région, cette espèce forestière est signalée sur 1 des 4 mailles du site (celle incluant la forêt de Secondigny) et sur 1 maille adjacente. Il a été noté plus en aval en hibernation dans la grotte de la dent (4 ind.) et sous 1 pont sur le Saumort (1 ind.) en mars 2002.

Pipistrelle commune

Cette « espèce » (aujourd'hui dédoublée sur des critères acoustiques) est le chiroptère le plus commun de la région. Signalée sur 1 des 4 mailles du site et sur 5 mailles adjacentes, elle a été notée en hibernation dans un moulin tout en aval en mars 2002.

Oreillard roux

Peu répandu en Poitou-Charentes, cet oreillard est cependant signalé sur 1 des 4 mailles du site et sur 3 mailles adjacentes.

Oreillard gris

Habituellement plus fréquemment cité que son cousin moins anthropophile, cet oreillard n'est signalé que sur 1 des 4 mailles du site et sur 2 mailles adjacentes. Sa présence sur le site a été confirmée par l'observation d'un individu en hibernation sous un pont sur le Gâtineau (1 ind.) en mars 2002.

Carte 7 : ESPECES FAUNISTIQUES

● Annexe 2 de la Directive Habitats

Num.	Espèce
1	Ecrevisse à pattes blanches
2	Rosalia des Alpes
3	Grand Capricorne
4	Lucane cerf-volant
5	Agriion de Mercure
6	Lampyre de Pruner
7	Loutre d'Europe
8	Grand Rhinolophe
9	Petit Rhinolophe
10	Barbastelle
11	Néopétalon à oreilles échancrées
12	Cordule à corps fin
13	Grand Murin

▲ Annexe 1 de la Directive Oiseaux

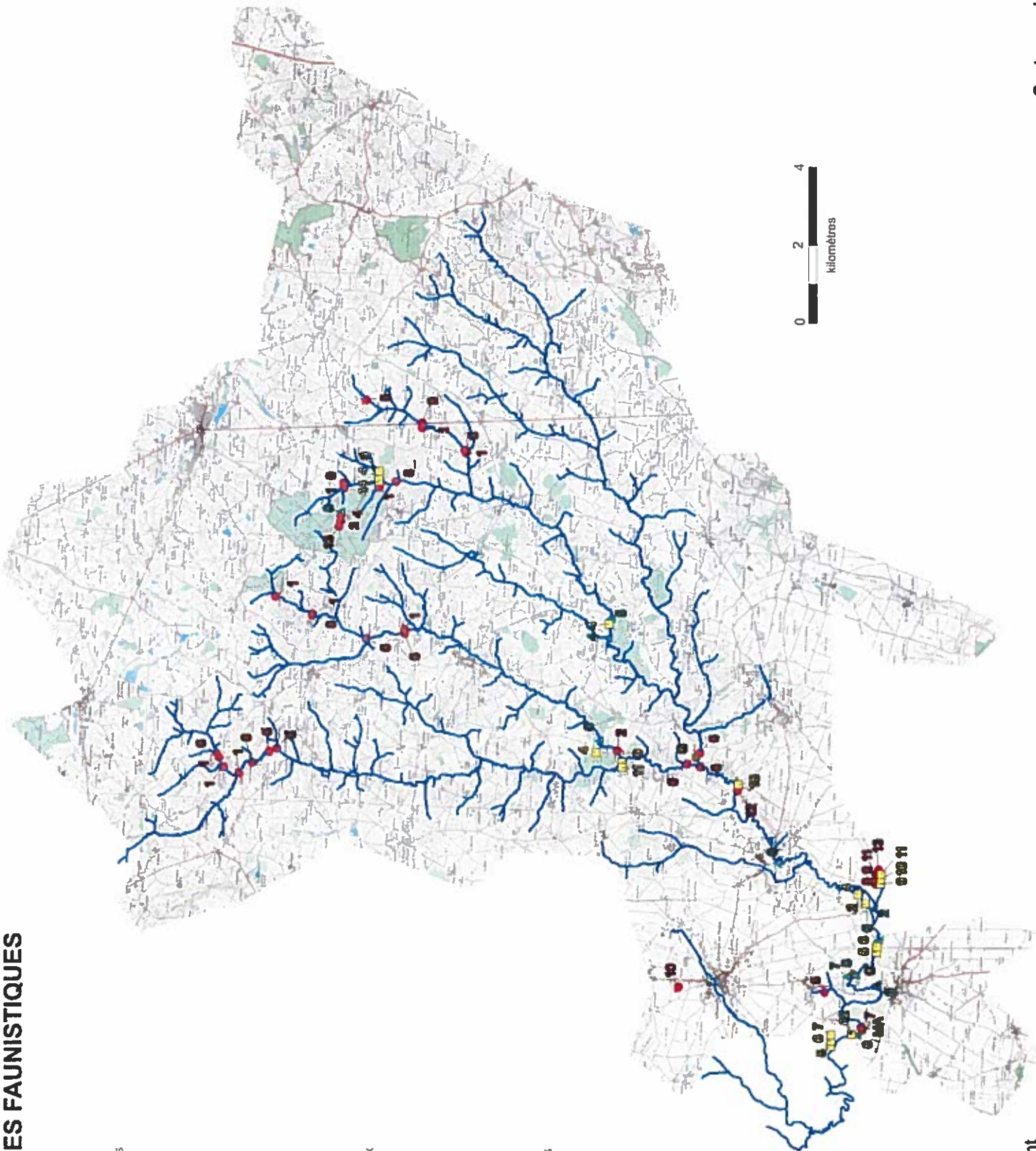
Num.	Espèce
1	Agrette garzette
2	Busard cendré
3	Busard Saint-Martin
4	Cigogne noire
5	Marin-pêcheur d'Europe
6	Milan noir
7	Oedicnème crand
8	Pic noir

■ Annexe 4 de la Directive Habitats

Num.	Espèce
1	Triton marbré
2	Alyce accouchien
3	Ranette arboricole
4	Grenouille agile
5	Lézard vert
6	Azard des murailles
7	Couleuvre verte et jaune
8	Couleuvre d'Escalaps
9	Verspétillon de Daubenton
10	Verspétillon à moustaches
11	Verspétillon de Natterer
12	Pipistrelle commune
13	Oreillard roux
14	Oreillard gris
15	Muscardin

● Autres espèces remarquables

Num.	Espèce
G	Genette
MA	Musaraigne aquatique
C	Chevalier guignette



Autres espèces animales

De nombreuses autres espèces animales ont été recensées par les naturalistes locaux ou lors de nos inventaires en 2002. Pour chaque groupe faunistique, nous présentons un tableau reprenant les espèces recensées et leur statut sur le site, suivi d'un commentaire sur le peuplement et les éventuelles espèces remarquables.

Les Mammifères

Espèce	Signalement (d'après Groupe mammalogique des Deux-Sèvres, 2000)	Présence en 2002 (CERA)	Statut protection
<i>Barbastelle</i>	Signalée sur 1 maille du site		PN- DH2
<i>Belette</i>	Signalée sur 3 mailles du site		
<i>Blaireau</i>	Signalé sur 3 mailles du site	X	
<i>Campagnol des champs</i>	Signalé sur 1 maille du site	X	
<i>Campagnol souterrain</i>	Non signalé dans l'atlas	X	
<i>Cerf élaphe</i>	Signalé sur 1 maille du site		
<i>Chevreuil</i>	Signalé sur les 4 mailles du site	X	
<i>Ecureuil</i>	Signalé sur 2 mailles du site		PN
<i>Fouine</i>	Signalée sur les 4 mailles du site	X	
<i>Genette</i>	Signalée sur 2 mailles du site	X	PN
<i>Grand Rhinolophe</i>	Signalé sur 3 mailles du site	X	PN- DH2
<i>Hérisson d'Europe</i>	Signalé sur les 4 mailles du site	X	PN
<i>Lapin de garenne</i>	Signalé sur les 4 mailles du site	X	
<i>Lérot</i>	Signalé sur 1 maille du site		
<i>Lièvre d'Europe</i>	Signalé sur les 4 mailles du site	X	
<i>Loir gris</i>	Signalé sur 1 maille du site		
<i>Loutre</i>	Signalée sur 2 mailles du site	X	PN- DH2
<i>Martre</i>	Signalée sur 1 maille du site		
<i>Musaraigne aquatique</i>	Signalée sur 1 maille du site avant 1995	X	PN
<i>Muscardin</i>	Signalé sur 1 maille du site avant 1995		DH4
<i>Oreillard gris</i>	Signalé sur 1 maille du site	X	PN- DH4
<i>Oreillard roux</i>	Signalé sur 1 maille du site		PN- DH4
<i>Petit Rhinolophe</i>	Signalé sur 1 maille du site	X	PN- DH2
<i>Pipistrelle commune</i>	Signalée sur 1 maille du site	X	PN- DH4
<i>Putois</i>	Signalé sur 1 maille du site		
<i>Ragondin</i>	Signalé sur les 4 mailles du site	X	
<i>Rat musqué</i>	Signalé sur 3 mailles du site	X	
<i>Renard roux</i>	Signalé sur les 4 mailles du site	X	
<i>Sanglier</i>	Signalé sur les 4 mailles du site	X	
<i>Surmulot</i>	Signalé sur les 4 mailles du site	X	
<i>Taupe d'Europe</i>	Signalée sur 2 mailles du site	X	
<i>Vespertillon à moustaches</i>	Signalé sur 1 maille du site	X	PN- DH4
<i>Vespertillon à oreilles échancrées</i>	Signalé sur 1 maille du site		PN- DH2
<i>Vespertillon de Daubenton</i>	Signalé sur 3 mailles du site	X	PN- DH4
<i>Vespertillon de Natterer</i>	Signalé sur 1 maille du site	X	PN- DH4

Avec 35 espèces recensées (dont 67% vérifiées en 2002), ce groupe présente une forte diversité sur ce site. De plus, il compte pas moins de 12 espèces d'intérêt européen, ce qui en fait un groupe majeur par rapport aux enjeux de conservation de ce site. Parmi ces espèces, les chiroptères occupent une place prépondérante (10 espèces) qu'il faudra savoir leur réserver dans les futures mesures de gestion.

A noter également la présence de 2 espèces protégées peu communes :

Genette

Espèce franchement méridionale et un des rares carnivores protégés, la genette connaît une expansion dans l'Ouest de la France qui la rend de plus en plus commune dans la région. Signalée sur 2 des 4 mailles du site et sur 2 mailles adjacentes, des indices ont été relevés sur un secteur rocheux (confluence Autize/ Saumort) en 2002.

Musaraigne aquatique

Cette musaraigne, inféodée principalement aux cours d'eau, est une des deux seules espèces protégées de son groupe en France. Mentionnée sur 1 des 4 mailles du site avant 1995, elle est rare en Deux-Sèvres (2 mailles). Des indices attribuables à cette espèce ont été trouvés en aval du site en 2002.

Quelques autres espèces citées dans Hydroconcept (2000) n'ont pas été reprises, faute de mention de la source (campagnol roussâtre, mulot sylvestre, hermine).

Les Oiseaux

Espèce	Signalement (CERA 2002)	Protection
<i>Bergeronnette des ruisseaux</i>	3 observations	PN
<i>Bouscarle de Cetti</i>	6 obs. surtout aval	PN
<i>Buse variable</i>	Commune	PN
<i>Busard cendré</i>	1 obs St-Pompain	PN - DO1
<i>Busard Saint-Martin</i>	1 obs Fenioux	PN- DO1
<i>Chevalier guignette</i>	1 obs vers St-Pompain en Mai (niche ?)	
<i>Corneille noire</i>	Très commune	
<i>Coucou gris</i>	2 obs	PN
<i>Epervier d'Europe</i>	2 obs Xaintray et Fenioux	PN
<i>Etourneau sansonnet</i>	Commun villages	
<i>Faucon crécerelle</i>	Commun- 1 nid Ardin	PN
<i>Fauvette à tête noire</i>	Très commune	PN
<i>Fauvette des jardins</i>	2 obs aval	PN
<i>Grimpereau des jardins</i>	Assez commun ripisylves (4 obs)	PN
<i>Grive draine</i>	1 obs Pichenin	
<i>Grive musicienne</i>	Commune tous boisements et ripisylves	
<i>Héron cendré</i>	Présent en Mai (niche ?)	PN
<i>Hirondelle rustique</i>	Commune lieux habités	PN
<i>Hypolais polyglotte</i>	1 seule obs aval (carrière)	PN
<i>Loriot</i>	Présent ripisylves et peupleraies (2 obs)	PN
<i>Martin-pêcheur</i>	2 obs Autize et Miochette	PN- DO1
<i>Mésange charbonnière</i>		PN
<i>Mésange à longue-queue</i>		PN
<i>Mésange nonnette</i>		PN
<i>Milan noir</i>	Assez commun. niche peupleraies	PN- DO1
<i>Merle noir</i>	Commun partout	
<i>Oedicnème criard</i>	1 obs Coulonges, hors bande	PN- DO1
<i>Pic épeiche</i>		PN
<i>Pic épeichette</i>		PN
<i>Pic vert</i>		PN
<i>Pigeon ramier</i>	Commun tous boisements et bocage	
<i>Pinson des arbres</i>	Commun tous boisements	PN
<i>Pipit des arbres</i>	1 obs (nicheur) Pichenin	PN
<i>Poule d'eau</i>	2 obs secteurs calmes Autize	PN
<i>Pouillot véloce</i>	Commun ripisylves et bois	PN

<i>Roitelet triple bandeau</i>	Localisé, résineux amont	PN
<i>Rossignol</i>	Commun	PN
<i>Rouge-gorge</i>	Très commun	PN
<i>Tourterelle des bois</i>		
<i>Troglodytes</i>		PN

Les 40 espèces recensées lors des inventaires menés en 2002 ne représentent évidemment pas la totalité du peuplement d'oiseaux du site. Nous avons préféré ne pas intégrer les données issues de l'Atlas des oiseaux nicheurs des Deux-Sèvres, déjà anciennes (<1996). De même, plusieurs espèces parmi les (trop) nombreuses citées dans Hydroconcept (2000) n'ont pas été reprises du fait de l'absence de références voire de leur caractère parfois improbable.

Chez les oiseaux, au moins 8 espèces inscrites en Annexe 1 de la Directive Oiseaux ont été signalées avec certitude sur le site, dont 6 encore présentes en 2002. Plusieurs autres espèces y sont potentielles comme l'Engoulevent d'Europe, l'Alouette lulu ou la Pie-grièche écorcheur. Parmi les espèces d'intérêt communautaire, seul le Martin-pêcheur est spécifiquement lié à l'habitat aquatique (rivière et étangs). Les autres sont liées soit aux massifs forestiers (Pic noir et Cigogne noire), soit aux milieux cultivés des plateaux (oedicnème, busards). Les espèces de ce groupe suggèrent que le périmètre du site soit étendu au-delà du seul complexe « rivière ». Ce dernier reste néanmoins la priorité par rapport aux enjeux de conservation de ce site, priorité renforcée par la présence de 2 espèces peu communes dans la région :

Cincla plongeur

Hôte caractéristique des torrents, le Cincla plongeur est un nicheur très rare et considéré comme en Danger en Poitou-Charentes, où il est localisé à la marge orientale de la Charente. L'espèce aurait été observée à 2 reprises sur le Saumort en hiver.

Chevalier guignette

Nicheur rare en France et très rare dans la région, ce petit chevalier affectionne les cours d'eau rapides et clairs. Sa reproduction en Deux-Sèvres, plusieurs fois suspectée, n'a été vérifiée qu'une seule fois en 1996. L'espèce a été observée en période de reproduction sur un secteur favorable de l'Autize aval en Mai 2002.

Les Amphibiens et les Reptiles

Espèce	Signalement (d'après Poitou-Charentes Nature , 2002)	Présence en 2002 (CERA)	Statut protection
<i>Alyte</i>	Signalé sur 1 maille voisine	X	PN –DH4
<i>Couleuvre à collier</i>	Signalée sur 1 maille du site		PN
<i>Couleuvre d'Esculape</i>	Signalée sur 1 maille du site		PN–DH4
<i>Couleuvre verte et jaune</i>	Signalée sur 1 maille du site	X	PN–DH4
<i>Couleuvre vipérine</i>	Signalée sur 1 maille du site		PN
<i>Crapaud commun</i>	Signalé sur 1 maille du site	X	PN
<i>Grenouille agile</i>	Signalée sur 1 maille du site	X	PN–DH4
<i>Grenouille verte</i>	Signalée sur 1 maille voisine	X	
<i>Lézard des murailles</i>	Signalé sur 2 mailles du site	X	PN–DH4
<i>Lézard vert</i>	Signalé sur 1 maille du site	X	PN–DH4
<i>Pélodyte ponctué</i>	Non signalé- cité dans Hydroconcept 2002		PN
<i>Rainette arboricole</i>	Signalée sur 1 maille du site		PN–DH4
<i>Salamandre tachetée</i>	Non signalée- citée dans Hydroconcept 2002		PN
<i>Triton marbré</i>	Signalé sur 1 maille du site		PN–DH4
<i>Triton palmé</i>	Signalé sur 1 maille du site		PN

Avec seulement 11 espèces de ces 2 groupes recensées sur les 4 mailles correspondantes au site, l'Atlas régional montre que ce secteur est assez peu renseigné (1 seule maille avec des données amphibiens). Avec 2 espèces citées dans Hydroconcept (2002) sans indication d'origine et 2 espèces trouvées lors des inventaires 2002, ces 2 groupes parviennent tout de même à totaliser 15 espèces, ce qui est sans doute un peu en dessous de la réalité. Cependant, avec 8 espèces d'intérêt communautaire (soit plus de la moitié), ces groupes arrivent en deuxième position (en nombre d'espèces) en terme d'enjeux de conservation, après les mammifères.

Parmi eux, les amphibiens sont les plus fortement liés aux spécificités du site du fait de leur dépendance vis-à-vis des milieux aquatiques. Chez les reptiles, le lien est moins fort mais l'aspect aquatique est tout de même représenté par une espèce aux exigences assez strictes :

La Couleuvre vipérine

Bien que ne bénéficiant pas d'un statut patrimonial fort (protégée et à surveiller en France), cette couleuvre est proche de sa limite d'aire en Poitou-Charentes et peu abondante. Élément important du cortège des espèces aquatiques, elle est signalée sur 1 des 4 mailles du site et sur 2 mailles adjacentes.

Les Poissons et la faune aquatique (données CSP 1994-2001)

Espèce	Statut protection	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
<i>Ecrevisse à pattes blanches</i>	DH2				X		X					X
<i>Lamproie de Planer</i>	DH2	X		X	X					X	X	X
<i>Able de Heckel</i>					X							
<i>Anguille</i>		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
<i>Carassin</i>						X						
<i>Carpe commune</i>											X	
<i>Carpe miroir</i>		(X)		X							X	
<i>Chevaine</i>		X				X	X			X	X	X
<i>Cyprinidés</i>		(X)										
<i>Epinochette</i>		(X)										
<i>Gardon</i>		X	X								X	X
<i>Goujon</i>		X				X	X		X	X	X	X
<i>Loche franche</i>		X	X	X	X	X	X		X	X	X	X
<i>Perche</i>		(X)										
<i>Perche soleil</i>		(X)									X	X
<i>Rotengle</i>		(X)				X						X
<i>Truite fario</i>			X	X	X		X	X	X	X		X
<i>Vairon</i>		X	X		X	X	X		X	X	X	X
<i>Vandoise</i>		X									X	

1 Autize aval 2 Moulin blanc 3 Gâtineau 4 Miochette 5 Autize amont 6 Fontenioux
7 Jinchères 8 Fontaine aux loups 9 Rourie 10 Saumort 11 Fenioux

Le peuplement piscicole relevé dans l'Autize et ses affluents au travers des diverses pêches électriques effectuées par le CSP est assez diversifié et traduit la coexistence de 2 profils bien différents :

- Un peuplement d'eaux calmes et riches, pouvant être chaudes et peu oxygénées. Ce peuplement, qui comporte un bon nombre d'espèces introduites pour la pêche, se rencontre principalement dans la partie avale du site, qui justifie ainsi pleinement son classement en

2^{ème} catégorie. Mais on le trouve aussi, quoique de façon moins complète, sur des zones bien plus proches de l'amont, traduisant la forte influence des étangs sur des secteurs normalement plus frais et courants.

- Un peuplement plus typique de la zone à truite, avec la truite fario, le vairon, le chevaine ou encore la lamproie de Planer. C'est le domaine des eaux courantes et fraîches, classées en 1^{ère} catégorie, auxquelles est aussi associée l'écrevisse à pattes blanches.

Cette faune aquatique comprend 2 espèces inscrites en Annexe 2 de la Directive Habitats, qui ont largement contribué au classement du site dans le réseau Natura 2000. Ces 2 espèces (lamproie de Planer et écrevisse à pattes blanches) sont un peu les espèces-phare du site, en particulier pour sa partie amont. A signaler aussi la présence de la vandoise, une des rares espèces protégées en France (protection des zones de ponte uniquement).

Les Libellules

Espèce	Signalement	Présence en 2002	Statut protection
<i>Calopteryx splendens</i>	Signalé plus en aval à Nieul /Autize ¹		
<i>Calopteryx virgo meridionalis</i>	Signalé plus en aval à Nieul /Autize ¹	X	
<i>Cercion lindenii</i>	Signalé plus en aval à Nieul /Autize ¹		
<i>Coenagrion mercuriale</i>	Petits affluents en aval (DSNE) et en amont (CERA)	X	DH2
<i>Oxygastra curtisii</i>	Petits affluents en aval (DSNE)	X	DH2
<i>Coenagrion puella</i>	Signalé plus en aval à Nieul /Autize ¹		
<i>Erythromma viridulum</i>	Signalé plus en aval à Nieul /Autize ¹		
<i>Gomphus pulchellus</i>	Signalé plus en aval à Nieul /Autize ¹		
<i>Ischnura elegans</i>	Signalé plus en aval à Nieul /Autize ¹		
<i>Lestes viridis</i>	Signalé plus en aval à Nieul /Autize ¹		
<i>Libellula fulva</i>	Signalé plus en aval à Nieul /Autize ¹		
<i>Onychogomphus forcipatus</i>	Signalé plus en aval à Nieul /Autize ¹		
<i>Platycnemis pennipes</i>	Signalé plus en aval à Nieul /Autize ¹		
<i>Sympetrum sanguineum</i>	Signalé plus en aval à Nieul /Autize ¹		

¹ Suivi bioindicateurs Parc Interrégional du Marais Poitevin /CERA-Environnement 1999 et 2001

13 espèces au moins sont potentiellement présentes sur le site, 12 d'entre-elles ayant été recensées récemment sur une portion plus en aval de l'Autize. Aucune recherche particulière n'ayant été entreprise lors des inventaires 2002, la vérification de la présence de ces espèces n'a pas été faite. Seuls l'agrion de Mercure et la cordulie à corps fin, espèces de l'Annexe 2 présentes sur le site, ont été recherchés et trouvés sur des ruisselets. L'étude Hydroconcept 2000 signale 33 espèces potentielles dont ces 2 espèces, inscrites en Annexe 2 de la Directive Habitats.

Les autres groupes

Il n'existe apparemment pas d'inventaires concernant d'autres groupes sur le site. Le groupe des mollusques aquatiques serait peut-être à aborder car la présence d'espèces d'intérêt communautaire y est possible (Anodontes). De même chez les papillons, il n'est pas impossible que les habitats de mégaphorbiaie mis en évidence sur certains secteurs soient favorables à quelques espèces rares des milieux humides.

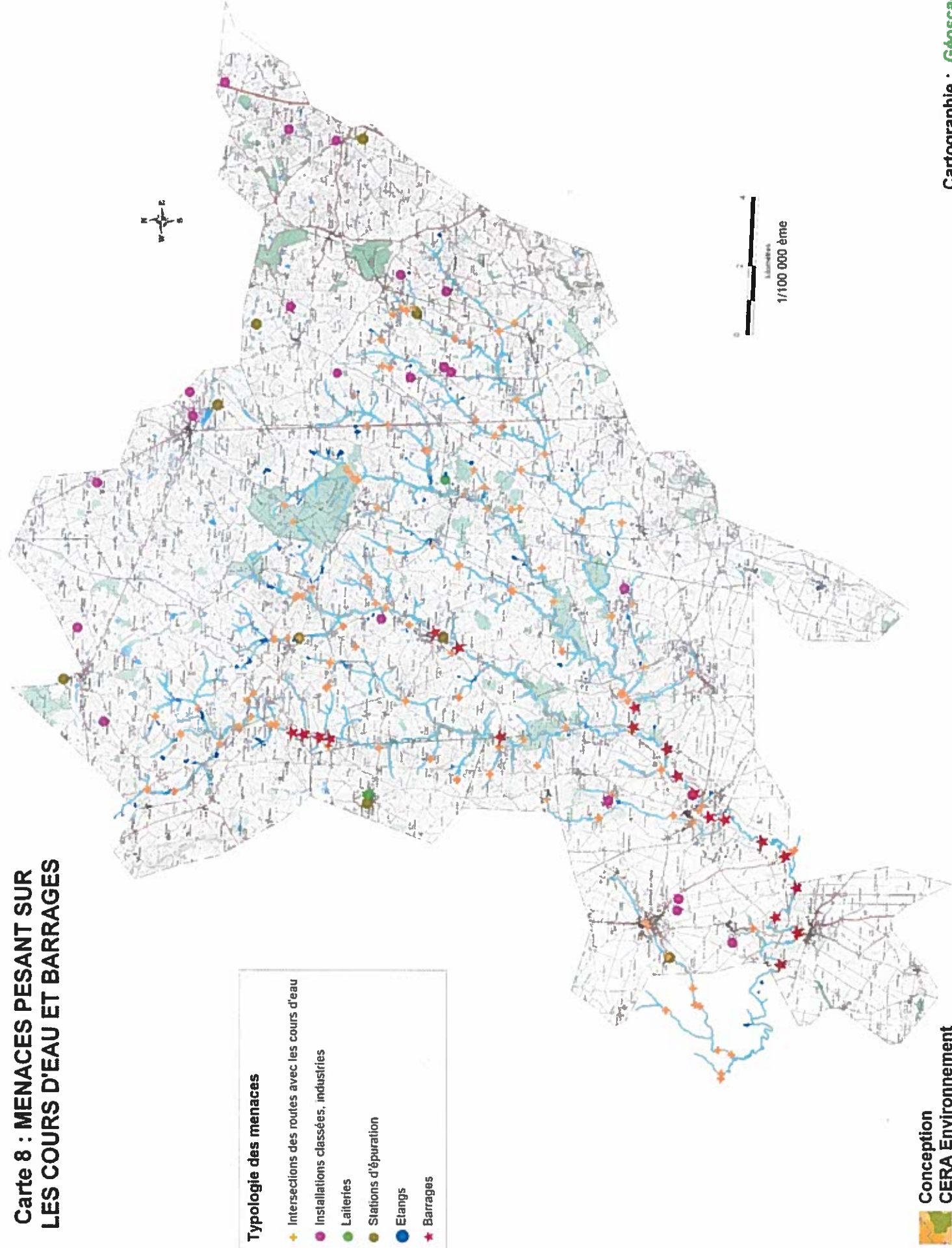
Cartographie

Seules les espèces d'intérêt communautaire font l'objet d'une représentation cartographique (sous MapInfo) : espèces des annexes 2 et 4 de la Directive Habitats et espèces de l'Annexe 1 de la Directive Oiseaux.

Les espèces sont la plupart du temps représentées sous forme de symboles ponctuels, localisés à l'emplacement d'une ou plusieurs observations réalisées sur le terrain. Pour les espèces aquatiques recensées par le CSP, nous avons opté pour une représentation linéaire correspondant à des tronçons de cours d'eau où l'espèce est potentiellement présente (en amont et/ou en aval des stations de pêche). Dans quelques cas, pour des espèces connues uniquement de sources bibliographiques et donc non localisées, nous avons donné une position indicative (ex : Pic noir en forêt de Secondigny).

L'échelle cartographique retenue est le 100.000^e, qui permet une visualisation de l'ensemble du site sur une seule planche A3.

Carte 8 : MENACES PESANT SUR LES COURS D'EAU ET BARRAGES



FACTEURS AFFECTANT LA QUALITE ECOLOGIQUE DU SITE

- Facteurs affectant le fonctionnement hydrologique du ruisseau
- Facteurs affectant la qualité de l'eau
- Facteurs affectant l'habitat des berges
- Facteurs affectant l'habitat du lit
- Autres facteurs affectant les habitats et espèces

Facteurs affectant le fonctionnement hydrologique du ruisseau

L'accélération du ruissellement

- Perte des surfaces herbeuses

L'évolution récente de l'agriculture a poussé nombre d'exploitations à une intensification de la production, plutôt favorable aux produits des cultures. Il s'en est suivi une reconversion des prairies en cultures, sensible sur certains secteurs du périmètre du site mais plus visible encore au-delà sur le bassin versant. Cette réduction des surfaces prairiales se traduit par un **déficit des quantités d'eau stockées** dans les sols par infiltration, même si les sols de ce secteur ont une réserve en eau généralement assez faible. Parallèlement, on assiste à une **réduction considérable du temps de stockage** de cette eau. Les sols laissés à nu en période pluvieuse, en particulier sur les surfaces cultivées en maïs ou en vergers, induisent en effet un ruissellement rapide de ces eaux de précipitation vers les cours d'eau et cette eau n'est donc plus disponible ultérieurement lors des périodes d'étiage. Le régime devient plus irrégulier, avec des pics accrus dans les deux sens : flux plus important en période de pluie, assèchement plus marqué et plus long en période d'étiage. Ce phénomène est plus sensible sur le haut du bassin versant, zone réceptrice des fortes précipitations qui alimentent les cours d'eau.

- Arrachage des haies

La mise en culture nécessite des surfaces plus grandes pour faciliter le travail mécanique et s'est systématiquement accompagnée d'une élimination des haies existantes. Ce phénomène est peu marqué dans le périmètre très étroit du site, mais a été très actif sur de vastes surfaces du bassin versant, où des centaines de kilomètres de haies ont disparu. Ces haies ont un rôle majeur dans la limitation du **ruissellement** et contribuent de façon importante à l'**infiltration** de l'eau. Leur disparition amplifie donc les conséquences de la mise en culture des prairies. Elle est problématique en particulier sur les zones de source et dans les flancs de vallée, surtout lorsqu'il y a des cultures en arrière-plan.

- Recalibrage

Quelques sections de cours d'eau ont été recalibrées ces dernières années, notamment dans le secteur de la Roche Hudon. Le recreusement du lit et son redressement donnent au ruisseau sur ce secteur l'**aspect d'un fossé rectiligne**. Les écoulements sont **accélérés** par la rectification et par

l'impossibilité pour les eaux excédentaires de s'étaler latéralement. En conséquence, l'**érosion des berges** s'accroît en aval et des **mouvements du lit** qui n'existaient pas autrefois se produisent (court-circuitage de certains méandres). Ce type d'atteinte est une des rares qui soit totalement incluse dans le périmètre actuel du site.

Les pertes d'eau non naturelles

- Creusement d'étangs

Une partie importante du volume d'eau qui alimente normalement les cours d'eau est captée et retenue par des plans d'eau artificiels, creusés en très grand nombre sur toute la partie haute du bassin versant. L'étude Hydroconcept (2000) estime leur nombre à près de 450, ce qui est tout à fait considérable. Ces retenues collinaires ont pour fonction principale l'irrigation (maïs et vergers surtout), même si un certain nombre servent aussi d'abreuvoir ou pour des activités de loisir (pêche notamment). Un nombre conséquent de ces retenues est situé directement sur des sources, **privant de nombreux ruisseaux de leur alimentation normale**. Beaucoup d'autres sont situées directement sur le lit des cours d'eau, **les privant d'un volume important, parfois crucial en période d'étiage**. Dans tous ces plans d'eau, une partie non négligeable du volume stocké se perd aussi par **évaporation** (0,5l/ha/s), en particulier lors des périodes chaudes.

La présence d'étangs en grand nombre sur ce site est sans aucun doute le facteur ayant le poids le plus fort dans la perturbation du régime des cours d'eau. Au niveau du sous-bassin de la Miochette par exemple, les étangs stockent 65.000m³ dont 56.000 sont utilisés par l'activité agricole (irrigation). Il n'y a donc qu'une toute petite partie du volume d'eau apporté par les précipitations (13 %) qui reste disponible pour les écoulements naturels.

- Pompages

Une autre partie du volume d'eau qui alimente normalement les cours d'eau est captée par des pompages, parfois dans le lit même du ruisseau mais plus souvent dans les sources ou les nappes. Il existe 3 captages d'eau destinée à la consommation humaine sur le bassin versant : 1 sur Ardin qui débite en moyenne 240m³/jour, 1 sur Xaintray qui débite en moyenne 350m³/jour et un autre à Surin, de débit plus faible (168m³/jour au maximum). Au total, ce sont tout de même près de 300.000m³ qui sont captés chaque année dans les nappes et sont ainsi **retirés du bassin versant**. Les pompages déclarés à vocation agricole sont rares, puisque la quasi-totalité du prélèvement se fait dans les retenues. Il en existe tout de même au moins deux, de 10 et 20m³/h.

Le fractionnement des écoulements

- Ouvrages dans le lit

Le cours de l'Autize mais aussi celui de quelques-uns de ses affluents sont parsemés d'ouvrages qui constituent autant de **ruptures des écoulements naturels**. Pas moins de 40 de ces ouvrages ont été recensés, dont plus de la moitié correspondent à des chaussées de moulin. Celles-ci, de par leurs dimensions et leur configuration, constituent de véritables **retenues, qui rendent les écoulements hétérogènes** ; en amont se créent des plans d'eau d'une certaine profondeur, à courant faible ou nul, où l'eau se réchauffe et perd son oxygène, et où les sédiments se déposent, tandis qu'en aval, ces écoulements sont accélérés sur des fonds faibles, l'eau s'oxygène et les

sédiments sont chassés. Cette hétérogénéité des faciès d'écoulement n'est pas mauvaise en soi, puisqu'elle crée une diversité d'habitats, favorable à la biodiversité. Mais le caractère de rivière s'y trouve altéré, en favorisant l'extension des espèces animales et végétales des milieux stagnants, beaucoup plus banales et moins exigeantes en qualité, et parfois envahissantes (renouée, ragondin). Un autre problème engendré par ces ouvrages est **l'obstacle qu'ils peuvent constituer à la circulation de certaines espèces**, et notamment des poissons migrateurs. Aucune espèce n'a d'ailleurs été capturée dans les pêches électriques du CSP, à l'exception de l'anguille dont le mode de déplacement par reptation lui permet de franchir tous ces obstacles y compris par voie terrestre si nécessaire. Sur les 27 ouvrages identifiés comme pouvant constituer un obstacle, 25 ont été jugés infranchissables par les poissons (Hydroconcept, 2000). Le peuplement piscicole se trouve donc compartimenté du fait de cette succession d'ouvrages et c'est aussi probablement le cas d'autres espèces.

Facteurs affectant la qualité de l'eau

Pollution par les effluents domestiques

Peu d'habitations sont situées dans le périmètre même du site, ce qui inciterait à penser que le problème des effluents domestiques est anecdotique.

Pourtant, si l'on élargit le périmètre à l'ensemble du bassin versant, ce sont près de 14.000 habitants qui peuvent être dénombrés, dont seulement 30% environ sont raccordés à un système d'assainissement collectif. Sur les 70% restant, la plupart disposent de systèmes autonomes, qui captent la plus grande partie des effluents. Parmi celles qui sont situées suffisamment près des ruisseaux, des **rejets d'eaux usées** peuvent apporter une **pollution au phosphate**. Il n'est pas exclu que des **effluents de fosses septiques** parviennent aussi ponctuellement aux ruisseaux par infiltration, auquel cas une pollution bactérienne peut se surajouter. Cette pollution diffuse a sans doute des effets modestes, capables de s'accroître en période d'étiage.

Pollution par les effluents industriels

Une seule entreprise productrice de rejets est située dans le périmètre, à Pamplie. Il s'agit d'une laiterie coopérative, qui produit environ 0,3l d'effluent par litre de lait traité, soit 13m³/jour environ (pour 44m³ de lait). Ces **effluents** sont traités par passage dans un bassin de lagunage de 4000m² qui réduit fortement la **pollution organique**. Celle-ci n'est cependant pas totalement annulée, puisque des problèmes de qualité d'eau ont été relevés de façon répétitive sur la Miochette en aval de cette laiterie. Depuis quelques années, ces problèmes semblent cependant maîtrisés. Il existe une autre laiterie, à la Chapelle-Thireuil, mais elle n'a jamais donné lieu à des signalements de pollution.

Pollution d'origine agricole

Il existe près de 250 bâtiments d'élevage (installations classées) sur les différentes communes du Bassin versant de l'Autize, dont 70% de stabulations de bovins et 20% d'élevages avicoles, le reste étant représenté principalement par des porcheries. A cela, se rajoute un certain nombre d'autres bâtiments plus modestes hébergeant des animaux (ovins...). Plusieurs de ces bâtiments

sont situés à proximité de cours d'eau, quoique rarement dans le périmètre. Ces bâtiments hébergent des animaux (majoritairement des bovins) en nombre parfois important (>100 UGB), qui produisent des **déjections** en quantité. Dans le cadre du Plan de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole (PMPOA), la DDAF recense les élevages de plus de 90 UGB (ou 70 si ce sont de jeunes agriculteurs) afin de leur attribuer un financement pour leur mise aux normes. Malgré les systèmes de réception mis en place dans la majorité des cas, une partie de ces déjections peut tout de même être dirigée vers des cours d'eau voisins, plus ou moins distants, comme nous avons pu le constater au moins une fois.

Hormis ces effluents visibles, il en est d'autres qui le sont beaucoup moins mais dont l'effet est bien plus marqué. Il s'agit des **apports azotés** destinés à améliorer le rendement des cultures mais aussi des prairies. Ils peuvent prendre une forme variable, **épandage de lisiers et purins** (environ 50kg azote/animal/an pour les bovins) ou **apports d'engrais chimiques** (91kg/ha/an en moyenne), selon des techniques elles aussi variées. Dans un premier temps, le résultat prend toujours la forme d'un **apport de substances azotées à la surface du sol**. Une fraction de ces substances peut être **entraînée par ruissellement vers les cours d'eau**. Des précipitations abondantes, une forte pente, un sol peu perméable, une végétation réduite sont autant de facteurs qui amplifient cette fuite par ruissellement. Or toutes ces conditions sont réunies sur la partie haute du bassin versant. Dans la fraction qui pénètre dans le sol, une partie n'est pas fixée par le sol ou les plantes, et peut **s'infiltrer** pour rejoindre lentement les nappes ou les sources du secteurs. Les taux de nitrates élevés, relevés dans plusieurs sources et cours d'eau, et la progression des diatomées filamenteuses et des cladophores dans certaines portions de cours d'eau montrent qu'une part non négligeable des apports azotés agricoles se retrouve effectivement dans le milieu aquatique et y apporte des modifications visibles. Les apports azotés ne sont pas les seuls en cause dans ces effets, où le phosphore joue aussi son rôle (50kg/ha/an en apport minéral et environ 10kg/bovin/an). Cependant, une part infime de ces apports trouve son origine à l'intérieur même des limites du site, le rôle du bassin versant étant ici particulièrement crucial.

D'autres substances enfin, elles aussi utilisées en agriculture, sont susceptibles d'affecter le milieu aquatique : il s'agit des **traitements phytosanitaires (fongicides, herbicides, insecticides)**. L'arsenal chimique est étendu et plusieurs substances sont d'un emploi courant sur les cultures du bassin versant. Rien qu'en arboriculture, on dénombre 13 produits d'utilisation courante dans le département, dont quatre sont connus pour présenter un certain danger pour la faune piscicole. Chez les acaricides, 9 produits sont utilisés couramment, dont plusieurs sont dangereux pour les poissons. Chez les insecticides, ce ne sont pas moins de 18 produits que l'on peut recenser en arboriculture, dont treize sont dangereux pour les poissons et la faune auxiliaire. En traitement de cultures en général, il existe une diversité de produits encore plus grande en matière d'herbicides, dont plusieurs ayant des effets létaux sur la faune aquatique. Le **lessivage** des sols entraîne ces produits qui se retrouvent alors dans les cours d'eau du bassin versant, où leur transit, parfois bref, peut suffire à induire des **mortalités ou des perturbations physiologiques**.

Pollution d'origine routière

Dans le périmètre du site, les différents cours d'eau sont enjambés par des voies carrossables en de nombreux points. Aucun de ces axes routiers n'est très important puisqu'il n'y a aucune route nationale ni départementale à gros trafic. On remarque cependant 3 routes départementales supportant un trafic conséquent (DDE, 2001), par ordre décroissant de volume de trafic :

- la RD 748 (Champdeniers / Bressuire), avec un trafic moyen annuel de 3046 véhicules par jour dont 413 poids lourds, qui coupe à l'Est du site l'Autize, le ruisseau de la Roche hudon et la Miochette

- la RD 745 (Coulonges / Champdeniers), avec un trafic moyen annuel de 1693 véhicules par jour dont 125 poids lourds, qui coupe au Sud-Ouest du site le Ruisseau du Doré et l'Autize.
- la RD 25 (Coulonges / Secondigny), avec un trafic moyen annuel de 1122 véhicules par jour dont 92 poids lourds, qui coupe au Nord du site les Ruisseaux du Saumort et du Fenioux.

En dehors de ces axes principaux, il existe d'autres voies moins importantes, dont 5 autres départementales, et une bonne vingtaine de voies communales ou de chemins ruraux recoupant des cours d'eau.

Le trafic supporté par ces différents axes est à l'origine d'une **pollution «chronique»**, représentée par les poussières de pneus et d'échappement, des métaux lourds et des hydrocarbures, qui se déposent sur les voies et sur les bas-côtés. Ce trafic peut aussi donner lieu à une **pollution «accidentelle»**, dans le cas où un véhicule (PL) transportant un produit dangereux se renverse et libère son contenu. Hormis le trafic automobile, ces axes de circulation apportent aussi une autre forme de pollution qui provient des **traitements chimiques** appliqués en entretien (herbicides).

La pollution chronique est liée à l'intensité du trafic. Pour un trafic de 10.000 véhicules/jour, cette pollution par kilomètre et par an est de l'ordre de 15 à 20 tonnes de poussières, 225kg d'hydrocarbures et 90kg de plomb. Elle est très faible sur la plupart des axes concernés du site, à l'exception peut-être de la RD 748. Cette pollution chronique se dépose sur les bas-côtés et dans les fossés, d'où elle peut rejoindre les cours d'eau car il n'y a pas de dispositif de collecte et/ou de traitement.

Le risque de *pollution accidentelle* est extrêmement réduit (250/an en France) et proportionnel au trafic de PL. C'est sur la RD 748 qu'il est le plus important, même si le niveau est proche de zéro (estimé à environ 1 tous les 80 ans par km !). Cet axe recoupe un cours d'eau sensible au niveau de la Miochette (écrevisse à pattes blanches et lamproie de Planer).

Les traitements phytosanitaires utilisés pour l'entretien de l'infrastructure constituent une source supplémentaire de pollution d'origine routière. Les points de franchissement mentionnés font pour la plupart l'objet d'entretiens plus ou moins réguliers par herbicides par les services de la DDE ou par les services communaux. L'aspersion d'un herbicide à proximité immédiate d'un cours d'eau (« nettoyage » d'un pont, de panneaux) présente un risque de transfert du produit dans l'eau, avec des effets possibles sur la faune ou la flore aquatique.

Autres polluants

- Lutte chimique contre le ragondin

L'installation déjà ancienne du ragondin sur la partie basse du site, puis plus récente sur la partie haute s'est accompagnée d'un certain nombre de dégâts sur les berges et cultures, dont certains riverains tentent de se prémunir. Le recours à des **produits chimiques** (bromadiolone) pour éliminer ces rongeurs à des fins de protection des cultures était assez répandu dans le département jusqu'à très récemment⁵. Cette méthode présente des risques pour l'environnement lorsque les carottes tombent dans l'eau. Le polluant se fixe en effet assez bien dans les sédiments où il peut occasionner des **mortalités d'invertébrés**. Le produit est également soluble dans l'eau.

⁵ L'arrêté du 25/04/2002 publié au JO du 04/05/2002 supprime la dérogation qui permettait l'emploi de substances toxiques sur les espèces gibiers dans le cadre de la protection des cultures. En revanche, la dérogation pour raison de santé publique demeure, et sert de support à la poursuite de la lutte chimique dans plusieurs départements avec l'accord des services de l'Etat.

L'utilisation d'un tel toxique sur des cours d'eau de cette qualité est un risque supplémentaire qu'il est facile d'éliminer en optant pour le piégeage, très efficace sur cette espèce.

Facteurs affectant l'habitat du lit

Piétinement par les bovins et passages d'engins

Le passage de gros animaux ou d'engins dans le lit du ruisseau est susceptible de **modifier l'organisation du fond du lit**, et de créer des **perturbations pour certaines espèces** qui y vivent et s'y reproduisent comme la lamproie de Planer ou l'écrevisse. De tels passages existent en de nombreux points des cours d'eau du bassin versant, mais ils sont tous très limités dans l'espace et ne sont pas utilisés toute l'année.

Création d'ouvrages

Voir p. 74 « Ouvrages dans le lit ».

Colmatage des fonds par les sédiments fins

Bien qu'il n'existe pas de données anciennes sur le taux de colmatage des fonds des cours d'eau du site, les observations récentes semblent indiquer que ce phénomène soit devenu bien plus perceptible et actif aujourd'hui, surtout lorsque les fonds colmatés sont colonisés par des algues filamenteuses.

L'origine de ce colmatage provient de 2 sources principales : l'apport de particules fines arrachées et entraînées par le **ruissellement des eaux de pluie** sur des terres nues, et la **vidange d'étangs** relargant des sédiments fins accumulés sur leurs fonds. Ce colmatage est très défavorable aux espèces rhéophiles comme l'écrevisse à pattes blanches. Les carrières, souvent à l'origine de ce type de perturbation, ne sont pas en cause dans le cas de ce site car aucune n'est située dans le périmètre et toutes sont éloignées des cours d'eau.

Facteurs affectant l'habitat des berges

Erosion par le courant

La modification du fonctionnement hydrologique, consécutive au recalibrage de certaines portions de cours d'eau se traduit habituellement par une accélération des vitesses de courant lors de épisodes pluvieux. Ces flux plus importants semblent accélérer **l'érosion des berges en aval**, même si l'on n'observe pas d'effondrements spectaculaires.

Piétinement par les bovins

La cause d'altération des berges la plus visible sur le site est sans aucun doute le piétinement exercé par les bovins lorsqu'ils viennent s'abreuver dans les cours d'eau et sources ou lorsqu'ils les traversent pour aller dans des parcelles situées de l'autre côté. Les secteurs plus ou moins dégradés par le piétinement sont presque toujours très localisés (quelques mètres) autour des accès à l'eau les plus faciles. L'impact des bovins se traduit principalement par des **effondrements de faible ampleur**, où l'érosion peut localement s'amplifier.

Action du ragondin

Le ragondin est aujourd'hui présent sur tout le réseau hydrographique du site, principalement dans les secteurs à faible vitesse d'écoulement (aval, seuils, étangs). Les **terriers** qu'il creuse dans les berges sont d'un volume relativement important par rapport à la taille de la plupart des cours d'eau, ce qui provoque en quelques points des **effondrements** parfois plus conséquents que ceux causés par les bovins. Ces terriers sont implantés souvent sous des racines d'arbres, où ils causent parfois des déracinements. Le ragondin a aussi une **action non négligeable sur la végétation riveraine**, ce qui contribue à fragiliser les berges.

Entretien de la ripisylve

Sur certaines portions de berges, la ripisylve a été **coupée de façon assez radicale**, ce qui est source de fragilisation des berges. Le mode d'exploitation le plus utilisé est généralement le recépage (très peu de têtards entretenus aujourd'hui), ce qui présente l'avantage de laisser intact le réseau racinaire qui tient les berges.

Espèces Invasives

La présence de la **renouée du Japon** (*Fallopia japonica*), espèce introduite particulièrement invasive, a été repérée sur plusieurs portions de berges, notamment sur l'Autize aval. Cette espèce progresse **au détriment du cortège floristique naturel** du secteur et pose un indéniable problème de contrôle.

Autres facteurs affectant les habitats et espèces

Espèces exogènes

La présence de plusieurs **espèces piscicoles introduites** est désormais courante dans plusieurs cours d'eau du site, sans doute en raison du grand nombre d'étangs dans lesquels ces espèces sont acclimatées pour le loisir. Certaines de ces espèces, comme les perches, sont des **prédateurs** assez redoutables pour les stades jeunes d'autres espèces (y compris écrevisse) et sont aussi des **concurrents** qui utilisent les mêmes ressources alimentaires (invertébrés). Bien que l'impact de ces espèces ne soit pas mesuré, il ne va pas dans le sens d'une bonne conservation des espèces-cible de la Directive.

Activités de loisir

Le *moto-cross* est pratiqué occasionnellement sur un coteau jouxtant le Fenioux, juste avant sa convergence avec le Saumort en dehors du périmètre du site. Cette activité est assez dévastatrice pour les habitats de prairies et pelouses, et touche aussi indirectement le cours d'eau par **l'apport de boues et de quelques effluents** (hydrocarbures, huiles minérales). Plus ponctuellement, le moto-cross est aussi pratiqué sur des chemins, causant quelques dommages aux chemins et lors du franchissement des cours d'eau.

Principaux facteurs susceptibles d'affecter la qualité écologique du site, et les habitats et espèces de la Directive

Domaine concerné	Phénomène en jeu		Effets sur Habitats et Espèces	Localisation
	Général	Particulier		
FONCTIONNEMENT HYDROLOGIQUE	Accélération du ruissellement	Perte des surfaces herbeuses	<u>Direct</u> : Habitat de chasse Chiroptères habitats d'oiseaux (alouette lulu, pie-grièche) <u>Indirect</u> : Habitat aquatique (écrevisse, lamproie...)	Bassin versant
		Arrachage des haies		Cours d'eau
	Perte d'eau non naturelle	Recalibrage	<u>Direct</u> : habitats d'espèces (crevisse, lamproie, agrion), végétation flottante	Cours d'eau
		Etangs	<u>Indirect</u> : habitats d'espèces (crevisse, lamproie), végétation flottante, mégaphorbiaies	Cours d'eau
		Pompages	<u>Direct</u> : Mobilité des espèces (Lamproie, loutre, poissons migrateurs ?)	Cours d'eau
Fractionnement des écoulements	Ouvrages dans le lit			
QUALITE DE L'EAU	Effluents domestiques		<u>Direct</u> : Qualité de l'habitat (eutrophisation), survie des espèces (écrevisse, lamproie, loutre, martin-pêcheur) et Habitats aquatiques (végétation flottante à renoncules)	Bassin versant
		Effluents industriels		
	Pollution agricole	Bâtiments d'élevage		
		Apports d'engrais		
		Traitements phytosanitaires		
Pollution d'origine routière				
Lutte contre le ragondin				
HABITATS DU LIT	Piétinement par les bovins		<u>Indirect</u> : Qualité (colmatage) d'habitats d'espèces (écrevisse, lamproie)	Cours d'eau
		Ouvrages	<u>Direct</u> : Destruction d'habitats (agrion)	
	Colmatage des fonds		<u>Direct</u> : Mobilité des espèces (lamproie, loutre, ...)	Cours d'eau
		Erosion hydraulique	<u>Indirect</u> : Qualité d'habitats d'espèces (écrevisse, lamproie) et végétation flottante	
		Piétinement bovins		
Action du ragondin		<u>Direct</u> : Qualité d'habitats d'espèces (écrevisse, lamproie, martin-pêcheur)	Cours d'eau	
HABITATS DES BERGES	Entretien des ripisylves		<u>Direct</u> : Habitats d'espèces (rosalie), Habitats de chasse Chiroptères, Habitat naturel (aulnaie)	Cours d'eau
		Renouée du japon		
	Espèces invasives		<u>Direct</u> : Compétition/prédation espèces (écrevisse)	Bassin versant
		Espèces exogènes	<u>Indirect</u> : ressource piscicole (loutre)	Cours d'eau
		Loisir	<u>Indirect</u> : Qualité des habitats	Bassin versant

EVALUATION ECOLOGIQUE DU SITE

UNE BIODIVERSITE PLUS ELEVEE QUE SUPPOSEE

PATRIMOINE INITIAL	PATRIMOINE ACTUALISE
3 habitats de l'annexe 1 dont 1 prioritaire	6 habitats de l'annexe 1 dont 1 prioritaire
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Végétation flottante de renoncules ✓ Grotte naturelle⁺ ✓ Forêt alluviale à aulne et frêne 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Végétation flottante de renoncules ✓ Forêt alluviale à aulne et frêne ✓ Landes humides atlantiques ✓ Landes sèches relictuelles⁺ ✓ Mégaphorbiaies eutrophes ✓ Végétation chasmophytique⁺ ✓ Grotte naturelle (hors périmètre d'étude)
5 espèces animales de l'annexe 2	13 espèces animales de l'annexe 2
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Ecrevisse à pattes blanches ✓ Lamproie de Planer ✓ Loutre d'europe ✓ Grand rhinolophe⁺ ✓ Petit rhinolophe⁺ 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Ecrevisse à pattes blanches ✓ Lamproie de Planer ✓ Loutre d'europe ✓ Grand rhinolophe⁺ ✓ Petit rhinolophe⁺ ✓ Agrion de mercure ✓ Cordulie à corps fin ✓ Grand capricorne⁺ ✓ Lucane cerf-volant⁺ ✓ Rosalie des alpes ✓ Barbastelle⁺ ✓ Vespertilion à oreilles échancrées⁺ ✓ Grand murin
3 espèces animales de l'annexe 4	15 espèces animales de l'annexe 4
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Vespertilion de Daubenton⁺ ✓ Vespertilion à moustaches⁺ ✓ Oreillard gris⁺ 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Vespertilion de Daubenton ✓ Vespertilion à moustaches⁺ ✓ Oreillard gris ✓ Alyte accoucheur ✓ Grenouille agile ✓ Rainette arboricole⁺ ✓ Triton marbré⁺ ✓ Couleuvre d'esculape⁺ ✓ Couleuvre verte et jaune ✓ Lézard des murailles ✓ Lézard vert ✓ Muscardin⁺ ✓ Oreillard roux⁺ ✓ Pipistrelle commune ✓ Vespertilion de Natterer
1 espèce d'oiseau de l'annexe 1	8 espèces d'oiseau de l'annexe 1
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Martin-pêcheur 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Martin-pêcheur ✓ Aigrette garzette ✓ Busard cendré ✓ Busard St-Martin ✓ Cigogne noire ✓ Milan noir ✓ Oedicnème criard ✓ Pic noir⁺

En gras Habitats et espèces nouveaux pour le site

* Signalé (biblio) ou trouvé (prospections) à proximité du site

UN PATRIMOINE CENTRE SUR LE COMPLEXE RIVIERE ET LES BOISEMENTS

Plus de la moitié des habitats d'intérêt européen (4 sur 7) sont des habitats aquatiques ou humides, et plus du tiers des espèces animales sont des espèces inféodées à l'eau.

Les milieux forestiers hébergent plus du quart des espèces animales et des habitats d'intérêt communautaire.

Habitats / Espèces	Milieux aquatiques	Milieux forestiers	Autres milieux
Habitats			
✓Végétation flottante de renoncules	X		
✓Forêt alluviale à aulne et frêne	X	X	
✓Landes humides atlantiques	X	X	
✓Landes sèches relictuelles ⁺		X	
✓Mégaphorbiaies eutrophes	X		
✓Végétation chasmophytique ⁺			X
Espèces			
Annexe 2 D.H.	<i>Ecrevisse p. blanche</i> <i>Lamproie de Planer</i> <i>Loutre</i> <i>Agrion de mercure</i> <i>Cordulie à coprs fin</i>	<i>Grand capricorne</i> <i>Lucane cerf volant</i> <i>Rosalie des alpes</i> <i>Barbastelle</i>	<i>Grand rhinolophe</i> <i>Petit Rhinolophe</i> <i>Vesp. or. échancrées</i>
Annexe 4 D.H.	<i>Vesp. de Daubenton</i> <i>Alyte</i> <i>Grenouille agile</i> <i>Rainette arboricole</i> <i>Triton marbré</i>	<i>Oreillard gris/roux</i> <i>Couleuvre esculape</i> <i>Lézard vert</i> <i>Muscardin</i> <i>Vesp. de Natterer</i>	<i>Vesp à moustaches</i> <i>Coul verte et jaune</i> <i>Lézard des murailles</i> <i>Pipistrelle commune</i>
Annexe 1 D.O.	<i>Martin-pêcheur</i> <i>Aigrette garzette</i>	<i>Cigogne noire</i> <i>Milan noir</i> <i>Pic noir</i>	<i>Busard cendré</i> <i>Busard St-Martin</i> <i>Oedicnème criard</i>

UN ETAT DE CONSERVATION SOUVENT MOYEN

Habitats / espèces	Etat de conservation	Critères	Facteurs favorables	Facteurs défavorables
Habitats				
Végétation flottante	Moyen	Discontinu	Eclairement Eaux fraîches	Fermeture Eutrophisation
<i>Forêt alluviale à aulne et frêne</i>	Bon	Linéaire conséquent	Régime régulier Entretien	Assèchement Maladies Abandon
Landes humides atlantiques	Moyen	Très localisé	Ouverture Humidité	Fermeture Assèchement
Landes sèches relictuelles ⁺	Moyen	Très localisé	Eclairement Drainage	Fermeture Humidité
Mégaphorbiaies eutrophes	Moyen à Bon	Fréquent mais dispersé	Eclairement Humidité	Fermeture Assèchement
Végétation chasmophytique ⁺	Moyen	Très localisé	Eclairement Roche nue	Fermeture Sol
Espèces Annexe 2				
Ecrevisse à pattes blanches	Mauvais	Très localisée et déclin	Eaux bien oxygénées Fonds pierreux	Eutrophisation Colmatage Pollution Maladies
Lamproie de Planer	Moyen	En baisse		
Loutre d'europe	Moyen	rare	Ressource piscicole variée	Mortalité routière Pollution
Grand rhinolophe ⁺	Repro : Inconnu Hiver : stable	Localisé en hiver	Milieux semi-ouverts Quiétude Ressource en insectes	Insecticides Dérangements Aménagement des bâtiments
Petit rhinolophe ⁺	Repro : inconnu Hiver : stable			
Agrion de mercure	Moyen	localisée	Eaux fraîches Eclairement	Eutrophisation Fermeture
Cordulie à coprs fin	Moyen	localisée	Eaux fraîches Eclairement	Eutrophisation Fermeture
Grand capricorne ⁺	Bon	Habitat bien présent	Arbres âgés en quantité	Enrésinement Coupes forestières Disparition ou coupes rases sur ripisylves/haies
Lucane cerf-volant ⁺	Bon			
Rosalie des alpes	Bon			
Barbastelle ⁺	Repro : Inconnu Hiver : rare	Localisé en hiver	Boisements étendus et âgés	Insecticides Dérangements
Vesp. à oreilles échancrées ⁺	Repro : Inconnu Hiver : rare		Boisements	Aménagement des bâtiments

⁺ Signalé (biblio) ou trouvé (prospections) à proximité du site

La moitié des habitats et espèces ont une présence localisée. L'état de conservation de la plupart des habitats et des espèces est moyen.

DIAGNOSTIC SOCIO- ECONOMIQUE

Réalisé en 2002

Les données et informations utilisées dans le diagnostic socio-économique proviennent des sources suivantes :

Ateliers thématiques

Atelier thématique du 11 avril

Boucheix Bruno : ONF

Guillet Nathalie : Chargée de mission « Pays de Gâtine »

Hamel Michel : Syndicat des eaux de la Gâtine

Lafaiye Aurélie : Agent de développement Communauté de communes « Orée de Gâtine »

Morvan Nathalie : DIREN Poitou/Charentes

Atelier thématique du 12 avril

Blais Jean : Agriculteur à Vernoux en Gâtine (riverain de l'Autize)

Bonnet Christian : Maire de Coulonges, Président Communauté de communes « Val d'Autize »

Boutin Michel : Agriculteur à Fenioux

Charrier Claudette : Agricultrice à Le Retail

Dieumegard Yves : Agriculteur à Coulonges sur l'Autize

Gourdien Dominique : Agriculteur à Saint-Pompain

Guillet Nathalie : Chargée de mission « Pays de Gâtine »

Guillon Antoine : Agriculteur à Cours

Jarc Patrick : Agriculteur à Saint-Pompain (riverain de l'Autize)

Limoges Christophe : Agriculteur à Pamplie

Pineau Joël : Agriculteur au Beugnon

Réau Daniel : Agriculteur à Scillé

Entretiens individuels

Jeudi 16 mai 2002

Hamel Michel : Syndicat des eaux de la Gâtine - Pompaire – 79202 Parthenay

Amiot Jean-Michel : DDA 79 - 68, rue Alsace Lorraine - 79000 Niort

Fuzeau Christian : Confédération paysanne - Rue Salvatore Allende - 79202 Parthenay

Vendredi 17 mai 2002

Thibaud Alain : Président S.I.A.H - 4, place du château - 79160 Coulonges

Emerit Alain : Chambre agriculture Les Ruralies - 79230 Vouillé

Vendredi 31 mai 2002

Brouard Dominique, Guillet Nathalie, Vitré Gérard : SMAEG Pays de Gâtine - 79200 Parthenay

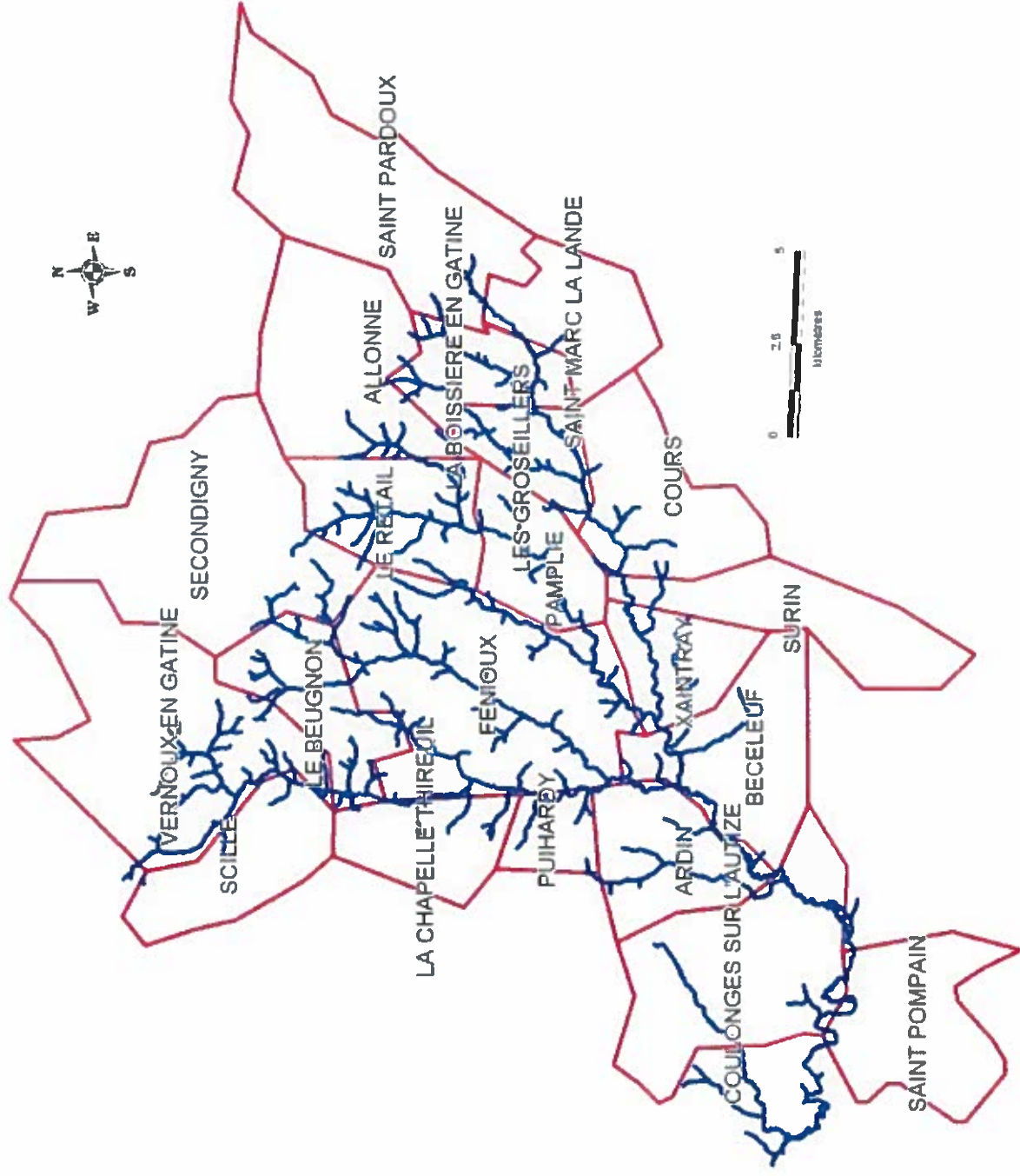
Entretiens téléphoniques

CIVAM du Haut-Bocage : Fabienne Chusseau

Association « *L'Arbre et la haie* » : Forum régional 20 et 21 juin 2002

Association « *L'Ormeau et la palisse* » : M. Babin à Saint-Pompain

Carte 9 : Communes du bassin versant de l'Autize et de ses affluents



CADRE GEOGRAPHIQUE ET TERRITORIAL

Présentation du cadre naturel

Le bombement de Gâtine Poitevine, dont l'étymologie fait référence à des terres froides, les « gas », est situé au sud de la Loire, à l'extrême pointe sud-est du Massif Armoricaïn.

De direction nord-ouest/sud-est, cette ligne de crêtes appartient à l'ensemble géomorphologique du Massif Armoricaïn. Les roches primaires qui le composent sont très anciennes, granitiques, schisteuses et métamorphiques, usées par des millions d'années d'érosion. Les formes du relief sont à rapprocher des autres bombements du même massif : Monts d'Arrée, Montagne Noire, Bocage Vendéen du Mont Mercure et du Puy Crapaud.

La partie sud du bombement fait géologiquement suite à la Gâtine Vendéenne. De faible altitude (250m dans les Deux-Sèvres), ce relief émerge mollement de la topographie environnante mais n'en introduit pas moins un facteur puissant de diversification, qui se traduit au niveau des pratiques socio-économiques, des paysages, des mentalités et des cultures.

Les masses d'air humides qui arrivent de l'océan tout proche déversent environ 1000mm de pluie par an. On note une faible asymétrie qui fait qu'il pleut davantage sur le versant sud et ouest du bombement (bassin versant de la Vendée et de l'Autize) que sur le versant nord (bassin versant du Thouet). Mais qu'on ne s'y trompe pas, ces quantités abondantes ne font que transiter rapidement sur un socle cristallin et des sols au faible pouvoir de rétention et où les nappes sont inexistantes.

Cette eau qui tombe en abondance sur des sols passablement imperméables et à la capacité de rétention très limitée, est évacuée très rapidement par l'Autize et ses nombreux affluents (voir carte N°1). Ces rivières courtes (quelques dizaines de kilomètres, tout au plus...) ont cependant de forts débits. En l'absence de réserves constituées dans les sols ou les nappes, ces débits ont la particularité d'être extrêmement fluctuants, saisonnièrement. Cette situation génère naturellement des étiages catastrophiques, augmentés par des pratiques agricoles dispendieuses en eau (pompages...) qui vont jusqu'à créer de véritables assecs, avec l'impact que l'on peut imaginer sur les milieux naturels, dont la faune aquatique.

Paysages

Lignes de force et structure

Le bombement de Gâtine, qui n'est pas une simple colline ou un ensemble de collines, mais un véritablement bombement continu, est bien visible lorsqu'on le regarde depuis la RN 148 de Fontenay à Niort. Il ne fait de doute pour personne qu'il s'agit bien d'un massif à part entière, même si son altitude reste faible, moins de 250 m.

Cette unité morphologique et topographique rassemble les conditions nécessaires à l'individualisation d'une microrégion isolée mais fortement contrastée, au plan des conditions

du milieu, des paysages, des activités humaines, des cultures, de l'architecture et des pratiques sociales.

Sur son versant sud, le bombement offre une « ligne de crête » qui permet d'embrasser du regard les régions périphériques plus déprimées que sont le Bas Plateau de Niort et, plus loin, le Marais Poitevin. On comprend que cette position dominante et cet isolement relatif aient pu forger à la longue une mentalité spécifique : celle des habitants de la Gâtine.

Il existe plusieurs lignes force dans le paysage de Gâtine. La première et non la moindre, est déterminée par le « plateau sommital » orienté nord-ouest/sud-est qui matérialise aussi la ligne de partage des eaux entre les bassins du Thouet-Sèvre Nantaise au nord, et les bassins de Vendée-Autize au sud.

Une autre ligne de force est incarnée par l'ensemble des vallées plus ou moins parallèles, de direction nord-est/sud-ouest qui échancrent le versant méridional : vallées du Saumort, Fenioux, Brusson, Miochette, Roche Hudon, Autize. Ce sont bien ces vallées qui forgent la structure de ce long glacis en pente vers le Marais Poitevin, en individualisant des plateaux interfluves, plus ou moins parallèles, en forme de lanières et de même direction que l'ensemble du réseau hydrographique.

S'agissant de l'occupation du sol qui conditionne les grands types paysagers, nous ne sommes pas, en Gâtine, dans un système de distribution en mosaïque aléatoire du paysage mais dans un schéma relativement organisé et en transformation rapide.

Un paysage organisé

On retrouve un gradient assez bien marqué des grands types paysagers, orienté sud-ouest/nord-est, perpendiculaire à l'axe général du « plateau sommital », passant successivement d'un faciès à un autre, ou plus exactement d'une ceinture paysagère à une autre, comme il en irait d'une véritable montagne.

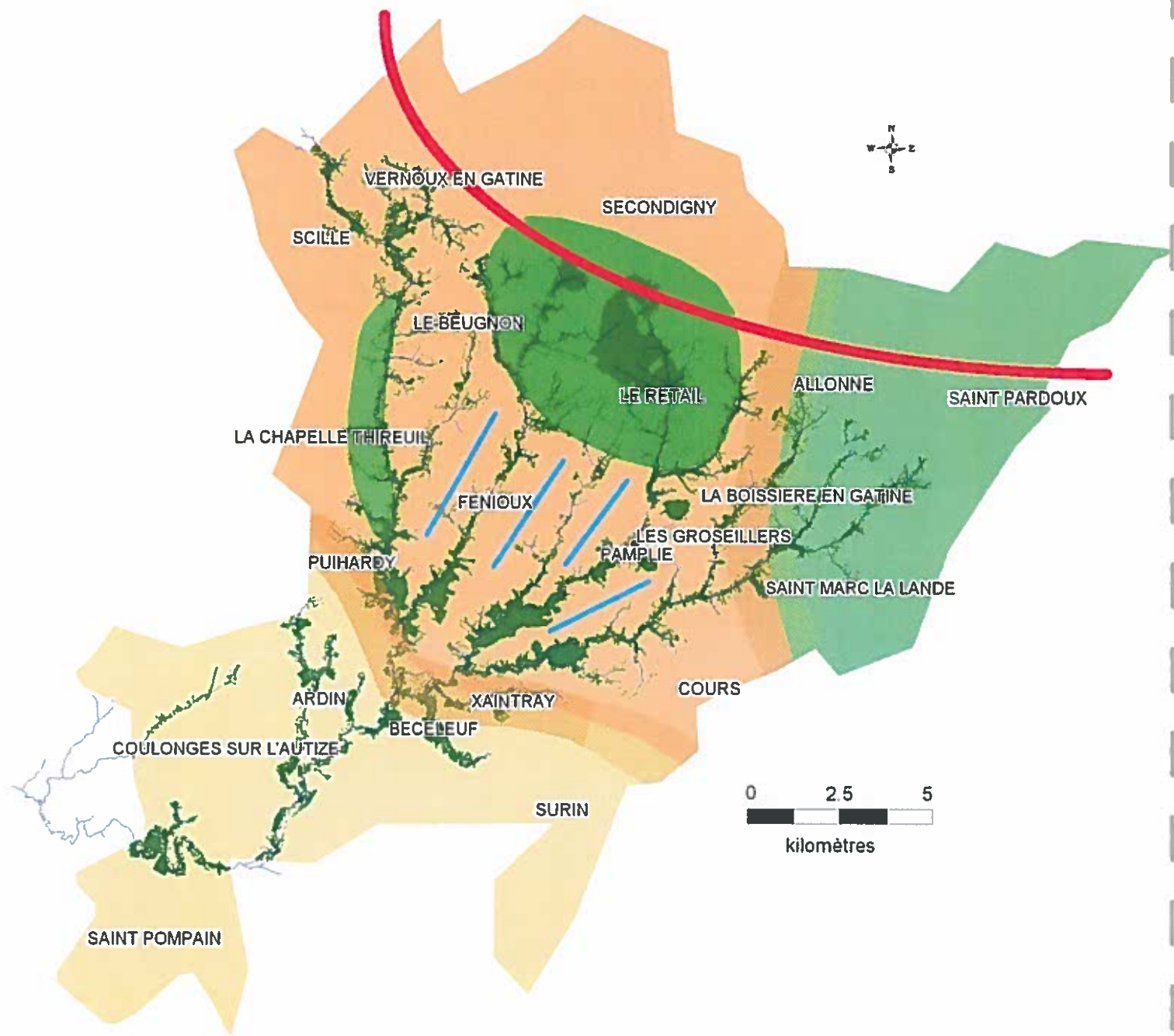
Le haut du bombement est décerné au bocage et le pied de ce même bombement est voué à la grande agriculture céréalière. Entre ces deux grandes unités théoriques, on note une zone de contact où les deux genres s'imbriquent dans des processus de transition complexe. Ainsi, on passe du paysage classique du « bocage gâtinais », cloisonné par les haies (les palisses...) et piquetées de grands arbres, à « l'open field » classique, et ses grands champs ouverts et géométriques de la Plaine céréalière de Niort.

Ces ceintures parallèles théoriques et étagées, humides, verdoyantes, herbagères en sommet, plus sèches, labourées et céréalières au pied du bombement sont de surcroît recoupées transversalement par les coulées vertes des ripisylves de l'Autize et de ses affluents.

Un paysage relictuel, en voie de transformation profonde

L'analyse « en ceintures étagées » qui est faite plus haut, s'avère assez théorique car le paysage que le bombement de Gâtine offre aujourd'hui au regard et à l'analyse s'écarte largement de cette ordonnance théorique. Le paysage contemporain apparaît beaucoup plus brouillé et affecté par une transformation rapide des zones de bocage traditionnel quand l'« open field » semble avoir acquis une forme de stabilité dans son faciès et sa dynamique paysagère.

Carte 10: Typologie des grandes unités de paysage



1. Paysage traditionnel du bocage gâtinais

- a. Bocage autour de la forêt de Secondigny
- b. Îlot relictuel de la moyenne vallée du Saumort

2. Paysage de grands champs ouverts

- Openfield de la bordure méridionale
- Zone tampon 'floue'
- Zone tampon 'nette'

3. Paysage de transition

- a. Champs ouverts
- Zone tampon
- b. Bocage dégradé

4. Paysage forestier

- Forêt de Secondigny et Ripisylve

Cours d'eau

Sommet du bombement

Interfluves

Cette pression et cette menace sur la pérennité du bocage se traduit par un syndrome d'îlotage qui sectionne de grandes unités d'un seul tenant en plus petites et ces plus petites en plus petites encore. Il a été étudié que la valeur écologique additionnée de chacune des petites unités n'égalera jamais la valeur de la grande unité initiale. Il en va de même des paysages et de la valeur altérée de ce bocage émietté de Gâtine, grignoté de toute part à sa périphérie et en son cœur par l'extension céréalière et celle de l'arboriculture.

Ces îlots discontinus actuels constituent les reliques de l'ancienne extension homogène du bocage gâtinai. Le risque avec ses unités de faible extension est de les laisser disparaître sans même s'en apercevoir.

Identification et typologie des grandes unités de paysage

Cette typologie est dressée à partir d'une analyse des photographies aériennes et à partir d'une enquête systématique de terrain. Le périmètre étudié a été divisé en grandes unités paysagères (voir carte N° 9). Il ressort 5 grands types paysagers :

- Paysage traditionnel du bocage gâtinai
 - *Le cœur de bocage autour de la Forêt de Secondigny*
 - *L'îlot relictuel de la moyenne Vallée du Saumort*
- Paysage des grands champs ouverts des Bas plateaux et de la Plaine céréalière de Niort
- Paysage mixte bocage/champs ouverts
 - *Paysage montrant une transition quasi achevée vers les grands champs ouverts*
 - *Paysage mixte montrant une parité relative : bocage/champs ouverts*
- Paysages forestiers
 - *Forêt de Secondigny*
 - *Ripisylves de l'Autize et de ses vallées affluentes*

Paysage traditionnel du bocage gâtinai

- *Le cœur de bocage autour de la Forêt de Secondigny*

Ce secteur traditionnel de bocage se situe en couronne autour de la Forêt de Secondigny (communes du Retail, Secondigny, Le Beugnon). Si l'on exclut les 430 hectares de la Forêt domaniale, on prend la mesure de la rareté et du caractère relictuel de cet îlot traditionnel qui ne couvre qu'un dixième de la surface totale du périmètre d'étude.

Le secteur correspond à des communes non remembrées (voir carte N° 14) qui présentent un parcellaire serré, composé de petites unités intimistes. Chaque pré est entouré de « palisses », dominées par quelques grands arbres remarquables et de grande valeur patrimoniale (vieux chênes, tilleuls, frênes, châtaigniers, etc).

Entre ces parcelles, des chemins creux entourés de haies s'enfoncent sous le niveau des prés en maillant densément le territoire et sans offrir ou presque, la moindre chance de visions lointaines.

- L'îlot relictuel de la moyenne Vallée du Saumort

Il s'agit exactement du même faciès paysager que celui qui est décrit précédemment. Cet îlot de la moyenne Vallée du Saumort est aussi « pur et traditionnel » que le précédent, mais il est extrêmement réduit dans son extension. Il concerne une bande nord/sud d'une douzaine de kilomètres et de 6 de large, comprise dans le secteur de la moyenne vallée du Saumort.

En étudiant cette position marginale, par rapport à l'îlot principal, séparé de 15 km, on prend la mesure de l'érosion inéluctable de ce grand type paysager.

Cet îlot est en sursis, grignoté à sa périphérie de toute part par la pression céréalière (blé, maïs) et celle de l'arboriculture. Au-delà, on prend conscience de la célérité du processus qui devrait conduire, si rien ne bouge, à la disparition du bocage gâtinais dans son faciès traditionnel. On peut penser que dans les années soixante, les trois quart de la zone d'étude étaient représentés par le bocage classique, du sommet du bombement (ligne de partage des eaux) jusqu'au contact de la plaine céréalière de Niort.

Paysage des grands champs ouverts des bas plateaux et de la Plaine céréalière de Niort

Ils concernent la bordure méridionale de la zone d'étude, constituée de bas plateaux peu ondulés et peu entaillés par les cours d'eau (communes de Coulonges, d'Ardin, Saint-Pompain, Xaintray, Béceleuf, etc) ainsi que la partie septentrionale de la plaine de Niort vouée à la grande culture céréalière de type bassin parisien.

On y trouve un grand parcellaire ouvert et remembré (voir carte N° 14), aux chemins de desserte rectilignes, sans haies, ponctué de grosses exploitations agricoles à cour centrale, pour certaines. Le regard embrasse de vastes horizons ouverts, offrant de grandes parcelles remembrées à la céréaliculture intensive (blé, maïs) et dépourvues de haies. Nous sommes au sein de cet « open field » dans une mosaïque qui change de couleur au gré des saisons (brun des labours, vert du blé tendre, or des blés mûrs ou de l'orge...) et qui contraste singulièrement avec la constance verdoyante du bocage gâtinais. Dans ce paysage, habitat isolés, hameaux, villages, infrastructures, reliefs sont exposés au regard, y compris en vision lointaine. Depuis les communes pré-citées du pied du bombement, presque partout, le plateau sommital de Gâtine et sa ligne de crête sont bien visibles.

La transformation de ce paysage assez monotone qui traduit une activité agricole intensive, date de quelques décennies. Aujourd'hui, il a trouvé une stabilité et une constance physiologique, à la différence du bocage toujours menacé. Cet état de fait génère un « autre vécu et un autre ressenti au territoire et à l'agriculture » de la part des hommes qui y vivent et qui y travaillent.

Paysages mixtes bocage/champs ouverts

- Les champs ouverts des bas plateaux et du sommet du bombement

A la périphérie du noyau central de bocage (communes de Cours, Pamplie, Fenioux, Le Beugnon, Vernoux, Secondigny...), on rencontre un paysage mixte, dominé aujourd'hui par les champs ouverts et entouré localement d'un maillage bocager très lâche et discontinu, où subsistent quelques prairies, artificielles le plus souvent. Cette unité de paysage est spatialement la plus représentée de la zone d'étude et couvre un bon tiers du total des 230 km² du bassin versant de l'Autize deux-sèviennaise.

Les champs eux-mêmes sont loin d'avoir la superficie de ceux que l'on peut observer au niveau des bas plateaux et de la plaine de Niort. Leur ordonnance n'est pas non plus systématiquement géométrique. Le remembrement s'est exercé, mais il a été contrarié par les données physiques contraignantes des vallées encaissées de l'Autize et de ses affluents.

La partie sommitale du bombement de Gâtine, peu ondulée, exempte de vallées encaissées, correspond à la ligne de crête et de partage des eaux (bassin du Thouet au nord, bassin de l'Autize au sud). Les routes n'hésitent pas à emprunter cette ligne de crête (D 949 Bressuire-Parthenay). Le paysage offre l'aspect d'une mosaïque imbriquée de zones de bocage plus ou moins bien conservées, de champs ouverts et de bois.

Ce paysage, objet d'enjeux contradictoires, est encore en mutation et en voie de rationalisation. C'est à dire qu'il se rapproche toujours plus du modèle de l'« open field idéal », même si, ça et là, quelques initiatives ponctuelles tâchent de sauvegarder quelques mètres linéaires de haies.

- Le bocage dégradé

Il s'agit bien encore de bocage, au plan physiognomique et paysager, mais d'un bocage en voie de dégradation. Maillé par un réseau de haies plus ou moins continues (chêne pédonculé, châtaignier, frêne et pommier), il peut cependant s'intercaler quelques champs de maïs et des vergers intensifs de pommiers qui brouillent localement la lecture du paysage traditionnel.

Toutes les transitions paysagères sont représentées, du bocage « traditionnel » aux champs ouverts dominants des bas plateaux, tels que décrits dans le paragraphe précédent. Au sein de cette unité à dominante bocagère, le maillage des haies est encore bien présent, dominé par de grands arbres de bordure. C'est le vert sempervirent des prairies qui l'emporte, bien que les labours soient de plus en plus fréquents avec la prairie artificielle.

Ces secteurs concernent la bordure orientale de la zone d'étude (communes des Groseillers, Saint-Marc La lande, La Boissière, Saint-Pardoux, Allonne).

Paysages forestiers

- La forêt de Secondigny

Cette vaste forêt domaniale de 430 ha échappe à l'organisation en ceinture des unités de paysage du bombement de Gâtine. Elle constitue, cependant, une unité à part entière du fait de son extension. Sa multifonctionnalité est patente, vouée principalement à la production de

bois d'œuvre feuillu et accessoirement de résineux, elle assure aussi des fonctions complémentaires de protection des paysages, des milieux naturels et d'accueil du public.

L'article 2 de l'arrêté ministériel du 9 janvier 1972 relatif à l'aménagement de la forêt domaniale de Secondigny stipule : « Elle forme une série unique traitée en conservation et transformation en futaie régulière de chêne (57%), châtaignier (15%), hêtre (3%), frêne (3%), merisier et feuillus divers (4%), douglas (9%), pin laricio (7%), pin maritime et résineux divers (2%) ».

- Les forêts de pente et les ripisylves

Sur le versant méridional du bombement de Gâtine, caractérisé par la présence du réseau hydrographique dense et très hiérarchisé de l'Autize et de ses affluents (Saumort, Fenieux, Brusson, Miochette, Roche Hudon), il ne faut pas s'étonner de la place de choix occupée par les forêts de pente et les ripisylves. Sur les versants relativement encaissés des nombreuses vallées, des forêts de pentes subsistent, relayées dans les fonds par les ripisylves (frêne, aulne, saule, peuplier). Il peut s'intercaler entre les deux formations végétales, des près humides en lanière, lovés au fond des vallées étroites. Bien que faiblement étendues en surface, ces formations accaparent une place physionomique de premier plan, par le facteur de diversité paysagère qu'elles sont à même d'engendrer à la surface des plateaux et ce, d'autant plus qu'ils sont céréaliers. Car en effet, la continuité physionomique entre bocage et forêts de pente est beaucoup plus fusionnelle, cohérente et continue qu'avec les champs ouverts.

Forêts de pente et ripisylves ont la particularité de recouper transversalement l'ensemble des unités de paysage, en se moquant de l'ordonnancement général en « ceinture ». Ainsi, elles assurent plus que toute autre formation, les fonctions de structuration du paysage et la fonction biologique essentielle de mise en connexion.

Dans ces fonds de vallée, il faut noter, localement, quelques signes de déprise agricole qui peuvent prendre la forme de prés abandonnés à la friche (landes à ajoncs et fougères aigles).

Dynamiques paysagères

Stabilité dans le temps des faciès paysagers

Au deux extrémités de l'échiquier paysager (bocage traditionnel Gâtinais et paysages des grands champs ouverts des bas plateaux et de la Plaine céréalière de Niort), on observe une relative constance physionomique des faciès paysagers. D'une année à l'autre, ces paysages n'évoluent pas ou très peu en se reproduisant dans leur système et leur physionomie.

Ceci ne veut en aucun cas dire qu'ils ne sont pas menacés pour certains, comme c'est le cas du bocage traditionnel gâtinais, condamné, si les tendances se confirment, à disparaître dans sa forme traditionnelle à l'horizon de quelques décennies.

Evolution rapide du paysage

Les deux types paysagers en transition (champs ouverts des bas plateaux et du sommet du bombement, et bocage dégradé) sont affectés par des dynamiques puissantes et rapides de transformation et d'évolution. En quelques années, le paysage peut subir des changements radicaux, des dizaines de kilomètres linéaires de bocage disparaître, des champs de maïs ou des vergers remplacer la prairie, des étangs apparaître...

Le problème de cette évolution, nullement critiquable intrinsèquement et inhérente à l'histoire humaine, est qu'elle conduit dans le cas précis, à une banalisation et un appauvrissement des faciès paysagers en quantité et en qualité. Il y a donc bien une déperdition de valeur paysagère dans cette transition, sans parler de l'atteinte rédhibitoire portée à la biodiversité qui accompagne systématiquement la destruction du bocage (haies et arbres de bordures).

Ces transformations ont également un impact majeur au plan sociologique. En effet, cette évolution extrêmement rapide (quelques décennies...) dresse dans une confrontation aiguë des systèmes de production agricole, des concepts socio-économiques, des systèmes de valeurs culturels, et finalement dressent des hommes les uns contre les autres.

Ces paysages de transition ne font que traduire, dans la densité des territoires, le syndrome d'enjeux et de confrontations sociétales majeures.

Conclusions

Trois constatations peuvent être faites :

Dans le sud de la zone d'étude, la révolution paysagère a déjà eu lieu

En effet, dans le sud du secteur, la révolution paysagère a déjà eu lieu dans les années 1970 à 1984, lors de la réalisation des remembrements (communes d'Ardin, Béceleuf, Surin, Xaintray). La sensibilité à la protection des haies n'était pas la même qu'aujourd'hui et de ce fait l'arrachage a été massif et sans contrepartie aucune, un seul credo prévalant à l'époque : rationalisation foncière et accroissement sans fin de la productivité...

Le bocage gâtinais y a laissé quelques centaines de kilomètres de haies, comme partout ailleurs dans le Grand Ouest. On doit également à cette restructuration foncière, à l'augmentation inconsidérée de la taille des parcelles, à leur travail dans le sens de la pente sans souci de la topographie, à la disparition des fossés et des talus susceptibles d'accroître considérablement l'infiltration des eaux, à la création d'environ 450 étangs sur la zone d'étude (loisirs, pêche, irrigation, pompages, abreuvement...), les crues à répétition actuelles de la plupart des grandes rivières de l'Ouest : les deux Sèvres, la Charente, la Vilaine, la Vendée, la Boulogne, etc.

Cette révolution paysagère ayant déjà eu lieu, il ne faut pas s'étonner d'enregistrer une relative stabilité des faciès paysagers du sud de la zone d'étude.

Ailleurs, en périphérie de l'îlot central de bocage traditionnel, la pression sur les haies se poursuit sans relâche, avec des dynamiques propres à chaque secteur, à chaque sous-secteur, à chaque exploitation. C'est sur les plateaux du sommet du bombement que la régression est la plus rapide sous les coups de bûche conjugués de l'expansion du maïs et du verger de pommiers. En tête de bassin versant, au niveau de la ligne de sources, on assiste à l'expansion de deux cultures particulièrement polluantes en matière d'intrants et particulièrement avides d'eau en période estivale, allant jusqu'à générer des assèchs.

En périphérie de la Forêt de Secondigny, on assiste à un statut quo et au maintien de la situation actuelle. Cependant, il faut bien être conscient que ce statut quo n'est pas le fait d'une politique résolue et volontariste de conservation paysagère, mais résulte du désintérêt momentané de l'agriculture pour des zones un peu plus difficiles et coûteuses que les autres à mettre en exploitation.

Il avait semblé, durant une courte période (années 1998-2001) que la démarche CTE, épine dorsale de la Loi d'Orientation agricole, pouvait apporter une réponse à l'asservissement du paysage en lui rendant une valeur intrinsèque. La conservation du paysage devenant aménité non marchande à verser au bénéfice du patrimoine commun et des générations futures, au même titre que la protection des eaux, la lutte contre les catastrophes naturelles et le maintien de la biodiversité. La transformation de ce système vers celui des CAD devrait pérenniser cette orientation.

De la dynamique régressive aux contradictions formelles

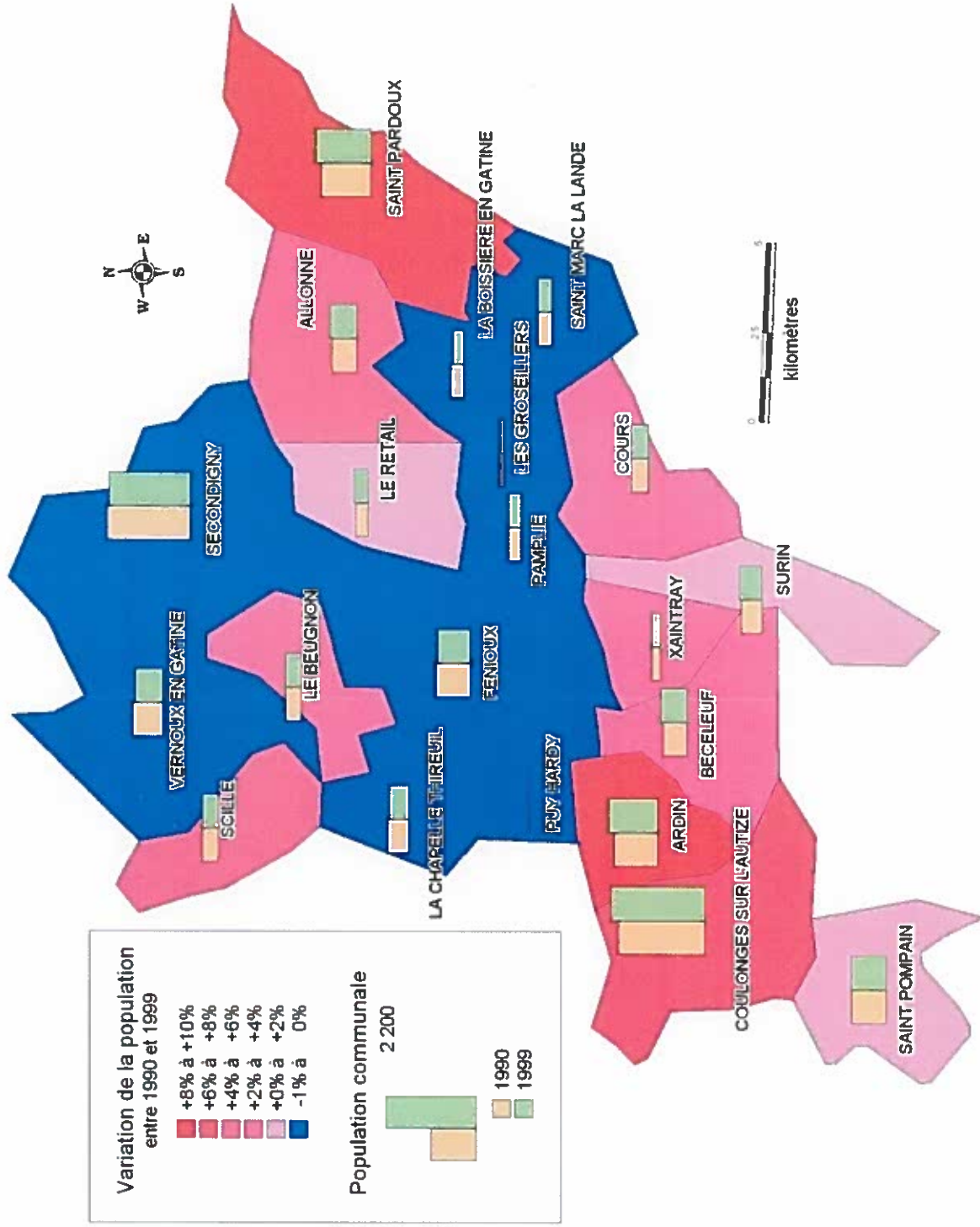
Même si l'on assiste à un statut quo dans quelques secteurs du périmètre, à quelques initiatives forts louables de la part d'exploitants individuels, de collectivités territoriales, d'associations courageuses (l'Arbre et la Haie, L'Ormeau et la palisse, Prom'haies, etc) dont le nombre atteste à la fois du niveau d'inquiétude et de la prise de conscience, il est juste de dire que le patrimoine bocager de la Gâtine est en train de nous filer entre les mains et que la dynamique régressive, début 2003, perdure encore et encore.

Cette déperdition de valeur est liée :

- à l'ouverture de très grandes parcelles qui tuent le caractère et l'intimité des paysages ;
- au manque de diversification des productions agricoles ;
- à la disparition des espaces de hasard (chemins entourés de haies, zones interstitielles, zones marginales, fourrés, landes, etc) ;
- à la disparition des éléments structurants (bornes parcellaires, haies, arbres en têtard, grands arbres de limite de parcelles, croix de chemin, etc.) ;
- à l'entassement en lisière de cette nouvelle pollution visuelle que constituent les round-ball ;
- à la submersion complète des anciens corps de ferme ayant valeur architecturale vernaculaire, par des bâtiments modernes, construits au moindre coût, sans la moindre perspective d'intégration dans le paysage et à la fonctionnalité marchande exclusive, etc.

Cette dynamique régressive qui perdure en Gâtine comme à peu près partout dans le Grand Ouest, s'inscrit en faux par rapport à tous les préceptes qui soutiennent le discours agricole dominant actuel, tant au niveau européen que national, louant :

Carte 11 : Bilan et dynamiques démographiques



- l'indispensable et urgente mise en œuvre d'une agriculture durable ;
- la reconnaissance du caractère multifonctionnel de l'espace agricole (espace de production mais également de dilettante, de loisir, de déconditionnement social...);
- la nécessité de voir l'agriculture remplir une fonction de production d'aménités non marchandes (maintien de la biodiversité, sauvegarde des paysages, préservation de la qualité de l'eau, lutte contre les risques naturels dont les inondations...).

Dynamiques démographiques et solidarités sociales

Etat actuel

Sur le bassin versant de l'Autize, les communes sont peu peuplées, beaucoup ont moins de 500 habitants. Au sein de la zone d'étude, les derniers recensements montrent une baisse constante de la population, sinon un maintien (voir tableau ci-après et carte N° 10).

Communes (nomenclature RGA 2000)	Population totale		Bilan de l'évolution démographique (%)
	Année 1990	Année 1999	
007- Allone	633	662	+ 4.58
012- Ardin	1 054	1 168	+ 10.81
032- Béceleuf	588	611	+ 3.91
035- Le Beugnon	355	365	+ 2.81
040- La Boissière en Gâtine	278	260	- 6.47
077- La Chapelle Thireuil	510	460	- 9.80
101- Coulonges sur l'Autize	2 045	2 190	+ 7.09
104- Cours	409	422	+ 3.17
119- Fenioux	777	743	- 4.37
139- Les Groseillers	78	73	- 6.41
200- Pamplie	295	278	- 5.76
223- Puyhardy	44	41	- 6.81
226- Le Retail	311	316	+ 1.60
271- Saint-Marc la Lande	331	319	- 3.62
285- Saint-Pardoux	1 205	1 318	+ 9.37
290- Saint-Pompain	810	818	+ 0.98
309- Scillé	374	393	+ 5.08
311- Secondigny	1 952	1 902	- 2.56
320- Surin	514	524	+ 1.94
342- Vernoux en Gâtine	711	666	- 6.32
357- Xaintray	200	206	+ 3.00

Typologie démographique de la zone d'étude

La Vallée de l'Autize connaît une évolution démographique contrastée. Trois dynamiques particulières se dégagent du territoire. Les communes en forte croissance sont d'une part celles de la zone d'attraction de Parthenay (Allonne, Saint-Pardoux) au nord-est

avec plus de 5% d'augmentation et d'autre part celles du secteur céréalière au sud (Coulonges sur l'Autize, Ardin, Cours, etc) avec une croissance d'environ 4 à 10% entre 1990 et 1999.

En revanche, les communes du bombement de Gâtine et du bocage ont vu leur population diminuer entre les deux recensements. Relativement faible dans les bourgs les plus importants (Fenioux et Secondigny, entre 0 et -5%), la baisse de la population est nettement plus importante dans les petites communes du bocage gâtinais, comme Vernoux-en-Gâtine ou la Chapelle-Thireuil.

Dynamiques démographiques

Dans ce secteur géographique du Grand Ouest, où les dynamiques socio-économiques et démographiques sont en règle générale vigoureuses, il est tout à fait remarquable d'observer en Gâtine des villages présentant un faciès caractéristique de dévitalisation (bistrot, commerces, écoles fermés, maisons à vendre, personnes âgées en grand nombre, etc...) propre aux zones de déprise qui ne sont pas sans rappeler celles qu'on rencontre dans le Massif Central.

De ce point de vue, la Gâtine apparaît une fois de plus, comme un îlot en déshérence au sein de l'océan de prospérité relative du Grand Ouest. Cet état de fait confirme que ce bombement haut de 250m introduit un facteur de différenciation et de diversification territoriale extrêmement puissant dont il faut toujours tenir compte.

Cet affaiblissement, accompagné d'un vieillissement de la population, se traduit aussi en terme de faiblesse de structures d'accueil et de services de proximité. Ceci ne doit pas dissimuler la force du tissu associatif. En effet, de nombreuses associations actives, à vocation patrimoniale ou culturelle, dynamisent dans sa profondeur le territoire de Gâtine.

Par ses caractéristiques et sa structure démographique, ce territoire semblerait se prêter particulièrement à la mise en œuvre courageuse d'une politique d'accueil volontariste, tant au niveau des personnes que des entreprises. Une politique fédératrice, transversale et dynamisante, tout à fait à la mesure du « Pays de Gâtine ». Car enfin, ce territoire a beaucoup à offrir en termes de qualité de vie et ce qui s'avèrent des handicaps aujourd'hui pourrait s'avérer à brève échéance de formidables atouts (espaces de hasard à profusion pour la randonnée, pour le déconditionnement, terre d'histoire et de patrimoine, environnement de qualité (air, bruit), paysages à peu près préservés, possibilité de s'alimenter sainement, taux de délinquance quasi nul, proximité des plages vendéennes et de Charente, etc.).

Dynamiques territoriales

Le Pays de Gâtine

Principales étapes de création du Pays de Gâtine

1974 Quelques élus, notamment les conseillers généraux et le maire de Parthenay, édifient les premières fondations du Pays, en créant le Comité d'Aménagement

- Rural et Urbain de la Gâtine (CARUG). Ses objectifs étaient d'organiser l'expansion de la zone Gâtine pour endiguer sa dévitalisation qui menaçait sérieusement certains cantons ruraux, regrouper les forces vives par une meilleure solidarité intercommunale, notamment entre la ville centre de Parthenay et les communes rurales.
- 1975 Les communes et le Conseil Général créent le Syndicat Mixte d'Action pour l'Expansion de la Gâtine (SMAEG) : mise en place des Contrats de Pays.
- 1983 L'objet du syndicat Mixte est modifié avec pour mission désormais la mise en œuvre de toutes actions permettant le développement économique, culturel et social de la Gâtine.
- 1993 Le Pays encourage la constitution des Communautés de communes à l'échelle cantonale, en accompagnant les postes d'agents de développement pour faciliter une plus grande coordination, cohésion et dynamisme dans les actions et les projets.
- 1997 La Gâtine est reconnue Pays au terme de la loi Pasqua par la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (arrêté du 6 février 1997).
- 1998 Suite à la suppression du Pays Entre Plaine et Gâtine (canton de Coulonges/Autzine et Champdeniers), la totalité du canton de Champdeniers rejoint le Pays de Gâtine, ainsi qu'une partie de la communes du canton de Coulonges/Autize (la communauté de communes Orée de Gâtine). Quatre autres communes, non incluses dans l'arrêté mais ayant demandé l'adhésion au Pays, sont prises en compte dans le périmètre Contrat de Territoire.

Le Territoire du SMAEG est étendu, et il a procédé à une modification des statuts. Le nouvel objet du syndicat est désormais de *promouvoir, organiser et conduire toutes actions ayant trait au développement et à l'aménagement de l'espace du Pays de Gâtine avec l'ensemble des collectivités et établissements publics du dit Pays.*

Principaux secteurs d'intervention du pays de Gâtine depuis 10 ans

1 – Le développement d'actions en faveur de l'emploi

Les initiatives dans le domaine de l'emploi sont nombreuses. L'implication des jeunes dans les projets économiques développés par le Pays constitue un souci primordial, de même que la mise en synergie sur le territoire de l'ensemble des acteurs locaux qui participent à l'insertion sociale et économique.

Le Pays de Gâtine a initié en 1998 la création de l'Association « Gâtine Emploi ». Depuis, cette structure gère un certain nombre d'initiatives, dont les relais PAIO, la « Route du jeune », le Plan Pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi PLIE.

2 – Le soutien au développement économique du Pays

Le développement économique du Pays de Gâtine s'effectue en liaison avec divers organismes et structures qui, par leur rôle d'accueil et de conseil, contribuent à la mise en place et à la réalisation de nombreux projets d'entreprises : le service économique du District de Parthenay qui a développé le « Point Chance » et « Gâtine Initiative », relais territoriaux des Chambres Consulaires, le Club des Entreprises de Gâtine, la Jeune Chambre Economique, les associations de commerçants et les centres de formations.

Par ailleurs, le Pays s'investit dans le soutien au développement économique en faveur des très petites entreprises, avec la mise en place d'une ORAC en 1996 et le lancement d'une prochaine ORC sur la période 2001-2003.

3 – Le Développement des Nouvelles Technologies de Communication

Le Pays de Gâtine a initié en décembre 1997 un projet de développement des N.T.C.I. sur le territoire. « Internet en Gâtine » doit susciter l'émergence d'une véritable communauté électronique micro-régionale d'information, de communication et de transaction intégrant l'ensemble des acteurs économiques, sociaux, culturels et administratifs.

4 – La valorisation de l'habitat et du cadre de vie dans les bourgs et villages de Gâtine

Les habitants de la Gâtine apprécient quotidiennement la nature, leurs paysages, bénéficiant en somme d'une certaine qualité de vie. On peut également souligner un tissu associatif dense et dynamique.

Il va sans dire que la valorisation du patrimoine architectural, et la dynamisation de la vie sociale et commerciale passent par une politique d'aménagement des centres bourgs et la réhabilitation des logements. L'inévitable vieillissement de la population a des répercussions importantes en matière d'habitat et d'infrastructures, d'où la nécessité de créer davantage de services aux personnes en milieu rural et des logements adaptés.

5 – Le développement touristique et culturel

Le développement touristique et culturel a été un des premiers catalyseurs dans la mise en place des premiers Contrats de Pays. La prise en compte des ressources locales comme vecteur de développement a donné naissance à d'importants pôles qui sont aujourd'hui les fers de lance du tourisme en Gâtine : le Pays d'art et d'histoire à Parthenay, Mouton Village à Vasles, la Chevalerie du Thouet à Aubigny, le réseau des jardins de Gâtine...

L'ouverture en 2001 du pôle PESCALIS est indéniablement un atout fort pour la Gâtine et plus largement pour les Deux-Sèvres. Ce nouvel espace amène le Pays à se réorganiser, en appuyant sa politique de développement touristique sur les différents pôles.

6 – L'ouverture sur l'Europe

Outre la nécessaire recherche d'un développement coordonné par des actions locales, le Pays doit chercher à rayonner et valoriser ses ressources au-delà de ses frontières. L'expérimentation d'échanges entre territoires ruraux européens offerte par les programmes LEADER II et INTERREG II C Espace Atlantique sont une nouvelle porte ouverte à la coopération, avec une étude sur le pôle technique et scientifique autour de la laine de mouton.

Enfin, de nombreuses structures liées à la jeunesse ont eu recours au programme « Jeunesse pour l'Europe » pour créer des échanges partout en Europe, diffusant ainsi l'idée d'une Europe proche des citoyens.

Principaux programmes actuellement en cours sur le Pays

Le Pays de Gâtine mène actuellement des programmes importants sur son territoire, issus pour certains du travail réalisé depuis 1999, autour de l'élaboration d'un projet de Territoire Gâtine 2000-2010.

1- Habitat

Le Programme Local de l'Habitat. L'objectif est d'élaborer une stratégie Habitat pour la Gâtine, prenant en compte les problématiques du logement, du foncier, des déplacements et des services. La phase étude/diagnostic est réalisée actuellement par le cabinet CREPAH de Paris (Conseil, Recherche, Etude pour la Planification de l'Habitat).

Deux OPAH sont en cours sur les cantons de Saint-Loup/Airvault et Ménigoute/Thénezay.

2- Programmes européens

-LEADER Plus

Projet autour du thème « La Gâtine, château d'eau du Poitou » abordant 3 axes :

- les têtes de bassin et les territoires sensibles,
- l'hydro-citoyenneté,
- le tourisme au fil de l'eau.

- INTERREG 2C

Ce programme de recherche et développement est piloté par le Pays de Gâtine et associe deux partenaires espagnols : *Affluente rural et Tierra de Campos en Castilla y Leon*. Il repose sur une étude stratégique de valorisation de la laine de mouton afin que soient repérées des pistes de développement vers les matériaux d'isolation et les applications agricoles/horticoles. Ces pistes seront ensuite évaluées en terme de faisabilité technique, économique et environnementale, dont le développement est envisagé dans le cadre d'INTERREG 3.

3 – Economie Emploi Formation

- PLIE : Plan Local Pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi (2001-2006) avec un objectif de retour à l'emploi de 250 personnes.
- Mission d'accompagnement du dispositif *Nouveaux Services – Emplois Jeunes* pour un soutien aux porteurs de projets, un accompagnement des structures associatives et l'anticipation quant à la fin des aides de l'Etat par une réflexion sur la pérennisation.
- Achèvement de la deuxième phase de l'ORAC sur les cantons de Coulonges sur l'Autize et Champdeniers.

4 – Culture, Tourisme, Patrimoine

- Convention culturelle avec la DRAC Poitou-Charentes (1999-2001) sur le soutien à la diffusion culturelle en milieu rural.
- Inventaire du patrimoine du Pays de Gâtine (2001-2003) en cours de réalisation par l'association ATEMPORELLE.
- Programme de développement touristique en Gâtine autour des actions de promotion, de communication, de mise en réseau et de formation des prestataires du Pays.

Programme Leader Plus

Le programme Leader Plus fait suite à Leader II qui évoquait déjà la perspective d'élaboration d'un programme axé sur le thème de l'eau. On observe une sensibilité croissante des populations de la Gâtine sur ce dernier thème et sur la préservation de l'environnement en général. C'est ce qu'il est ressorti, clairement, des enquêtes d'opinion réalisées sur l'initiative du Conseil Régional Poitou-Charentes, lors de l'élaboration du projet régional 2000-2010.

Ces considérations socioculturelles, en même temps qu'une position géographique privilégiée de la Gâtine (tête de quatre bassins versants dont l'Autize) font de ce territoire l'espace privilégié pour l'expérimentation de la mise en œuvre de politiques de gestion partagée de l'eau.

Le périmètre proposé pour la candidature au programme leader Plus correspond parfaitement avec le territoire du Syndicat Mixte du Pays de Gâtine qui sera la structure gestionnaire des fonds leader.

L'appel à candidature « Leader Plus », présenté par le Syndicat Mixte d'Action pour l'Expansion de la Gâtine, définit ainsi ses enjeux autour du thème de l'eau :

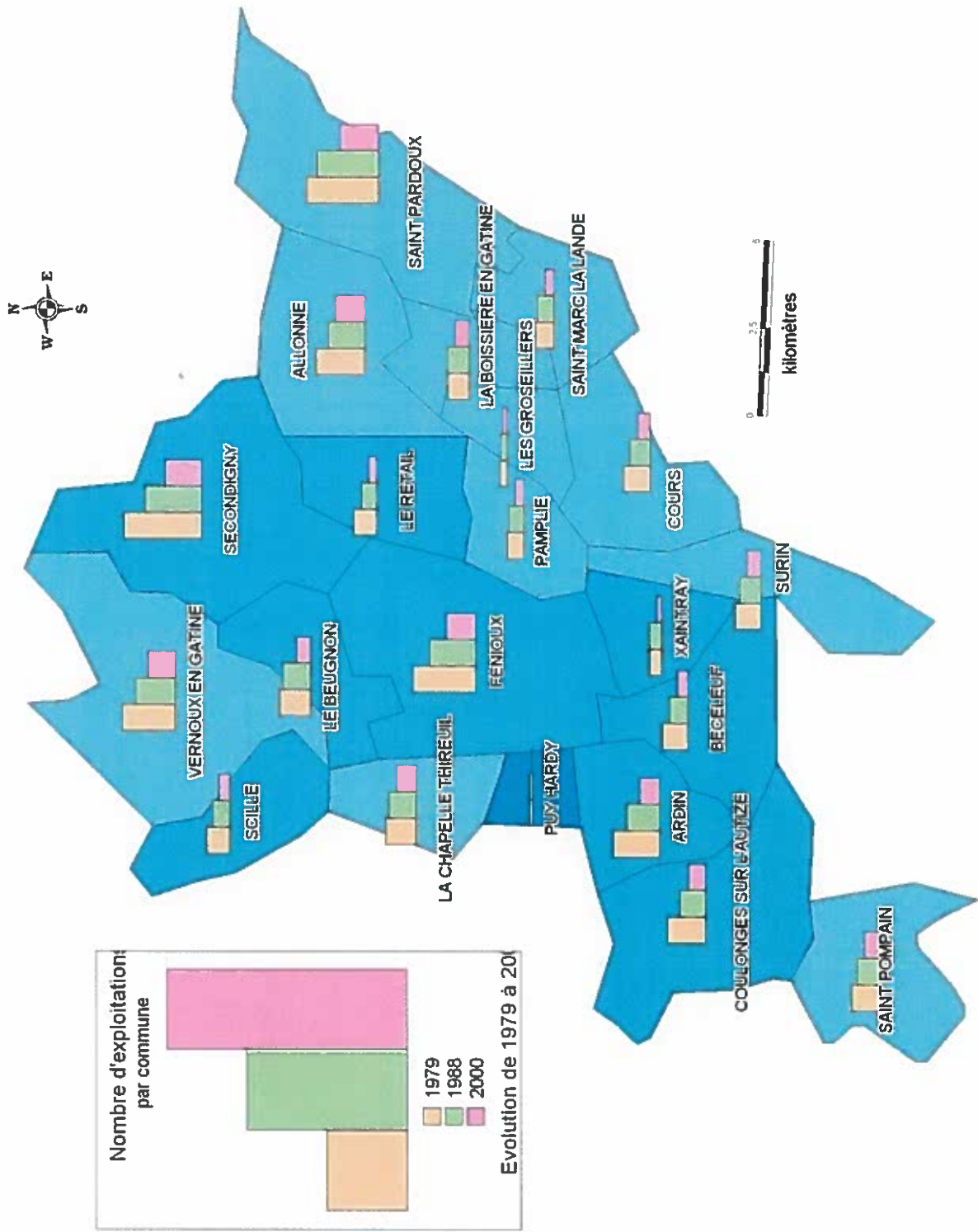
« L'enjeu environnemental autour de l'eau doit se situer au niveau de la recherche de la qualité dans tous les domaines en se donnant des moyens pour mieux protéger le milieu naturel, notamment l'eau, les sources, les rivières et par-là le bocage, les haies, les chemins ruraux, mais aussi pour favoriser l'éducation et la sensibilisation à l'environnement. Globalement, l'impact des activités humaines n'est pas suffisamment pris en compte par manque de connaissance, de moyens et de volonté : la ressource continue de se dégrader en Gâtine ».

Le Pays de Gâtine souhaite dans la mise en œuvre d'un Programme d'Initiative Communautaire Leader Plus :

- expérimenter de nouvelles approches inter-territoriales en matière de protection et de gestion de l'eau ;
- développer un comportement nouveau « Hydrocitoyen » ;
- développer des activités économiques respectueuses de l'eau.

A cette stratégie est associé au plan de développement un programme d'actions en 10 points axés sur la préservation, et la promotion des milieux aquatiques et de l'eau, source de vie.

Carte 13 : Disparition des exploitations en 20 ans



INVENTAIRE ET DESCRIPTION DES ACTIVITES HUMAINES

Etat actuel de l'agriculture

(Données du RGA 2000 et données PAC 1997)

Pourcentage de disparition des exploitations en 20 ans

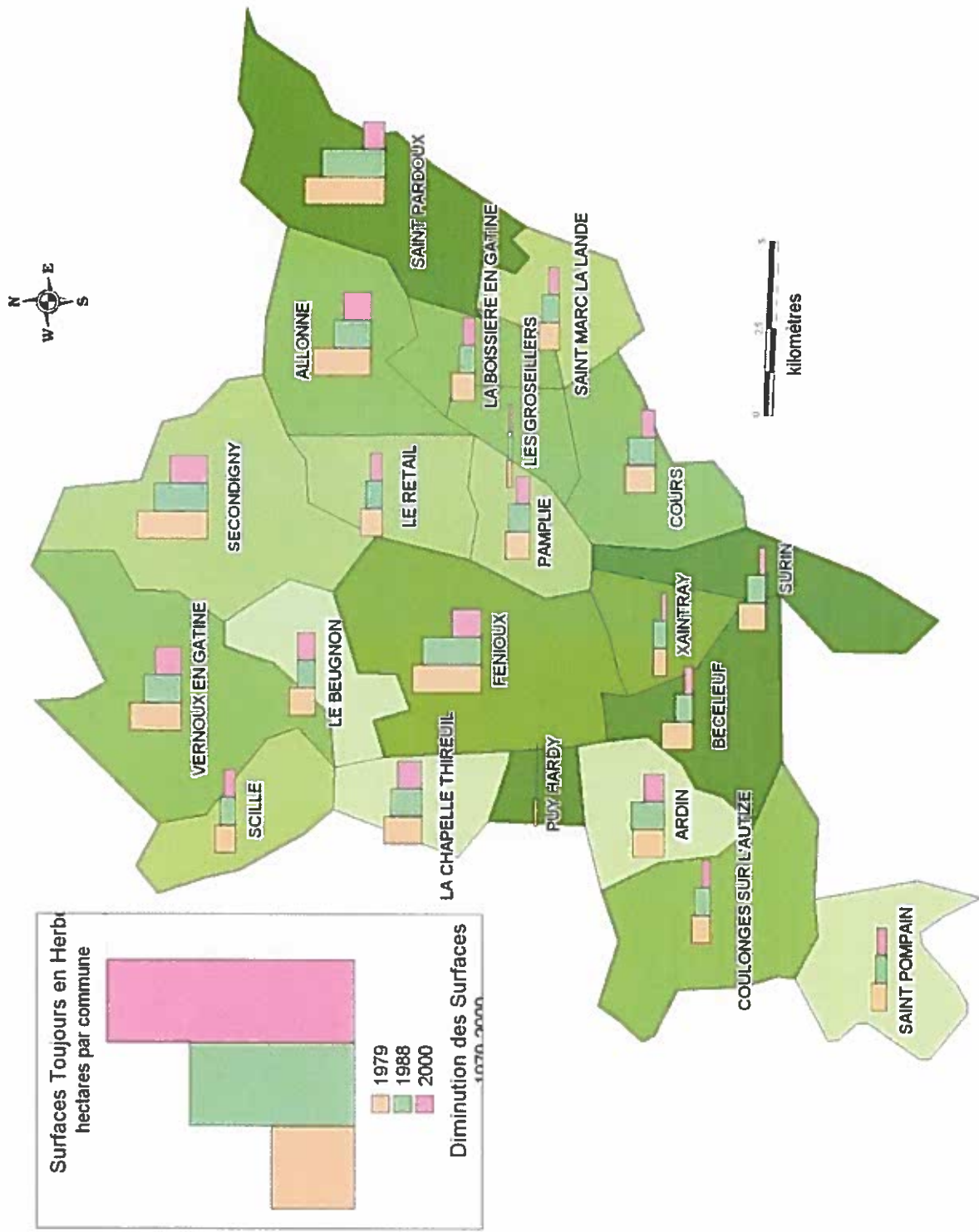
Pourcentage de disparition des exploitations en 20 ans					
Communes (nomenclature RGA 2000)	Nombre de toutes les exploitations			Valeur absolue des disparitions exploit. en 20 ans	% disparition des exploitations en 20 ans
	Année 1979	Année 1988	Année 2000		
007- Allone	98	75	57	41	42
012- Ardin	91	66	39	52	57
032- Béceleuf	52	36	23	29	56
035- Le Beugnon	62	54	27	35	56
040- La Boissière en Gâtine	44	43	27	17	38
077- La Chapelle Thireuil	62	55	40	22	35
101- Coulonges sur l'Autize	76	52	33	43	57
104- Cours	51	40	26	25	49
119- Fenioux	126	91	57	69	55
139- Les Groseillers	14	12	9	5	35
200- Pamprie	35	30	19	16	46
223- Puyhardy (*)	7	5	0	7	100
226- Le Retail	45	30	14	31	69
271- Saint-Marc la Lande	36	35	18	18	50
285- Saint-Pardoux	146	123	78	68	47
290- Saint-Pompain	60	52	36	24	40
309- Scillé	47	33	21	26	55
311- Secondigny	158	114	73	85	54
320- Surin	52	42	29	23	44
342- Vernoux en Gâtine	107	81	54	53	50
357- Xaintray	26	25	10	16	62

Nb : (*) Puyhardy : plus petite commune du département des Deux-Sèvres

On constate :

La disparition des exploitations est manifeste et de grande ampleur. Toutes les communes sont concernées sans qu'il soit possible de faire une typologie des zones les plus touchées. C'est dire l'acuité du problème. Cependant, le cœur du secteur d'étude paraît souffrir plus encore que le sud. La situation à PuyHardy est particulière dans la mesure où il s'agit de la plus petite commune des Deux-Sèvres avec une difficulté spécifique à interpréter des données statistiques.

Carte 14 : Diminution des surfaces toujours en herbe en 20 ans



Source : RGA 2000

Cartographie : Géoscan

Diminution des surfaces agricoles toujours en herbe

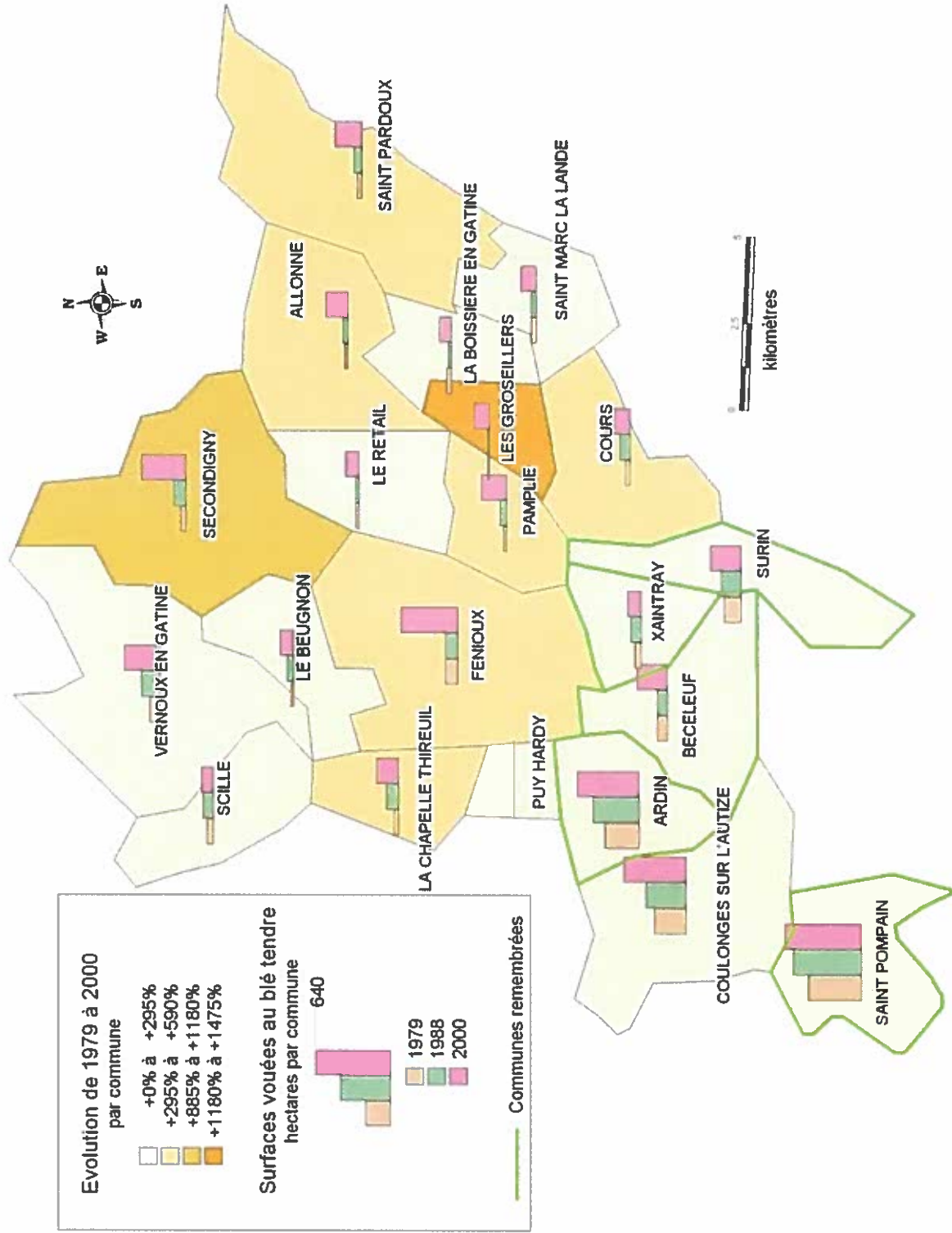
Diminution des surfaces toujours en herbe					
Communes (nomenclature RGA 2000)	Superficies toujours en herbe (ha)			Surface perdue en ha	% de diminution des surfaces toujours en herbe en 20 ans
	Année 1979	Année 1988	Année 2000		
007- Allone	1311	831	604	707	53,9
012- Ardin	728	748	478	250	34,3
032- Béceleuf	703	384	181	522	74,3
035- Le Beugnon	607	410	403	204	33,6
040- La Boissière en Gâtine	563	372	266	297	52,6
077- La Chapelle Thireuil	883	722	548	335	37,9
101- Coulonges sur l'Autize	443	346	215	228	51,47
104- Cours	692	584	311	381	55,1
119- Fenioux	1584	1365	668	916	57,8
139- Les Groseillers	143	108	69	74	51,7
200- Pamplie	598	508	334	264	44,2
223- Puyhardy	67	56	0	67	100
226- Le Retail	467	356	258	209	44,7
271- Saint-Marc la Lande	474	385	248	226	47,7
285- Saint-Pardoux	1838	1436	490	1348	73,3
290- Saint-Pompain	354	268	256	98	27,7
309- Scillé	468	340	278	190	40,6
311- Secondigny	1621	1210	871	750	46,3
320- Surin	619	454	162	457	73,8
342- Vernoux en Gâtine	1174	864	577	597	50,9
357- Xaintray	330	306	116	214	64,8

On constate :

La bordure méridionale correspond au secteur qui a le plus perdu de surface en herbe, ce qui n'est pas surprenant, compte tenu de sa vocation céréalière. La diminution de ces surfaces n'évolue plus, comme à Saint-Pompain et au Beugnon, car les remembrements parcellaires ont déjà eu lieu dans les années 70-80.

Là encore, une typologie est difficile à réaliser dans la mesure où toute la région voit ses surfaces en herbe diminuer. L'extrême sud du secteur, malgré une reconversion relativement ancienne aux céréales (années 1960 et 1970), voit ses surfaces en herbe continuer de décroître au profit de la grande agriculture.

**Carte 15 : Augmentation des surfaces vouées au blé tendre en 20 ans
et communes remembrées**



Augmentation des superficies agricoles vouées au blé tendre

Augmentation des superficies agricoles vouées au blé tendre					
Communes (nomenclature RGA 2000)	Superficies vouées au blé tendre			Surface en augmentation en ha	% d'augmentation des surfaces vouées au blé tendre
	Année 1979	Année 1988	Année 2000		
007- Allone	29	36	182	153	527,5
012- Ardin	285	378	515	230	80,7
032- Béceleuf	86	90	251	165	191,9
035- Le Beugnon	33	58	119	86	260,6
040- La Boissière en Gâtine	47	28	96	49	104,3
077- La Chapelle Thireuil	41	96	183	142	346,3
101- Coulonges sur l'Autize	256	326	518	262	102,3
104- Cours	47	82	205	158	336,2
119- Fenioux	103	96	465	362	351,4
139- Les Groseillers	8	14	126	118	1475,0
200- Pamplie	32	56	214	182	568,7
223- Puyhardy	/	/	/	/	/
226- Le Retail	31	25	120	89	287,0
271- Saint-Marc la Lande	44	38	122	78	177,2
285- Saint-Pardoux	39	68	230	191	489,7
290- Saint-Pompain	448	564	640	192	42,9
309- Scillé	63	84	105	42	66,6
311- Secondigny	36	102	367	331	919,4
320- Surin	138	173	263	125	90,6
342- Vernoux en Gâtine	88	155	296	208	236,4
357- Xaintray	53	80	118	65	122,6

On constate :

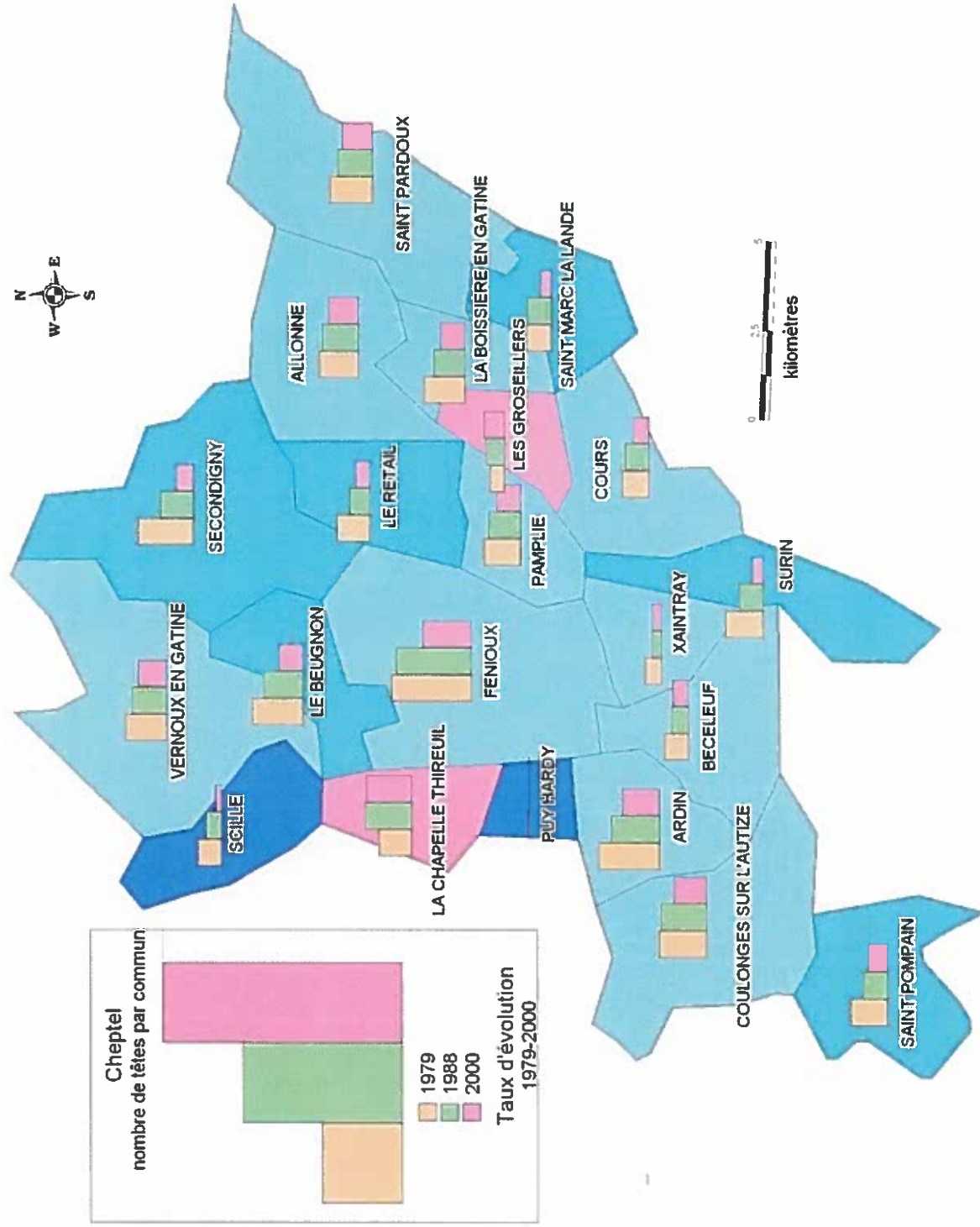
L'augmentation de la surface consacrée au blé tendre est générale et de très grande ampleur.

Les secteurs consacrés depuis longtemps à la culture des céréales (bordure sud-ouest du périmètre) sont ceux qui augmentent le moins (Saint-Pompain, Surin, Ardin, Coulonges, Xaintray, etc).

La pression maximum de la conversion céréalière a lieu principalement sur les communes des moyens plateaux : La Chapelle, Fenioux, Pamplie, Cours et sur les communes du plateau sommital : Secondigny, Allone, Saint-Pardoux.

Certaines communes du plateau sommital situées sur la ligne de partage des eaux augmentent relativement peu, car leur conversion céréalière a été déjà acquise dans les années 1960 et 1970 (ex : Scillé).

Carte 16 : Evolution du cheptel de vaches laitières en 20 ans



Diminution de l'effectif du cheptel de vaches laitières

Diminution de l'effectif du cheptel de vaches laitières					
Communes (nomenclature RGA 2000)	Effectif du cheptel de vaches laitières			Diminution de l'effectif du cheptel de vaches laitières	% de diminution de l'effectif du cheptel
	Année 1979	Année 1988	Année 2000		
007- Allone	441	409	338	103	23,3
012- Ardin	665	521	398	267	40,1
032- Béceleuf	257	197	182	75	29,2
035- Le Beugnon	555	429	254	301	54,2
040- La Boissière en Gâtine	458	349	276	182	39,7
077- La Chapelle Thireuil	372	514	482	+ 110	+ 29,6
101- Coulonges sur l'Autize	517	514	366	151	29,2
104- Cours	290	255	178	112	38,6
119- Fenioux	889	831	534	355	39,9
139- Les Groseillers	161	207	222	+ 61	+ 37,9
200- Pamplie	416	373	286	130	31,25
223- Puyhardy	15	/	0	15	100
226- Le Retail	365	221	164	201	55,1
271- Saint-Marc la Lande	280	256	129	151	53,9
285- Saint-Pardoux	463	386	332	131	28,3
290- Saint-Pompain	400	267	212	188	47,0
309- Scillé	264	177	68	196	74,2
311- Secondigny	617	364	200	417	67,6
320- Surin	413	263	125	288	69,7
342- Vernoux en Gâtine	460	377	319	141	30,6
357- Xaintray	181	112	102	79	43,6

On constate :

Une baisse quasi généralisée du cheptel de vaches laitières.

Le maintien du cheptel sur le territoire de la commune de La Chapelle Thireuil semble lié à la présence de la laiterie. Par contre, à Pamplie, la situation ne se répète pas, malgré la présence d'une autre laiterie-beurrerie.

Installations classées

Commune	Type d'installations	Nombre d'unités
007-Allonne	Elevage bovins	15
012-Ardin	Elevage bovins	7
	Elevage de porcs	1
	Elevage de volailles	1
032-Béceleuf	Elevage bovins	5
035-Le Beugnon	Elevage bovins	6
	Elevage de volailles	5
040-La Boissière en Gâtine	Elevage bovins	8
	Elevage de volailles	2
077- La Chapelle Thireuil	Elevage bovins	14
	Laiterie (*)	1
	Elevage de porcs	1
	Elevage de volailles	2
101- Coulonges sur l'Autize	Elevage bovins	7
	Elevage de porcs	2
	Elevage de volailles	3
104- Cours	Elevage bovins	7
	Elevage de porcs	3
	Elevage de volailles	1
119- Fenioux	Elevage bovins	19
	Elevage de porcs	5
	Elevage de volailles	4
139- Les Groseillers	Elevage bovins	5
	Elevage de volailles	3
200- Pamplie	Elevage bovins	6
	Laiterie (*)	1
	Elevage de volailles	2
223- Puyhardy	/	/
226- Le Retail	Elevage bovins	5
	Elevage de porcs/sangliers	1
271- Saint-Marc la Lande	Elevage bovins	6
	Elevage de porcs	1
285- Saint-Pardoux	Elevage bovins	5
	Elevage de volailles	2
290- Saint-Pompain	Elevage bovins	5
	Elevage de porcs	2
	Elevage de volailles	3
309- Scillé	Elevage bovins	9
	Pisciculture	1
311- Secondigny	Elevage bovins	19
	Elevage de volailles	10
320- Surin	Elevage bovins	5
	Elevage de volailles	3
342- Vernoux en Gâtine	Elevage bovins	18
	Elevage de porcs	4
	Elevage de volailles	7
357- Xaintray	Elevage bovins	2
	Elevage de porcs	2
	Elevage de volailles	2

(*) La Chapelle Thireuil : Coopérative de la Vallée du Rivault

(*) Pamplie : Laiterie Coopérative et beurrerie

On constate :

Sur le territoire d'étude, la totalité des installations classées appartiennent au domaine de l'agroalimentaire (ateliers d'élevage et deux laiteries). La Chambre de Commerce et d'industrie de Niort ne signale aucun établissement industriel ou commercial de plus de 10 salariés et plus sur la zone d'étude.

La quasi totalité des communes sont concernées par la présence sur leur territoire d'un établissement agroalimentaire. Ceci renseigne sur la puissance du secteur d'activité en tant que fondement économique de la Gâtine, conformément à la tradition du Grand Ouest, ainsi que sur le monolithisme absolu du développement économique régional. D'un côté, donc, une force économique bien réelle et parfaitement disséminée sur le territoire et de l'autre une grande fragilité dans l'absence quasi totale de diversification, spécialement dans une période prompte à déclencher des crises alimentaires.

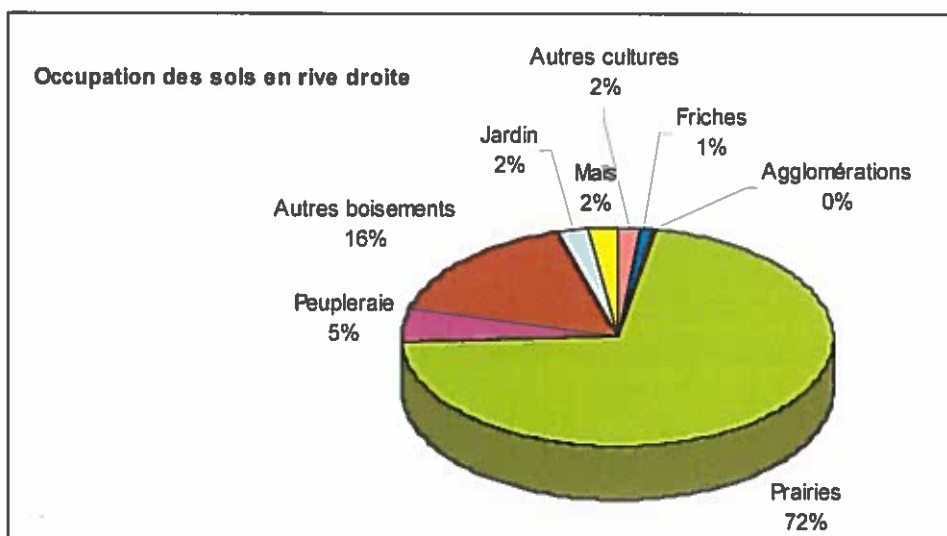
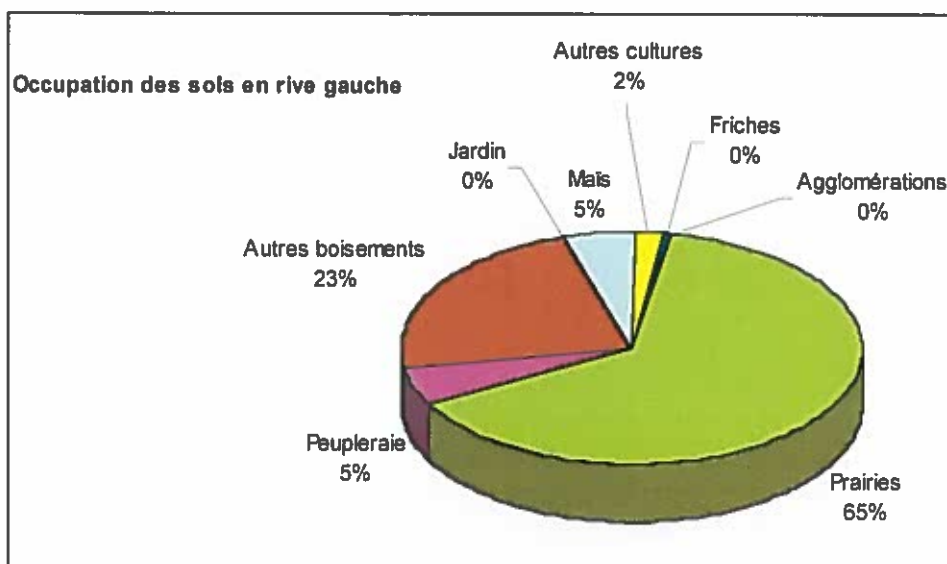
Communes ayant fait l'objet de travaux de remembrement

Communes	Remembrement		Année
	oui	non	
007-Allonne		X	
012-Ardin	X		1971
032-Béceleuf	X		1984
035-Le Beugnon		X	
040-La Boissière en Gâtine		X	
077- La Chapelle Thireuil		X	
101- Coulonges sur l'Autize		X	
104- Cours		X	
119- Fenioux		X	
139- Les Groseillers		X	
200- Pamplie		X	
223- Puyhardy		X	
226- Le Retail		X	
271- Saint-Marc la Lande		X	
285- Saint-Pardoux		X	
290- Saint-Pompain	X		2000
309- Scillé		X	
311- Secondigny		X	
320- Surin	X		2000
342- Vernoux en Gâtine		X	
357- Xaintray	X		1984

On constate que le périmètre d'étude a très diversement été remembré (carte N° 14). Si l'ensemble du secteur ne l'est pas et reste majoritairement herbager, il n'en va pas de même des communes céréalières du sud de la zone (Ardin, Saint-Pompain, Surin, Xaintray) qui ont subi la pression de la grande culture et de la rationalisation de l'espace agricole, favorable aux remembrements dont certains sont encore récents (années 2000).

Occupation du sol

			Prairie	Bois		Jardin	Cultures		Friches	Agglomérations	Total
				Peupleraie	Autres boisements		Mais	Autres cultures			
Rive droite	Linéaire	m	46 081	3 283	10 591	1 367	1 421	1 104	569	165	65 000
	Linéaire	%	71	5	16	2	2	2	1	0	100
Rive gauche	Linéaire	m	42 359	3 533	15 129	119	3 222	1 359	330	2	65 000
	Linéaire	%	65	5	23	0	5	2	1	0	100



Comme on le voit apparaître à travers les graphiques ci-dessus, les prairies dominent largement dans l'occupation des sols (plus de 60% sur les deux rives). Ceci ne saurait surprendre en pays de Gâtine où le bocage incarne non seulement un paysage mais également un art de vivre et une culture qui puisent leurs fondements dans une histoire immémoriale. Mais ces chiffres élevés ne doivent pas faire illusion. D'abord ces 60% sont globalement en régression constante, sous la pression conjuguée de l'expansion céréalière et des vergers, et de plus cette proportion prend en compte également la surface croissante des prairies artificielles dont la qualité écologique est bien moindre.

Ce sont ensuite les bois qui représentent en pourcentage la deuxième occupation des sols. En troisième position, on trouve les peupleraies et ensuite les parcelles cultivées en maïs. La part importante des prairies en lanière dans les fonds de vallée et en bordure des cours d'eau revêt une importance écologique majeure en jouant le rôle de zones tampons, quand elles sont présentes, entre la rivière et les eaux plus ou moins polluées qui percolent des plateaux où l'on pratique les grandes cultures et l'arboriculture.

Surface et part des cultures dans la SAU

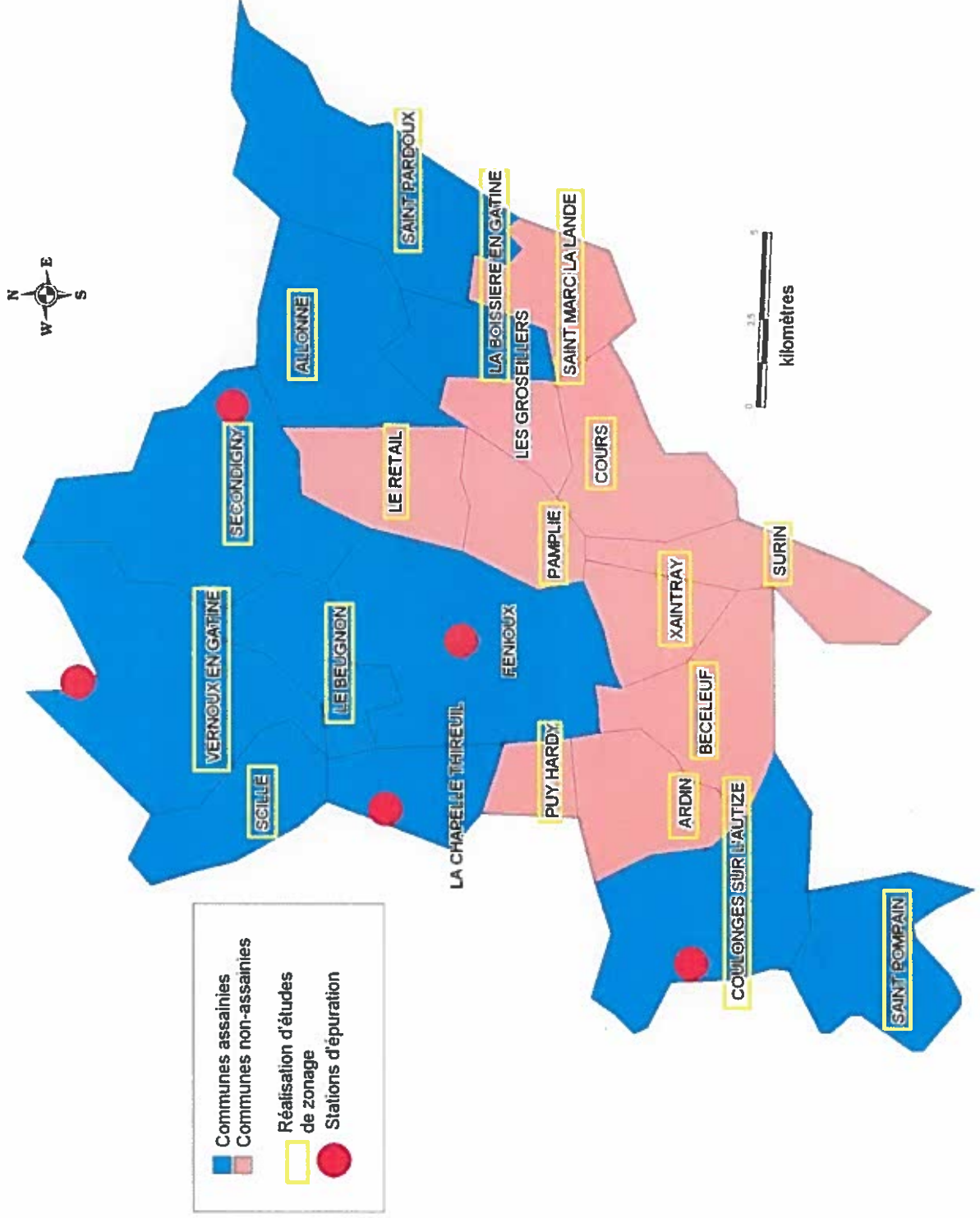
Surface et part des cultures dans la S.A.U.					
	SAU totale en ha	Céréales	Maïs	Cultures irriguées	Oléagineux
Surface en ha	32 863	13 633	5 719	399	3 445
% de la SAU		42	18	1,5	11

La SAU totale déclarée dans le bassin versant de l'Autize comprend les cultures de céréales (blé, maïs et autres céréales), d'oléagineux et protéagineux (colza, tournesol, lin, soja) ainsi que le gel non productif des terres. Les surfaces concernant les prairies naturelles et temporaires ne sont pas prises en compte dans la SAU déclarée.

Il est important de s'intéresser à la culture du maïs pour plusieurs raisons. C'est une céréale qui demande beaucoup d'eau et qui pousse durant la période estivale. De ce fait, cette culture nécessite une irrigation importante par forage dans les nappes ou par pompage dans les rivières. D'autre part, il est largement fait utilisation pour cette culture d'un désherbant nocif, l'atrazine, qui par ruissellement ou percolation se retrouve en concentration plus ou moins élevée dans les rivières, surtout en période d'étiages.

L'eau utilisée pour l'irrigation du maïs, outre le fait qu'elle pollue une eau initialement de bonne qualité (phosphate, nitrates, atrazine) crée un manque à gagner important dans le bilan hydrique de petites rivières proches de leurs sources, jusqu'à créer une situation quasi chronique d'étiage quand il ne s'agit pas de véritables assècs catastrophiques pour les milieux naturels et ce, à la plus mauvaise saison de l'année, soit en période estivale.

Carte 17 : Assainissement en vallée de l'Autize



Arboriculture

A l'origine, les pommiers étaient les éléments constitutifs des haies en vue de la consommation familiale, dont la « rainette clocharde », variété locale à haute tige.

Dès le milieu du vingtième siècle (1950), la culture de la pomme monte en puissance avec assez rapidement une vocation de production industrielle. Dix années après sont introduites des variétés américaines plus productives qui modifient en profondeur les méthodes de productions. Ainsi, 75 % des surfaces sont vouées à la « golden » en 1960.

De simples producteurs de pommes à l'origine, les arboriculteurs ont tendance à assurer maintenant toutes les étapes de la production, du conditionnement, du stockage et de la commercialisation. De nouvelles variétés remplacent la quasi monoculture de la golden qui ne représente plus que 40% de l'ensemble du verger gâtinais et qui continue à décroître.

Sur les plateaux au sud de la ville de Secondigny, de Vernoux à Allone en passant par Le Retail et Le Beugnon, le verger gâtinais est en expansion, ce qui n'est pas sans causer des inquiétudes quant à la qualité des eaux et au régime hydrologique à l'amont des bassins versants, à proximité de la ligne de crête et de partage des eaux de la Gâtine.

Démarche CTE

C'est dans le nord et le centre du département des Deux-Sèvres que la démarche a rencontré le plus de succès ; bien davantage que dans le sud de la zone d'étude et qu'en plaine de Niort. Dans l'ensemble du bocage gâtinais, la démarche CTE a démarré un peu plus lentement ; plus lentement que dans certains départements voisins, dont la Charente Maritime. C'est essentiellement le CTE herbager qui a connu le plus grand succès. Ainsi, on est passé de :

Premiers CTE signés fin 2000
80 CTE signés en juillet 2001
230 CTE signés en janvier 2002

Le 6 août 2002, la lettre de suspension du Ministère met fin provisoirement à la démarche qui est rené sous l'appellation « Contrats d'Agriculture Durable ». Dans les Deux-Sèvres, près de 150 CTE lancés avant la lettre du Ministère restent en suspend.

Assainissement des eaux et aménagements hydrauliques

Sur la zone d'étude, l'assainissement est assuré par le Syndicat des Eaux de la Gâtine. Il compte 57 communes qui ont adhéré individuellement et sur ce nombre, 38 sont assainies (voir Carte N°7).

Assainissement collectif et traitement des eaux usées

Communes	Assainie et reliée à une STEP	Non-assainie	Type d'épuration	Réalisation d'une étude de zonage
Allone	X		Lit bactérien	X
Ardin		X		X
Béceleuf		X		X
Le Beugnon	X		Lagunage naturel	X
La Boissière en Gâtine	X		Lit bactérien	X
La Chapelle Thireuil	X			
Coulonges sur l'Autize	X		Lit bactérien	X
Cours		X		X
Fenioux	X		Lagunage naturel	
Les Groseillers		X		
Pamplie		X		X
Puyhardy		X		X
Le Retail		X		X
Saint-Marc la Lande		X		X
Saint-Pardoux	X		Boues activées	X
Saint-Pompain		X		X
Scillé	X		Lagunage naturel	X
Secondigny	X		Lagunage naturel	X
Surin		X		X
Vernoux en Gâtine	X		Lagunage naturel	X
Xaintray		X		X

Sur les 21 communes du bassin versant de l'Autize, seules 10 sont assainies collectivement et reliées à une STEP. Les 11 communes non-assainies bénéficient de systèmes d'assainissement individuels bien qu'une partie des habitations ne soit pas assainie. Elles font toutes, cependant, l'objet d'une étude de zonage.

Les boues d'épuration sont compostées car de plus en plus refusées par la profession agricole. Actuellement, 3 à 4 aires de compostages sont à l'étude sur le bassin de l'Autize.

Caractéristiques des stations d'épuration du bassin versant

Communes	Type	Année	Capacité équiv/hab	Capacité nominale m3/j	Taux de raccordement	Réseau	Observations
Allone	L.B	-	300	-	33	-	Raccordement en cours
Le Beugnon	Lag	1986	233	37	25	Unit/sépar	Eaux parasites
La Boissière en Gâtine	L.B	-	100	-	-	séparatif	-
La Chapelle Thireuil	Lag	-	270	70	28	-	Raccord. laiterie + 224 m3/j
Coulonges sur l'Autize	L.B	-	2600	400	82	-	Effluent dilué
Fenioux	Lag	-	370	56	33	-	Effluent dilué
Pamplie		2002	-	-	-	-	Entrée récente en fonction.
Saint-Pardoux	B.A	1975	400	60	-	séparatif	Bon fonctionnement
Secondigny	-	-	2000	300	52	séparatif	Bon fonctionnement
Vernoux en Gâtine	Lag	1981	183	30	19	unitaire	Bonne qualité

Toutes ces stations ne rejettent pas leurs effluents directement dans l'Autize, mais elles se trouvent sur le bassin versant où les rejets s'effectuent par le biais de fossés pour la plupart.

Leur taux d'abattement moyen de 80 à 90% est bon et les rejets satisfaisants pour l'environnement. Globalement, on s'aperçoit que les taux de raccordement des populations sont faibles en dehors des deux communes d'Absie (92%) et de Coulonges (82%). Cependant, la majorité des hameaux et habitations isolées est raccordée à des systèmes d'assainissement autonomes. On constate aujourd'hui un très petit nombre d'habitations déversant directement leurs effluents bruts dans le milieu récepteur.

La STEP de Pamplie qui est entrée en fonction le 2 mai 2002 a raccordé 50% de la population entre 2002 et le reste en 2003-2004.

Etat des réseaux et perspectives

La Boissière en Gâtine a un réseau neuf. Pamplie, un réseau refait à 70% dans le bourg. Le Beugnon qui était très en retard voit sa situation s'améliorer. Le Retail aura un réseau neuf dans quelques mois.

Assainissement non collectif

L'assainissement non collectif pose encore problème, car 60% des fosses individuelles présentent couramment des défauts de fonctionnement. Une personne du Syndicat des Eaux de la Gâtine est affectée en permanence à l'amélioration des systèmes individuels.

Traitement des eaux industrielles

La seule entreprise recensée est la laiterie coopérative de Pamplie. Sa collecte journalière est de 43 775 l de lait. Le traitement de l'effluent s'effectue par lagunage naturel sur une superficie de 4 000 m². Un très bon abattement de la pollution organique est observé avant rejet dans le milieu récepteur de la Miochette. Pendant les périodes d'étiage sévère, les rejets sont épandus sur des terres agricoles. Malgré ces efforts louables, il n'en reste pas moins que la laiterie de Pamplie peut être considérée comme un des vecteurs de l'altération de la qualité des eaux de l'Autize (qualité 3 « mauvaise » sur le tronçon en aval du rejet de la laiterie).

Objectifs de qualité des eaux du bassin de l'Autize

L'objectif qualité est de passer de la qualité générale 2 actuelle et rejoindre la classe 1B. Sur la période 1989-1993, les résultats montrent une qualité moyenne des eaux de l'Autize de classe 2, alors qu'elle était bonne et de classe 1B, sur la période précédente (1982-1988). Le paramètre déclassant est dû aux nitrates.

Captages d'eau destinés à la consommation humaine

Communes	Nom de l'installation	Désignation de la nappe captée	Quantité max m ³ / j	Quantité moyenne m ³ / j
Ardin	La Marbrière	Dévonien	408	240
Surin	La Barre		168	-
Xaintray	La Chancelée	Lias moyen	595	350
TOTAL			1171	590

Les volumes d'eau prélevés pour ces captages contribuent à perturber le régime hydrologique des cours d'eau du Bassin de l'Autize en accentuant les périodes d'étiage.

Sur la zone d'étude, les aménagements hydrauliques sont assurés par Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Bassin de l'Autize et de ses Affluents (SIAH). Le syndicat a été créé par arrêté préfectoral, le 18 octobre 1984 et regroupe 13 communes : Ardin, Béceleuf, Coulonge, Fenioux, La Chapelle Thireuil, Le Beugnon, Pamplie, Puy Hardy, Saint-Maixent de Beugné, Saint-Pompain, Scillé, Surin, Xaintray.

Les compétences du syndicat s'étendent à la réalisation des études et à la maîtrise d'ouvrage des travaux. Il est en train de se doter de nouveaux statuts et oriente sa stratégie d'action vers des programmes pluriannuels, en collaboration avec le Conseil Général et l'Agence de Bassin. Actuellement, des contacts sont en cours entre le Syndicat et les élus afin d'inciter d'autres communes du bassin versant à y adhérer.

Objectifs du Syndicat :

- Etude et réalisation des travaux hydrauliques de l'Autize et de ses affluents ;
- Entretien des cours de la rivière et de ses affluents.

Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) :

L'Autize fait partie du bassin versant de la Sèvre niortaise qu'elle rejoint en rive droite, à sa confluence au niveau du village de Maillé, dans le Marais poitevin. La Sèvre niortaise compose avec le Marais poitevin l'unité hydrographique N°28 du SDAGE du bassin Loire-Bretagne. La Sèvre niortaise avec le Marais poitevin fait partie actuellement du SAGE prioritaire (N°22). Celui-ci concerne aussi le Lay et la haute Vallée de la Vendée.

Il existe deux sites, un en Vendée et l'autre en Charente Maritime, où sont définis les objectifs de qualité et de quantité. Les objectifs de quantité concernent un débit minimum à maintenir en direction de l'océan. Les objectifs de qualité concernent le respect des concentrations de charges en polluants.

L'Autize est classée en qualité générale 2, donc de classe moyenne. L'objectif de qualité étant d'atteindre la classe 1 B, donc bonne.

Les principaux enjeux identifiés sur le bassin Autize/Sèvre niortaise sont les suivants :

- Amélioration de la qualité des eaux de surface ;
- Lutte contre l'eutrophisation ;
- Règlement des conflits d'usage ;
- Amélioration des ressources pour l'irrigation ;
- Protection des milieux et de l'écologie ;
- Protection des populations piscicoles ;
- Restauration de la circulation piscicole.

Tourisme

Il n'existe pas de grands sites touristiques sur la zone d'étude. Cela ne veut pas dire que le tourisme est absent du secteur. Il s'agit davantage d'un écotourisme diffus et de qualité accordant une place déterminante à la randonnée et à la découverte du patrimoine.

Chemins de randonnée

Un chemin de randonnée, le GR 36, longe l'Autize sur la commune de Béceleuf puis en partie sur les communes de Xaintray et Faye sur Ardin. Plus en aval, des chemins de randonnée de moindre importance et principalement empruntés par les cyclistes suivent l'Autize jusqu'à la limite départementale (Ardin, Saint-Pompain, Coulonge sur l'Autize).

Certains de ces sentiers permettent d'accéder à des sites de grand intérêt touristique, à l'échelle de la Gâtine, tels que la Croix Hossanière de Pamplie, la Croix de la Huche à Xaintray, le pigeonnier de Pouzay et le Viaduc de la Roche à Saint-Pompain.

L'Office Départemental du Tourisme de Niort a édité un ouvrage « *Soixante randonnées pédestres en Pays de Gâtine* » et a établi des fiches randonnées par « Pays », assorties d'une thématique.

Communes	Titre
007-Allonne	Le village de Thouet
012-Ardin	
032-Béceleuf	La vallée de l'Autize
035-Le Beugnon	Aux sources du Thouet / Le ruisseau de la Fontaine du Loup
040-La Boissière en Gâtine	
077- La Chapelle Thireuil	Le meunier de Saumont
101- Coulonges sur l'Autize	
104- Cours	Sur les pas de Saint-Cybard
119- Fenioux	La vallée du Saumont / Le bois des Taillées

139- Les Groseillers	
200- Pamplie	La Vallée de la Miochette
223- Puyhardy	
226- Le Retail	Forêt domaniale de Secondigny
271- Saint-Marc la Lande	
285- Saint-Pardoux	
290- Saint-Pompain	
309- Scillé	
311- Secondigny	La ronde des vergers
320- Surin	Les terres rouges de la Véquière
342- Vernoux en Gâtine	Les collines de Gâtine
357- Xaintray	

Campings et activités nature

Deux campings sont présents sur le périmètre, en rive droite du Saumort, en amont du Bois de Bloué (commune de Puy Hardy) et celui de Coulonges.

L'escalade est présente sur la zone d'étude, au lieu-dit « Roc Cervelle », à deux kilomètres au nord du GR 36, à la confluence du Saumort et de l'Autize.

Les sorties nature remportent un grand succès dans la Vallée de l'Autize en raison de l'intérêt naturaliste du cours d'eau et de son classement en NATURA 2000.

Activité forestière

Le secteur est très peu forestier bien qu'il compte une grande et belle forêt domaniale, celle de Secondigny, d'une surface de 430 ha. Sur le périmètre concerné, la surface forestière cadastrée est de 5,6 %. C'est dire que si on retirait au total la surface de la forêt de Secondigny, le secteur ne compterait plus que quelques pourcentages résiduels de surface forestière. Et pourtant, le bocage et les ripisylves qui accompagnent toujours le fond des cours encaissés des ruisseaux peuvent conférer localement une atmosphère forestière.

Dans ces conditions, l'activité forestière ne se résume qu'à la Forêt domaniale de Secondigny, et les bois de Roussillon et Pichenin (commune de Xaintray).

Le pourcentage de forêt cadastrée par commune se répartit ainsi

Communes	Surface Commune (ha)	Surfaces forêts cadastrées (ha)	% forêts
Allone	2298	126	5,5
Ardin	2959	109	3,7
Béceleuf	1904	200	10,5
Coulonges sur l'Autize	1887	0	0,0
Cours	1492	69	4,6
Fenioux	3365	229	6,8
La Boissière-en-Gâtine	1098	21	1,9
La Chapelle Thireuil	1712	76	4,4
Le Beugnon	1630	96	5,9
Le Rétail	1445	225	15,6
Les Groseillers	446	0	0,0
Pamplie	1229	138	11,2
Puihardy	118	0	0,0
Saint Marc La Lande	1022	38	3,7
Saint Pardoux	3424	179	5,2
Saint Pompain	2428	5	0,2
Scille	1143	42	3,7
Secondigny	3734	228	6,1
Surin	1361	75	5,5
Vernous-en-Gâtine	3120	127	4,1
Xaintray	1115	193	17,3
Total	38930	2176	5,6

La pêche

L'activité pêche est assez soutenue sur le bassin versant de l'Autize et ses affluents, classé en première catégorie, excepté à l'aval de l'Autize. La qualité des eaux est bonne puisque la truite fario s'y reproduit et qu'il reste des populations d'écrevisses à pattes blanches.

Deux secteurs sont classés en Réserves nationales pour la reproduction des salmonidés (truite fario et truite arc-en-ciel) : la Miochette amont et le ruisseau du Gâtineau amont, au sein de secteurs bocagers et herbagers, d'où l'agriculture et l'arboriculture sont quasi absentes. La pêche est interdite sur ces portions de rivières.

On compte trois associations agréées pour la pêche et la protection des milieux aquatiques (AAPPMA). Il s'agit de :

- la *Truite Gâtinaise* à Champdeniers, présente sur l'Autize amont et sur le Brusson,
- la *Gaule Moncoutantaise* à Moncontant sur le Saumort et le Fenioux ;
- l'*Amicale des Pêcheurs de l'Autize* à Coulonges-sur-l'Autize, sur l'Autize aval et le ruisseau du Doré.

Leur statut leur impose d'effectuer la police de la pêche, la protection piscicole et des milieux, la lutte contre le braconnage, la surveillance de la pollution, la protection des frayères et de veiller à la libre-circulation des poissons.

Des déversements de truites arc-en-ciel sont pratiqués sur la plupart des ruisseaux pour l'ouverture de la saison de pêche. Certains particuliers et collectivités procèdent également à des réempoissonnements de leurs plans d'eau.

La pêche est principalement pratiquée sur l'Autize, en raison de son gabarit et de sa relative facilité d'accès. Les têtes de bassin (Gâtineau, Miochette, Saumort, Fenioux, Brusson et Autize) sont pêchées épisodiquement pour les captures des truites farios qui s'y reproduisent.

La pêche se fait surtout à la ligne dans les cours d'eau et les 23 étangs du bassin versant destinés à cette activité. Ces étangs appartiennent aux collectivités ou à des particuliers qui peuvent les louer aux communes pour y pratiquer la pêche, contrôlée par la vente des cartes de pêche.

Parmi les rivières du bassin versant, certaines sont classées en première catégorie piscicole : Autize-amont, Miochette, Saumort, Fenioux. L'Autize-aval et le ruisseau du Doré sont classés en deuxième catégorie.

Les espèces les plus représentées dans les rivières de première catégorie du bassin versant sont les Truites fario et arc-en-Ciel, le Goujon, le Vairon, le Chevesne, la Loche Franche et l'Anguille. Sur les rivières de seconde catégorie, ce sont la Tanche, la Perche, la Carpe et l'Ablette.

Globalement, le potentiel piscicole du bassin versant est intéressant, notamment dans les têtes de bassin. Les Truites arc-en-ciel se reproduisent naturellement sur le Saumort et le Fenioux.

La présence en très grand nombre des étangs représente un inconvénient majeur pour la gestion des ressources halieutiques, en raison :

- des changements physico-chimiques provoqués sur le milieu (pH, concentration en fertilisants, oxygène dissous, élévation des températures durant l'été et abaissement des températures durant l'hiver) ;
- des mélanges d'espèces (empoissonnements en poissons des eaux stagnantes, dans les cours d'eau de première catégorie propices aux salmonidés, dont la fario) ;
- difficultés pour les poissons de circuler sur les cours d'eaux (barrages et digues de toutes sortes) ;
- risques dramatiques de colmatage des gravières de reproduction des salmonidés et des sites de vie de l'écrevisse à pattes blanches, au moment de la vidange et de la « pêche » des étangs ;
- etc.

Le Conseil Supérieur de la Pêche est intervenu et intervient de plus en plus pour dénoncer ces aménagements. Il semblerait qu'il soit devenu quasi impossible d'obtenir une autorisation d'aménagement d'un étang dans le département des Deux-Sèvres. Le dernier en date ayant été celui du Centre Européen de la Pêche « Pescalis » de Moncoutant.

De plus, le CSP encourage la constitution de bassins de rétention en aval des étangs pour éviter le largage massif des vases nocives, au moment de leur vidange.

On peut évaluer aux années 1992-93 le pic de pollution chimique des ruisseaux du bassin versant de l'Autize. Depuis cette date, la qualité des eaux s'est sensiblement

améliorée, d'après les AAPPMA. Les fruitières ont consenti un effort important en pompant avec mesure dans les ruisseaux, afin d'éviter les « assecs » catastrophiques sur le milieu et en traitant de façon plus raisonnée les vergers de pommier (diminution des traitements et prise en compte des données météo).

La progression du maïs reste préoccupante sur le plateau sommital, en tête de bassin, bien que dans ce domaine aussi les divers traitements (fertilisants et phyto-sanitaires) soient à la baisse. Le milieu de la pêche regrette qu'il ne soit pas respecté une zone tampon de quelques dizaines de mètres, à la base des versants voués au maïs, de façon à capter ou retarder l'infiltration des produits chimiques dans le milieu aquatique.

La laiterie de Pamplie a posé durant de nombreuses années un problème majeur sur le cours aval de la Miochette. La STEP est enfin réalisée. Après quelques problèmes de démarrage, il semblerait qu'elle donne enfin satisfaction et qu'on note dès à présent, une amélioration de la qualité des eaux qui se répercute, en aval de sa confluence, jusque dans l'Autize.

Aujourd'hui, les déversements sauvages de lisiers et de purins issus de certaines exploitations mal conduites constituent un réel problème qui ne devrait pas manquer de trouver de solution, si la loi est appliquée.

Bien qu'en marge de la zone d'étude, nous tenons à citer le Centre Européen de la Pêche (Pescalis) de Moncoutant. Cet important projet s'appuie sur une disposition halieutique de la région de Gâtine (eau météorologique en abondance et qualité des cours d'eau) pour promouvoir le tourisme. Il s'agit d'un vecteur de développement de la région, respectueux de l'environnement et du développement durable, inscrit dans le programme Leader Plus.

La chasse

Le nombre de chasseurs évolue à la baisse, de l'ordre de 1 à 3% de baisse par an, comme partout ailleurs en France. Néanmoins, les chasseurs représentent un lobby important dans cette région de l'Ouest et sont très actifs dans les décisions d'aménagement du milieu naturel.

Le problème de la disparition des haies dans la région entraîne une fuite du gibier, qui provoque l'indignation des chasseurs, qui rejoint celle des protecteurs de l'environnement, dont les multiples associations de défense des « Palisses de Gâtine ».

En outre, ils réclament la défiscalisation des palisses pour les propriétaires agricoles, afin de promouvoir leur conservation et de les entretenir.

Le milieu est peu pourvu en gibiers d'eau, la vallée de l'Autize étant très peu prisée par les oiseaux pour nidifier, compte tenu de la proximité des grandes zones humides de l'Ouest (Marais Poitevin, Grande Brière, Lac de Grand-Lieu, etc.).

Des colverts sont présents sur les nombreux étangs et mares. Le reste des espèces chassées est constitué de petits gibiers ainsi que des chevreuils et sangliers ; ces derniers provoquant de nombreux dégâts dans les communes.

La forêt de Secondigny n'est pas très giboyeuse, mais la présence de lisières et d'enclaves agricoles formant des zones prisées de gagnages permettent aux espèces sauvages

de s'y nourrir. La quiétude et les points d'eaux sont des facteurs favorables pour la sédentarisation des espèces. On y trouve des sangliers en nombre croissant, des bécasses, des rapaces et des passereaux. Le chevreuil, seule espèce soumise à un plan de chasse a été réintroduit dans la forêt. Seule la chasse à tir est pratiquée dans la forêt de Secondigny.

En outre, le ragondin pullule dans la zone. Les chasseurs réclament d'ailleurs l'autorisation de piégeage et de chasse au tir pour tenter d'éradiquer ces individus sans avoir recours à l'empoisonnement. Des battues sont organisées dans la région.

CONCLUSION : ENJEUX ET OBJECTIFS DU DOCOB

Le diagnostic écologique du site montre qu'il héberge aujourd'hui encore une biodiversité élevée et une richesse assez remarquable du point de vue des habitats (7) et des espèces d'intérêt communautaire, justifiant pleinement son rattachement au réseau NATURA 2000. Si ce patrimoine est bien centré sur le système « rivière », il n'y est pas réparti de façon homogène et d'autres éléments d'importance sont situés en dehors de ce système. On remarquera notamment le fort potentiel de plusieurs boisements, dont une toute petite partie seulement est incluse dans le périmètre actuel, et la place notable des chiroptères.

Finalement, on peut distinguer **trois grands ensembles** sur ce site d'un point de vue du patrimoine et du fonctionnement écologique, trois secteurs qui se superposent tout à fait aux activités dominantes de l'homme, qui n'a fait qu'en exploiter les caractéristiques :

- **Une tête de bassin versant** riche en sources et cours d'eau de faible dimension, hébergeant des espèces-clés comme l'écrevisse à pattes blanches, et domaine réservé de l'élevage. Ce secteur, qui déborde largement du strict périmètre du site, est particulièrement sensible, menacé par le détournement de la ressource en eau au profit d'activités agricoles en développement (cultures) et par la modification de l'occupation du sol au détriment des surfaces prairiales, réservoir et filtre naturel des eaux pluviales. L'enjeu sur cette partie haute sera centré autour de la **gestion de la ressource en eau**, en qualité et surtout en quantité : de nouvelles règles de partage seront à trouver pour assurer à la fois l'exploitation des ressources agricoles des terres et la conservation d'un patrimoine écologique fragile.
- Un secteur aval centré sur **le cours inférieur de l'Autize**, en plaine calcaire, où le système rivière se simplifie et perd en diversité, avec un patrimoine axé autour de la loutre et des chiroptères (cavités). Sur ce secteur voué à la grande culture, la rivière devenue large et lente est fragilisée surtout par les pompages dans les nappes, qui perturbent les relations nappe/rivière, notamment en période d'étiage. Cette partie inférieure est aussi la porte d'entrée d'espèces introduites, comme la Renouée du Japon, ou le ragondin et les écrevisses américaines.
- En marge de ces deux grands ensembles qui découpent le système rivière du site, on remarquera l'extension particulière **des boisements** sur deux secteurs, en amont (Secondigny et Boucherie) et dans la partie moyenne (Roussillon, Pichenin, l'Enfer, la Croix...). La plupart de ces boisements hébergent des habitats ou des espèces d'intérêt communautaire, qui n'ont pas toujours de lien avec le système rivière voisin. Leur surface dépasse très largement du périmètre actuel du site.

INTERACTIONS ENTRE LES ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUES ET LE PATRIMOINE ECOLOGIQUE

Le tableau suivant résume les interactions présentes ou possibles entre les activités humaines pratiquées sur le site et les habitats et espèces de la Directive Habitats.

	Elevage Plein air	Elevage Hors sol	Cultures vergers	Expl. forestière	Habitat	Industries	Chasse randonnée	Pêche	Moto-cross circulation auto
Habitats									
Végétation flottante	😊	😞	😞	😊	😞	😞	😊	😊	😞
Mégaphorbiaies	😊	😞	😞	😊	😞	😞	😊	😊	
Landes humides	😊	😊	😊	😞	😊	😊	😊	😊	😊
Landes sèches	😊	😊	😊	😞	😊	😊	😊	😊	😊
Végétation des pentes	😊	😊	😊	😊	😊	😊	😊	😊	😊
Forêt alluviale	😊	😞	😞	😊	😊	😞	😊	😊	😞
Espèces									
Ecrevisse p. blanche	😊	😞	😞	😊	😞	😞	😊	😊	😊
Agrion de mercure	😊	😞	😞	😊	😞	😞	😊	😊	😊
Cordulie à corps fin	😊	😞	😞	😊	😞	😞	😊	😊	😊
Lucane cerf-volant	😊	😊	😊	😊	😊	😊	😊	😊	😊
Grand capricorne	😊	😊	😊	😊	😊	😊	😊	😊	😊
Rosalie des alpes	😊	😊	😞	😊	😊	😊	😊	😊	😊
Lamproie de Planer	😊	😞	😞	😊	😞	😞	😊	😊	😞
Loutre	😊	😞	😞	😊	😞	😞	😊	😊	😊
Barbastelle	😊	😊	😞	😊	😊	😊	😊	😊	😊
Grand rhinolophe	😊	😊	😞	😊	😊	😊	😊	😊	😞
Petit Rhinolophe	😊	😊	😞	😊	😊	😊	😊	😊	😞
Vesp. à oreilles échancrées	😊	😊	😞	😊	😊	😊	😊	😊	😊
Grand murin	😊	😊	😞	😊	😊	😊	😊	😊	😊

Chaque interaction peut prendre l'une des 3 valeurs suivantes :

- ☺ Interaction surtout favorable
- ☹ Interaction indifférente ou contrastée
- ⊖ Interaction surtout défavorable

Activité humaine	☺ Effets favorables	⊖ Effets défavorables
Élevage de Plein air	-Liés aux surfaces en herbe : filtre, stockage d'eau (espèces aquatiques) -Liés aux ressources en insectes (proies chiroptères)	-Piétinement berges et cours d'eau
Élevage Hors sol		-Rejets de matière organique : eutrophisation des cours d'eau
Cultures, vergers	-maintien d'un couvert végétal (cycle de l'eau)	-Milieux artificialisés -Diffusion produits chimiques toxiques -Apports azotés : eutrophisation -Modification ressource en eau (drainage/captage) -Augmentation de l'érosion, colmatage ds fonds
Exploitation forestière	-maintien d'un état boisé (rôle cycle de l'eau, espèces forestières) -gîtes pour les chiroptères	-élimination des arbres âgés (espèces cavemicoles) -artificialisation (plantation résineux, peupliers) -consommation de surface -rejets organiques (eutrophisation) et toxiques dans l'eau selon assainissement
Habitat humain		-rejets organiques ou toxiques dans l'eau -faible dérangement
Industries		
Chasse, randonnée	-entretien des milieux terrestres et chemins -gestion des populations animales et des équilibres (contrôle des espèces invasives)	
Pêche	-entretien des cours d'eau -régulation et équilibre du peuplement piscicole (contrôle des espèces invasives)	-introduction d'espèces -faible dérangement
Moto-cross, circulation	-effet d'ouverture pouvant être favorable (espèces pionnières)	-décapage des sols et colmatage des fonds -dérangement, mortalité par collision (loutre, chiroptères)

Ceci permet de distinguer des enjeux différents et des priorités pour la suite du DOCOB :

- **Un enjeu autour de l'articulation activités agricoles / qualité d'eau** : favoriser les activités les plus compatibles avec les objectifs de qualité (élevage, systèmes herbagers) et adapter celles qui le sont moins (utilisation de la ressource en eau, rejets...),
- **Un enjeu de conservation d'espèces fragiles**, aujourd'hui cantonnées à la tête de bassin versant (écresse à pattes blanches, lamproie de planer) et d'habitats localisés.

BIBLIOGRAPHIE

- ANONYME, 2001– *Cadre méthodologique pour l'inventaire et la cartographie des habitats naturels et des habitats d'espèces végétales dans les sites d'intérêt communautaire de la région Limousin* – CBN Massif Central
- BAJON R., janvier 2000. *Osmunda regalis* L.. In Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2005. Conservatoire botanique national du Bassin parisien, site Web. <http://www.mnhn.fr/cbnbp>.
- BISSARDON M., GUIBAL L., 1991. *Corine Biotope Version originale. Types d'habitats français*. Paris, ENGREF, 175p.
- BOUHET A., 1995. *Etude intégrée de la vallée du Saumort*. Rapport de BTS GPN, Bourges, 43p.
- BRAMARD M., 1995. *Répartition des écrevisses pieds-blancs en Poitou-Charentes*. Conseil Supérieur de la Pêche, délégation Centre Pays de la Loire Poitou-Charentes, 35 pp.
- CERA-ENVIRONNEMENT, 2001. *Réalisation du Document d'Objectifs du Site Natura 2000 du Bassin amont du Thouet (79)- 1^{er} rapport d'étape*, Septembre 2001, DIREN Poitou-Charentes.
- DSNE, 2006. *Synthèse des données existantes sur le site Natura 2000 de la vallée de l'Autize pour les espèces d'intérêt communautaire : Chiroptères, loutre, odonates*. Par N. Cotrel, 6p + carte.
- FIERS V., GAUVRIT B., GAVAZZI E., HAFFNER P., MAURIN H. ET COLL., 1997. *Statut de la Faune de France métropolitaine. Statuts de protection, degrés de menace, statuts biologiques*. Collection Patrimoines Naturels, volume 24. Paris, Service du Patrimoine Naturel / IEGB / MNHN, Réserves Naturelles de France, Ministère de l'Environnement, 225 pp.
- GASC J.P. ET COLL., 1997. *Atlas of amphibians and reptiles in Europe*. Societas Europaea Herpetologica & Museum National d'Histoire Naturelle (IEGB/SPN), Paris : 496 pp.
- GROUPE MAMMALOGIQUE DES DEUX-SEVRES, 2000. *Mammifères sauvages des Deux-Sèvres, atlas 1995-2000*. Deux-Sèvres Nature Environnement, Niort.
- HYDROCONCEPT, 2000. *Etude préalable à un contrat d'entretien et de restauration de l'Autize et de ses affluents. Document 1 : Présentation générale, le diagnostic des cours d'eau*. Syndicat Intercommunal d'Aménagement hydraulique du Bassin de l'Autize et de ses Affluents, 89p.
- LOMBARD A., BAJON R., octobre 2001. *Blechnum spicant* (L.) Roth. In Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2005. Conservatoire botanique national du Bassin parisien, site Web. <http://www.mnhn.fr/cbnbp>.
- MITCHELL-JONES A.J. ET COLL., 1999. *The Atlas of European Mammals*. Societas Europaea Mammalogica / Academic Press, 484 p.
- MOUSSET M., ROY M., DEGRANGE V., SAUZET S. & CALENDRIER A., 2002. *Etude de cas : Vallée de l'Autize*. Rapport de BTS GPN, Lycée Agricole de Melle, 35 p + annexes.
- POITOU-CHARENTES NATURE, 2000. *Chauves-souris du Poitou-Charentes : atlas préliminaire*. Collection Cahiers Techniques du Poitou-Charentes, Poitou-Charentes Nature, Poitiers, 96 p.

POITOU-CHARENTES NATURE, 2002. *Amphibiens et Reptiles du Poitou-Charentes : atlas préliminaire.* Collection Cahiers Techniques du Poitou-Charentes, Poitou-Charentes Nature, Poitiers, 112 p.

RIAUD S., 1997. *Etude de l'assec de la Miochette en 1996.* Rapport BTSA Gestion et Maitrise de l'Eau, DDAF des Deux-Sèvres, 49 p + annexes.

RIGAUD T. & GRANGER M. (COORD.), 1999. *Livre Rouge des Oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes.* LPO Vienne, Poitou-Charentes Nature, Poitiers, France, 236 pp.

ROCAMORA G. & YEATMAN-BERTHELOT D., 1999. *Oiseaux menacés et à surveiller en France. Listes rouges et recherche de priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation.* Société d'Etudes Ornithologiques de France / Ligue pour la Protection des Oiseaux, Paris, 560 p.

ROMAO C., 1999. *Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne. EUR 15/2.* Commission Européenne DG Environnement .132p.

- Domaine territorial

SYNDICAT MIXTE D'ACTION POUR L'EXPANSION DE LA GATINE, 2003. *Pays de Gâtine : Contrat de territoire 2001-2003.* Pays de Gâtine, Parthenay

SYNDICAT MIXTE D'ACTION POUR L'EXPANSION DE LA GATINE. *La Gâtine, Château d'eau du Poitou.* Candidature Leader Plus. Pays de Gâtine, Parthenay

C.C.I, AVRIL 2002. *Liste des entreprises des Deux-Sèvres de 10 salariés et plus, par commune.* Info boutique

SYNDICAT MIXTE D'ACTION POUR L'EXPANSION DE LA GATINE. *Lettre de la Gâtine.* Pays de Gâtine, Parthenay, N° 16 et 17

Documents cartographiques sur le périmètre du Pays de Gâtine

- Domaine qualité des eaux

HYDRO-CONCEPT, JUIN 2000. *Etude préalable à un contrat d'entretien et de restauration de l'Autize et de ses affluents.* Document 1 et 2 : les sables d'Olonne

MANDIN C., 1996. *Incidence des plans d'eau sur des ruisseaux de Gâtine.* BTSA gestion et protection de la Nature, Lycée Agricole de Melle

RIAUD S., 1997. *Etude de l'assec de la Miochette.* DDAF 79

BOUHET A., 1995. *Etude intégrée de la Vallée du Saumont.* BTS Gestion et protection de la nature - Bourges

SYNDICAT DES EAUX DE LA GATINE. *Les Infos.* Lettre d'information N°1

Les versants de l'Ouin 2001-2008, Numéro de décembre 2001

Liste des installations classées : territoire des communes du bassin versant de l'Autize. Préfecture des Deux-Sèvres

Etude et inventaire des sources de la Gâtine. Lycée agricole de Melle

- Domaine agricole

SERVICE REGIONAL DE STATISTIQUE AGRICOLE. Recensement Agricole 2000 sur les 22 communes du périmètre. Sources RGA - 20, rue de la providence à Poitiers

Publication CIVAM du Haut Bocage

Deux-Sèvres magazine. Spécial élevage. Conseil général des Deux-Sèvres

- Domaine paysage

DUVERGE J., 1996. Pour la valorisation des paysages de la communauté de communes du Val d'Egray. CESA Tours

BABIN. Document technique sur l'impact paysager. Association « L'Ormeau et la palisse », Saint-Pompain

Pages WEB

Le Pays de Gâtine (SMAEG)
<http://www.gatine.org/>

Système d'information régionale Poitou-Charentes - Programme européen LEADER+
http://www.sir-poitou-charentes.org/LEADER/Leader_gatine.asp

Communauté de commune de Parthenay
<http://portail2005.cc-parthenay.fr/ccparthenay>

Communauté de commune du Pays Sud Gâtine
<http://www.cc-pays-sud-gatine.fr/>

Conseil Général des Deux-Sèvres
<http://www.deux-sevres.com/>

Association Poitou-Charentes Europe
<http://www.apce.org/>